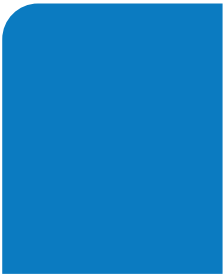
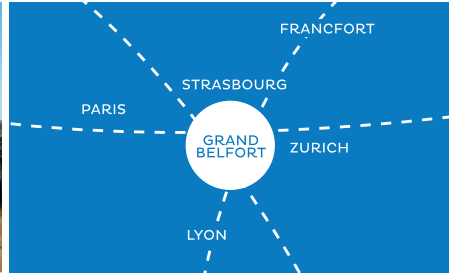


# B GRAND BELFORT



## PROJET DE TERRITOIRE | GRAND BELFORT 2030



52  
communes



105 000  
habitants







## « GRAND BELFORT : demain »

Issu de la fusion de la Communauté de Communes Tilleul et Bourbeuse et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine en 2017, le Grand Belfort Communauté d'Agglomération se dote d'un projet de territoire à l'horizon 2030. Il s'agit pour notre collectivité de mesurer ses forces et faiblesses et ce, pour mieux valoriser ses nombreux atouts.

Le projet de territoire « Grand Belfort 2030 » fixe les grandes orientations communautaires et leur donne une visibilité. Il offre aux habitants et acteurs du territoire, comme à tous ceux qui souhaitent y investir, une vraie perspective territoriale.

Tout au long du processus de construction de ce projet en coopération avec toutes les communes du Grand Belfort, la diversité de notre territoire, sa richesse sociale, la qualité de son environnement et de son cadre de vie, le dynamisme de ses acteurs économiques, associatifs et institutionnels sont apparus comme autant d'éléments moteurs de la capacité de Grand Belfort à s'adapter et à innover.

Le projet de territoire et les axes qui le composent ont vocation à s'adapter aux réalités nouvelles. Ils déterminent les grandes orientations, les choix stratégiques de Grand Belfort : amplifier les dynamiques économiques, renforcer l'équilibre du territoire et développer et renforcer des coopérations de projets pour créer un pôle d'attractivité majeur à l'échelle de la région Bourgogne Franche Comté.

Ce projet est décliné en actions qui mettent en œuvre cette ambition au service des habitants, du développement, de la solidarité et de la cohésion sociale.

Grâce à ce projet de territoire, nous allons construire ensemble l'avenir des 52 communes et des 105 000 habitants de notre agglomération.

**Damien MESLOT**

Président du Grand Belfort

## DÉMARCHE D'ÉLABORATION

DU PROJET DE TERRITOIRE EN PLUSIEURS ÉTAPES ..... 6

### UN PROJET DE TERRITOIRE CO-CONSTRUIT

AVEC LES MAIRES ET LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ..... 8

→ Deux séminaires des maires ..... 8

→ Saisine du Conseil de développement ..... 8

### LES DATES CLÉS

DU GRAND BELFORT ..... 10

## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

DIAGNOSTIC ..... 12

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ..... 14

→ Le Grand Belfort, un territoire carrefour ..... 14

→ Le Grand Belfort, un territoire bien desservi ..... 18

→ Le Grand Belfort, un territoire polarisé ..... 24

TISSU ÉCONOMIQUE ..... 28

→ Le Grand Belfort, un espace économique majeur du Nord Franche-Comté ..... 28

→ Le poids de la ville-centre dans l'économie locale ..... 30

→ Une dissociation croissante entre lieu de résidence et d'emploi ..... 32

→ Un territoire marqué par son histoire industrielle ..... 36

→ Vers un territoire d'innovation et de recherche ..... 40

→ De nouveaux besoins d'espace économique ..... 43

POPULATION ET CADRE DE VIE ..... 46

→ Une situation démographique en mutation ..... 46

→ Une dimension sociale plus marquée dans la ville-centre ..... 49

→ Un équilibre à trouver entre ville-centre et périphérie ..... 52

→ La culture et le tourisme, un atout pour l'attractivité ..... 57

CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ..... 62

→ Un territoire aux identités multiples ..... 62

→ Des ressources à conforter ..... 65

→ Un territoire face à la transition écologique ..... 71

## LES 5 ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT ET LEURS PROGRAMMES D'ACTIONS

**PILIER 1 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET PRODUCTIF LOCAL,**

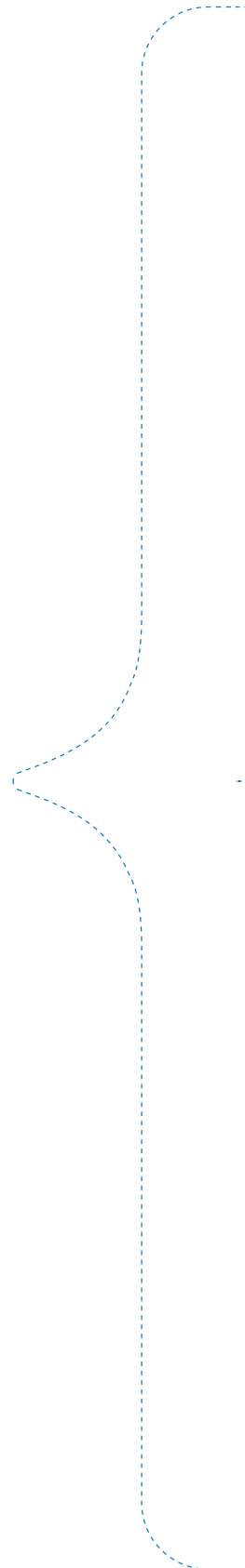
**L'INSCRIRE DANS L'ÉCONOMIE DE DEMAIN POUR DÉVELOPPER L'EMPLOI** ..... 78

→ Orientation n°1 : Poursuivre l'accompagnement et la diversification des filières d'avenir .... 80

→ Orientation n°2 : Encourager l'initiative, l'innovation et développer les compétences .... 80

→ Orientation n°3 : Accompagner et développer le parcours résidentiel des entreprises ..... 80

<b>PILIER 2 : FAIRE DU GRAND BELFORT UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET RELEVER LE DÉFI DES GRANDES TRANSITIONS</b> .....	<b>82</b>
→ Orientation n°1 : Elaborer et mettre en œuvre le PCAET .....	84
→ Orientation n°2 : Préserver le Grand Cycle de l'Eau et anticiper ses évolutions.....	84
→ Orientation n°3 : Proposer une gestion des déchets cohérente et développer le recyclage .....	84
→ Orientation n°4 : Valoriser le patrimoine agricole et naturel du territoire .....	84
→ Orientation n°5 : Proposer une offre de service mobilités et transports moderne.....	84
→ Orientation n°6 : Poursuivre la transition numérique du territoire .....	84
<b>PILIER 3 : AMÉNAGER LE TERRITOIRE DE FAÇON HARMONIEUSE ET ÉQUILIBRÉE ENTRE VILLE ET CAMPAGNE</b> .....	<b>86</b>
→ Orientation n°1 : Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement durable du territoire..	88
→ Orientation n°2 : Mettre en œuvre une stratégie d'habitat renforçant l'attractivité du territoire.....	88
→ Orientation n°3 : Proposer une politique de la ville et de développement social orientée vers les solidarités .....	88
<b>PILIER 4 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE GRÂCE AUX SPORTS ET AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET AU TOURISME</b> .....	<b>90</b>
→ Orientation n°1 : Proposer une offre culturelle rayonnante.....	92
→ Orientation n°2 : Développer le potentiel touristique de notre territoire .....	92
→ Orientation n°3 : Conserver des équipements sportifs et de loisirs structurants de qualité.....	92
<b>PILIER 5 : AGIR AU SEIN DES DIFFÉRENTES ÉCHELLES TERRITORIALES</b> .....	<b>94</b>
→ Orientation n°1 : Le Grand Belfort, moteur du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté ....	96
→ Orientation n°2 : Le développement de coopérations extra territoriales .....	97
→ Orientation n°3 : Développer des partenariats privilégiés pour mener une action publique efficace.....	99
<b>LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE</b> .....	<b>100</b>
<b>UN PROJET QUI VIT ET S'ENRICHIT</b> .....	<b>102</b>
→ Une revue de projets annuelle .....	102
→ L'évaluation, un outil d'aide à la décision.....	102
<b>LA MOBILISATION DES MOYENS</b> .....	<b>103</b>
→ Planifier les investissements .....	103
→ Construire le projet d'administration .....	103





# DÉMARCHE D'ÉLABORATION

DU PROJET DE TERRITOIRE  
EN DIFFÉRENTES ÉTAPES

# UN PROJET DE TERRITOIRE CO-CONSTRUIT AVEC LES MAIRES ET LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Grand Belfort Communauté d'Agglomération est une collectivité jeune, issue de la fusion de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et de la Communauté de Communes Tilleul – Bourbeuse en janvier 2017. Son premier projet de territoire se doit de donner une vision cohérente et globale des grands enjeux de ce nouveau bassin de vie.

Dans un souci de pragmatisme et d'efficacité, le travail d'élaboration de ce projet a été mené par les maires des communes et membres du Bureau communautaire.

Les modalités et le calendrier de la démarche d'élaboration ont été présentés lors des Conseils communautaires des 10 juin et 15 juillet 2021.

## DEUX SÉMINAIRES DES MAIRES ONT ÉTÉ ORGANISÉS POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE TERRITOIRE

### → Le samedi 16 octobre 2021

au Centre de Congés ATRIA :

cette matinée de travail a permis de présenter aux maires le projet de diagnostic territorial produit par l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort. Réunis en quatre ateliers de travail, ils ont pu échanger et trancher des grands enjeux du projet de territoire : développement économique, environnement, aménagement du territoire et attractivité ;

### → Le samedi 6 novembre 2021

au centre de Congés ATRIA :

réunis à nouveau autour de quatre tables rondes, les maires ont pu déterminer et approuver le plan d'actions du projet et la hiérarchisation des actions à mener.

Une présentation du projet de territoire finalisé a été proposée lors du Bureau communautaire, érigé en Conférence des Maires, le 22 novembre 2021.

## LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT A ÉTÉ SAISI POUR RENDRE SON AVIS

Créé lors du Conseil communautaire du 9 décembre 2021, le Conseil de développement a été saisi afin de rendre un avis sur le projet de territoire du Grand Belfort. Cinq groupes de travail, associant l'ensemble de la société civile du Grand Belfort, ont été constitués afin d'échanger sur le sujet.

L'avis du Conseil de développement a été présenté lors du Bureau communautaire du 2 mai 2022.

Le projet de territoire définitif a été approuvé lors du Conseil communautaire du 11 juillet 2022.







# LES DATES CLÉS DU GRAND BELFORT

**17 OCTOBRE 1973**  
8 COMMUNES



Baulliers  
Belfort  
Crauvanche  
Danjoutin  
Essert  
Offemont  
Pérouse  
Valdoie  
Vétrigne

**1<sup>ER</sup> JANVIER 1976**  
12 COMMUNES

Denney  
Eloie  
Roppe

**27 JUIN 1997**  
20 COMMUNES

Bermont  
Chèuremont  
Dorans  
Évette-Salbert  
Meroux  
Sermamagny  
Sevenans  
Vézelois

**10 DÉCEMBRE 1999**  
27 COMMUNES



Andelnans  
Argiésans  
Botans  
Bourogne  
Méziré  
Moruillars  
Moual

**1<sup>ER</sup> JANVIER 1998**  
8 COMMUNES



Bessoncourt  
Bethonvilliers  
Fontaine  
Lacollonge  
Lagrange  
Menoncourt  
Phaffans  
Vauthiermont

**21 DÉCEMBRE 1999**  
9 COMMUNES

Frais



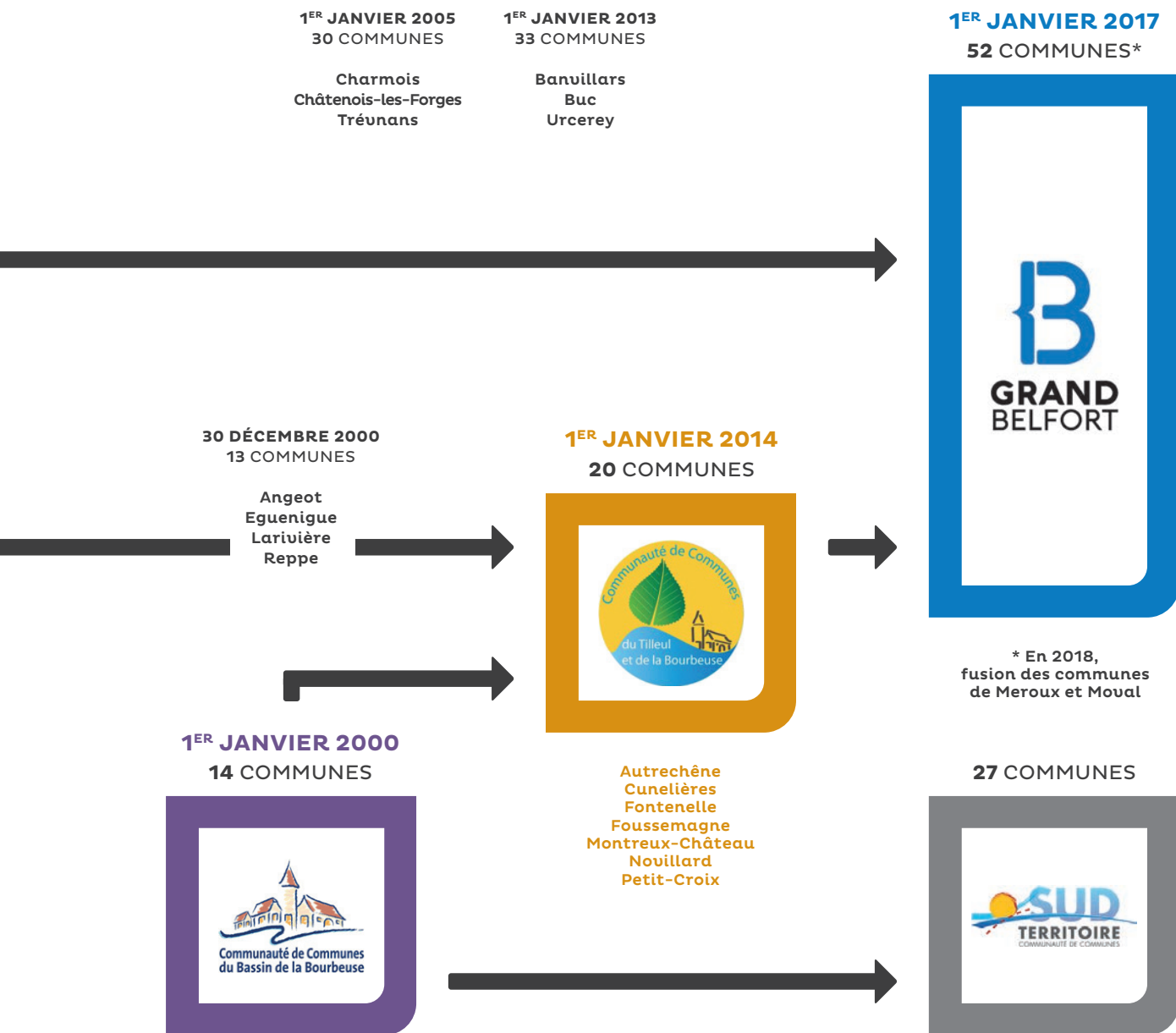
Le District de l'Agglomération Belfortaine (DAB) est créé par arrêté préfectoral du 17 octobre 1973.



La Communauté de Communes du Tilleul (CCT) est créée le 1<sup>er</sup> janvier 1998 par arrêté préfectoral du 11 décembre 1997.



Le DAB devient ensuite la Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB) par arrêté préfectoral du 10 décembre 1999.



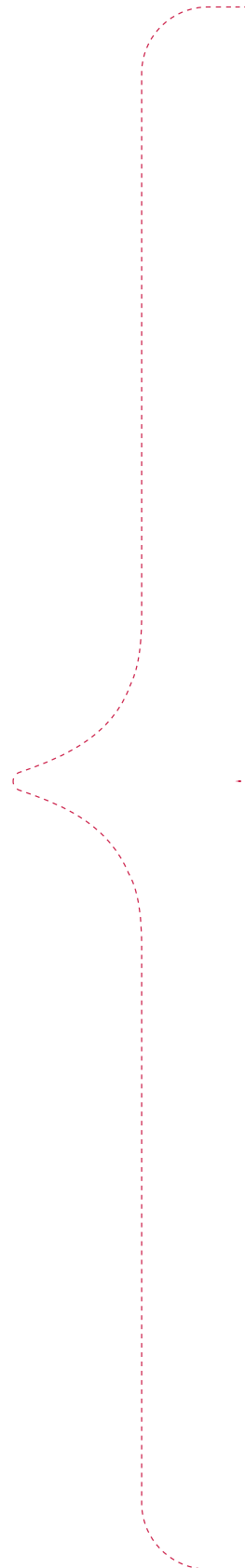
**La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse (CCBB)** est créée le 1<sup>er</sup> janvier 2000, par arrêté préfectoral du 29 décembre 1999.



Ces deux collectivités fusionnent 14 ans après, le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour créer **la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB)**.



Enfin, c'est le 1<sup>er</sup> janvier 2017 que la CCTB et la CAB fusionnent pour former **le Grand Belfort**.





**PRÉSENTATION DU TERRITOIRE**

DIAGNOSTIC

# LE GRAND BELFORT, UN TERRITOIRE CARREFOUR

## HISTOIRE ADMINISTRATIVE

Le Grand Belfort est l'actuel EPCI au cœur du département du Territoire de Belfort. En effet, le département est depuis 2017 structuré en trois EPCI occupant, schématiquement, chacun un tiers du territoire : La communauté de communes des Vosges du Sud, au nord du Grand Belfort, et la Communauté de communes du Sud Territoire, au sud-est du Grand Belfort. Toutefois, Le Grand Belfort diffère de ses EPCI voisins par son poids local et son histoire. Le Grand Belfort est le fruit de la fusion, effective en 2017, de l'ancienne Communauté de l'Agglomération Belfortaine

(CAB) avec la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB), elle-même étant la réunion de deux anciennes communautés de communes. Ces dernières constituent la partie Est de l'agglomération, en contact avec l'Alsace sundgouienne. Ainsi le Grand Belfort se caractérise aujourd'hui par un double visage : mi urbain et mi rural. Il n'en demeure pas moins un EPCI central par sa géographie et pesant par le nombre de ses communes, et les fonctions attractives qu'il recèle.



Cartographie : Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, M&J 2021.



**52**

communes

**105 000**

habitants

### UN EPCI MOTEUR DU NORD-FRANCHE-COMTÉ

Le Grand Belfort constitue l'un des territoires à la tête du Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté (NFC). Créé en septembre 2016, composé de 32 élus issus des 5 EPCI sur les trois départements sur lesquels il se développe, le pôle est multipolaire : il trouve en effet son héritage dans l'ancienne Aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle, regroupant les bassins de vie de ces principales villes voisines. À la situation géographique d'interface, qui rassemble des populations (310 000 habitants) de bassins de vie très proches sinon mutuels les uns des autres, se heurte la réalité administrative qui trace des frontières au milieu de cet ensemble. Il en résulte des effets de concurrence territoriale, un défi d'organisation, mais aussi une force. C'est celle-ci que représente le Pôle métropolitain NFC. Bâti sur un passé commun, une histoire et une culture industrielle partagée, le Pôle métropolitain conforte sa présence et son poids notamment économique et culturel au Nord-Est de la région. Il construit,

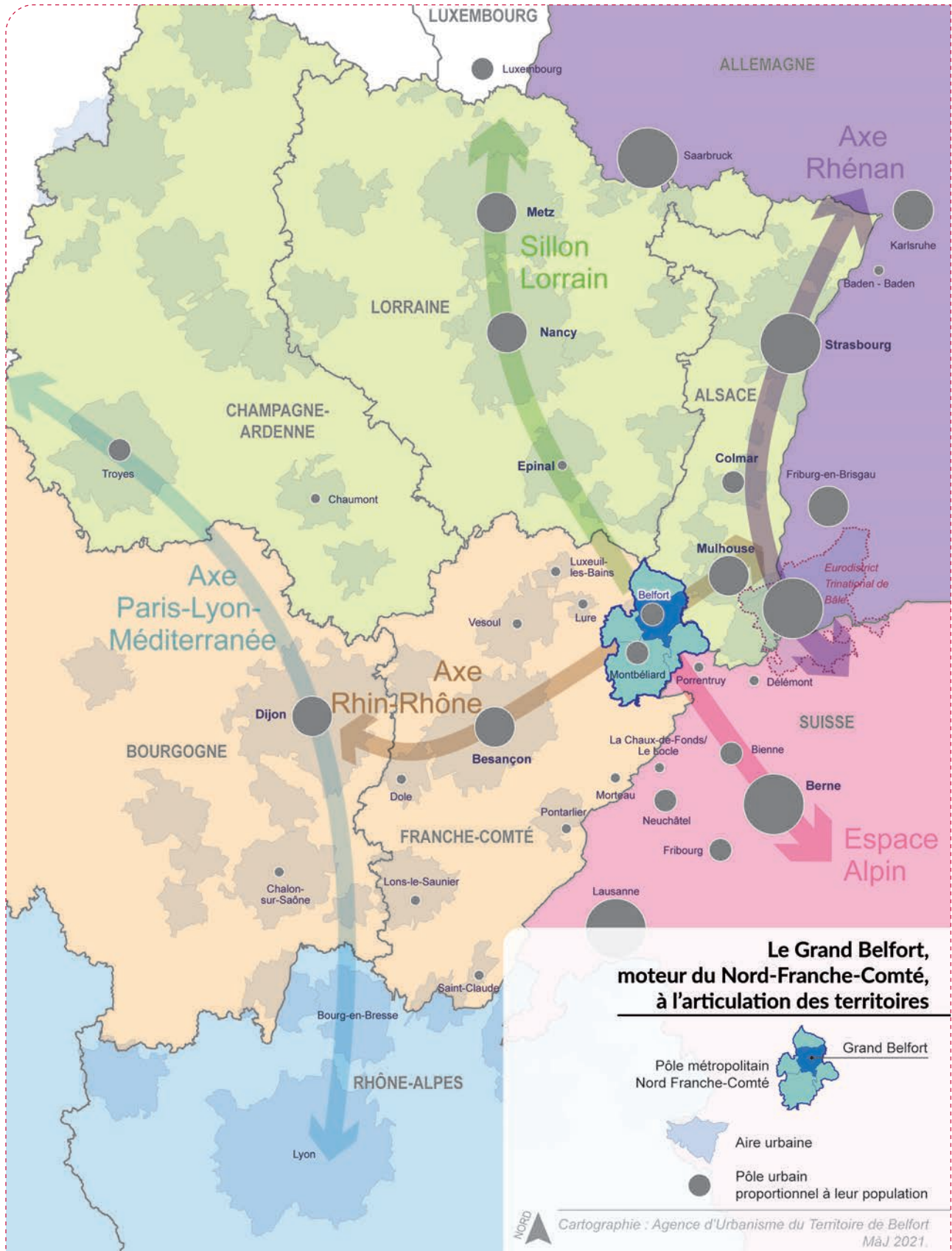
notamment vis-à-vis du reste de la région, sa cohérence vécue dans un territoire réellement à l'interface entre Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est et Suisse. C'est un territoire de carrefour de grands axes européens transfrontaliers.

Cette géographie de transition du Nord Franche-Comté a favorisé des liens, concentré des échanges et établi des routes. Un carrefour existe par l'intersection de grands axes routiers permettant le transport lourd et le réseau ferroviaire à grande vitesse (voir plus loin) qui relie les grandes villes d'Europe. Cette situation permet de se positionner en bonne place sur le terrain de l'économie mondiale en termes de production ou de gestion de flux vis-à-vis de plusieurs espaces puissants. Elle permet aussi de développer des fonctions supérieures proches reliées, ou en réseau avec les grandes villes.

L'étoile des axes ouvre ainsi sur la puissance rhénane de l'Europe du Nord, sur plusieurs États et le prolongement méridional de cette dorsale vers le Rhône, l'espace alpin intérieur de la Suisse, de l'Italie au sillon Lorrain. Cette position assure une grande proximité des territoires européens voisins.

**« Bâti sur un passé commun, une histoire et une culture industrielle partagée, le Pôle métropolitain conforte sa présence et son poids notamment économique et culturel au Nord-Est de la région. »**

**LE GRAND BELFORT, MOTEUR DU NORD-FRANCHE-COMTÉ À L'ARTICULATION DES TERRITOIRES**

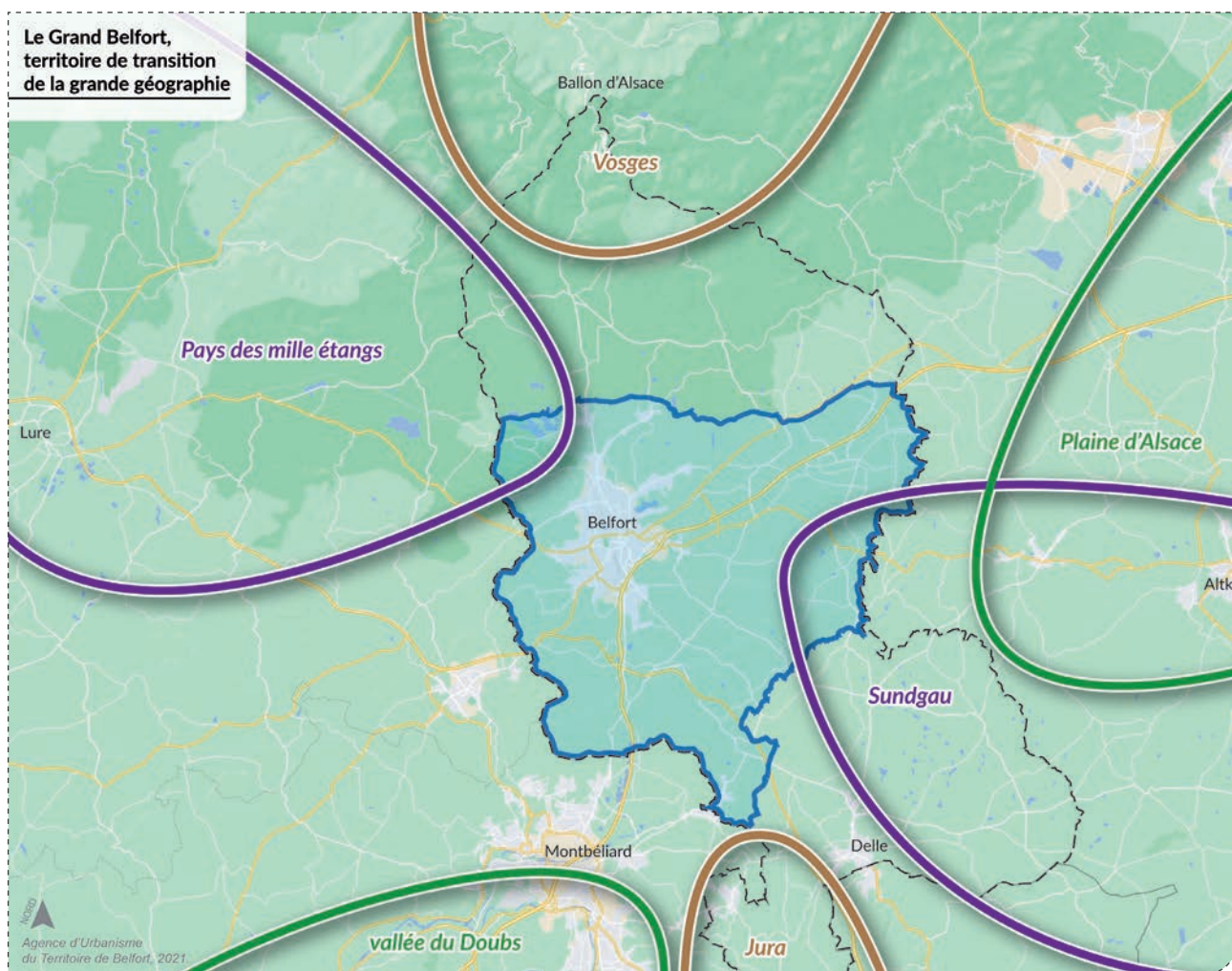




### UN MAILLON DANS L'ARTICULATION DES TERRITOIRES

En termes de géographie et de paysage, le Grand Belfort est aussi à l'interface : dans le sens nord/sud, il s'insère entre les Vosges et le Jura. Dans le sens nord-est/sud-ouest, étant en quelque sorte le prolongement sud de la Plaine d'Alsace, il joue la transition avec la vallée du Doubs au sud. Dans le sens est/ouest, il articule le Sundgau avec le

Pays des Mille étangs de la Haute-Saône. En lui-même, le paysage du Grand Belfort n'est pas pour autant une terre sans saveur ni intérêt : il articule les champs faiblement vallonnés sur sa moitié ouest avec la vallée de la Savoureuse au sud, et dispose de collines boisées qui gravitent autour de la ville de Belfort.



# LE GRAND BELFORT, UN TERRITOIRE BIEN DESSERVI

## À LA CROISÉE DE GRANDS AXES STRUCTURANTS

À grande échelle, le Grand Belfort se situe au croisement de grands axes de déplacement de l'est de la France et même du cœur de l'Europe.

Historiquement, il a longtemps bénéficié des itinéraires est-ouest et nord-sud avec les grandes routes (autrefois nationales) qui desservent le pays : la D19 et la D83. Puis les infrastructures de grande vitesse ont renforcé ces axes : l'autoroute A36 dès les années 1960 reliant notamment Besançon à Mulhouse, et plus récemment la voie express N1019 entre la Suisse et la Haute-Saône. Durant la première décennie des années 2000, des travaux ont été entrepris afin d'élargir localement ces grandes voies (A36 comme N1019). Aujourd'hui, le secteur de l'échangeur de Sevenans constitue le nœud d'infrastructures où se croisent les grands axes du Grand Belfort.

D'ailleurs ce complexe routier diffuseur-échangeur de Sevenans a lui aussi bénéficié d'un vaste chantier de refonte complète (achevé en 2020) assurant sécurité des flux, meilleure fluidité du trafic et prise en compte des enjeux environnementaux alentours, rendu d'autant plus nécessaire par la présence de l'Hôpital Nord Franche-Comté d'une part et de la gare TGV et son parc d'activités la Jonxion. Enfin, le chantier d'une mise à 2 x 2 voies de la N1019 est d'ores et déjà programmé sur la section Sevenans/Héricourt.

Par ailleurs, sa situation et ses grandes infrastructures placent le Grand Belfort à moins de 45 minutes de trajet de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse-Freibourg, ce qui l'ouvre davantage vers des horizons extrarégionaux et internationaux.

Outre les axes pour véhicules motorisés, les autres modes de déplacement bénéficient également d'infrastructures dans le Grand Belfort.

En matière ferroviaire, Belfort a toujours représenté une position clef dans l'Est de la France par son « étoile ferroviaire ». Là encore, les flux nord-sud (Strasbourg <> Lyon) et est-ouest (Bâle <> Paris) convergent, sans oublier d'autres directions plus locales (vers Delle, la Suisse...). Aujourd'hui encore, Belfort constitue le nœud ferroviaire où se croisent les principaux

itinéraires. Ce qui est un atout pour la ville centre. Toutefois, la configuration ferroviaire de la gare urbaine de Belfort impose aux trains de repartir « en marche arrière » pour poursuivre leur parcours. C'est notamment le cas des trajets nord<->sud. Ceci explique en partie pourquoi Belfort n'est plus un point d'étape sur un parcours plus long mais désormais un terminus de parcours, au mieux une gare de correspondance entre trains.

**« Sa situation et ses grandes infrastructures placent le Grand Belfort à moins de 45 minutes de trajet de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse-Freibourg. »**

Au réseau ferroviaire classique s'ajoute la grande vitesse ferroviaire qui profite au Grand Belfort, et répond à la situation évoquée plus haut de terminus de la gare de Belfort-ville. Seulement concrétisée en 2011 avec l'inauguration de deux nouvelles gares TGV (« Besançon Franche-Comté TGV » et « Belfort-Montbéliard TGV ») qui ponctuent une voie nouvelle filant au travers du paysage franc-comtois, cette infrastructure récente rapproche (en temps de parcours) le Nord Franche-Comté des villes capitales que sont Besançon, Dijon et Paris. En l'occurrence, le Grand Belfort en est le premier bénéficiaire car le plus éloigné de celles-ci mais bien desservi par la position de la gare « Belfort-Montbéliard TGV » sur la commune de Meroux-Moval. Aujourd'hui cette ligne à grande vitesse ne va guère plus loin (Petit-Croix, lieu de raccordement au réseau classique) car elle reste inachevée par rapport au projet complet initial : 35 km manquent en effet pour rejoindre Mulhouse (Lutterbach), et à l'autre extrémité 15 km manquent également pour rejoindre Dijon. Ainsi, la LGV Rhin-Rhône reste pour l'heure isolée du réseau ferroviaire à grande vitesse français. En 2019, puis 2021, le ministère des transports s'est engagé à réétudier le dossier de l'achèvement de la LGV en direction de Mulhouse entre 2023 et 2028.

Encore plus récemment, suite à un combat de nombreuses années de la part des élus, la ligne

ferroviaire classique Belfort-Delle (fermée en 1992) a été rouverte aux voyageurs, offrant une interconnexion entre la gare TGV, Belfort-ville et le réseau suisse. Initialement prévue simultanément à l'inauguration de la gare TGV pour mettre en avant la logique cohérente de desserte TER-TGV, sa mise en service ne sera finalement effective qu'en décembre 2018.

Ce complément ferroviaire récent (Belfort - gare TGV - Delle) permet de compenser

en partie la suppression des trains Grandes Lignes ces dernières années (changement du modèle ferroviaire français désormais basé sur le principe du couple TGV et TER pour se déplacer). En effet, le seul réseau TGV n'assure pas une desserte suffisante du territoire. Les TER sont indispensables, seuls ou combinés au réseau TGV. La ligne Belfort-Delle était donc le maillon manquant, désormais en service, bien que les fréquences de circulation et surtout les correspondances méritent d'être améliorées.



Le canal de la Haute-Saône, support paysager de la Coulée Verte

Par ailleurs, le Grand Belfort dispose d'autres grandes infrastructures marquantes pour d'autres modes de déplacement.

En matière fluviale, deux canaux traversent le territoire :

- **Canal de la Haute-Saône à Montbéliard** (en partie ouest du Grand Belfort) ;
- **Canal du Rhône au Rhin** (en partie est en limite avec le Sud Territoire, et pleinement visible lors de sa traversée à Bourogne).

Enfin, en matière cyclable, le Grand Belfort dispose également de grands axes interconnectés et reliés au réseau cyclable local, qui s'appuient sur des éléments forts du paysage, en particulier le long des canaux ou rivières :

→ **La FrancoVéloSuisse :**

Aménagée entre 2003 et 2013, liaison cyclable de 40 km reliant Belfort à Porrentruy en Suisse, dont l'essentiel du parcours est en site propre. La moitié du parcours environ se situe dans le Grand Belfort. Sur la commune de Bourogne, les cyclistes peuvent bifurquer sur l'EuroVélo 6.

→ **L'EuroVélo 6 :**

Cette « véloroute des fleuves » est un grand itinéraire vélo traversant l'Europe sur 4 450 km, en grande partie le long des fleuves et canaux, reliant l'Ouest de la France (Nantes) à la Roumanie (Constanta). Dans le Territoire de Belfort, cette voie cyclable compte un tronçon de 10 km aménagé dans le Grand Belfort le long du canal du Rhône au Rhin.

→ **La Coulée Verte :**

Le tracé de cette voie verte locale épouse les rives plantées de son alignement d'arbres du canal de la Haute-Saône, sur 13 km entre les communes d'Essert et Châtenois-les-Forges.

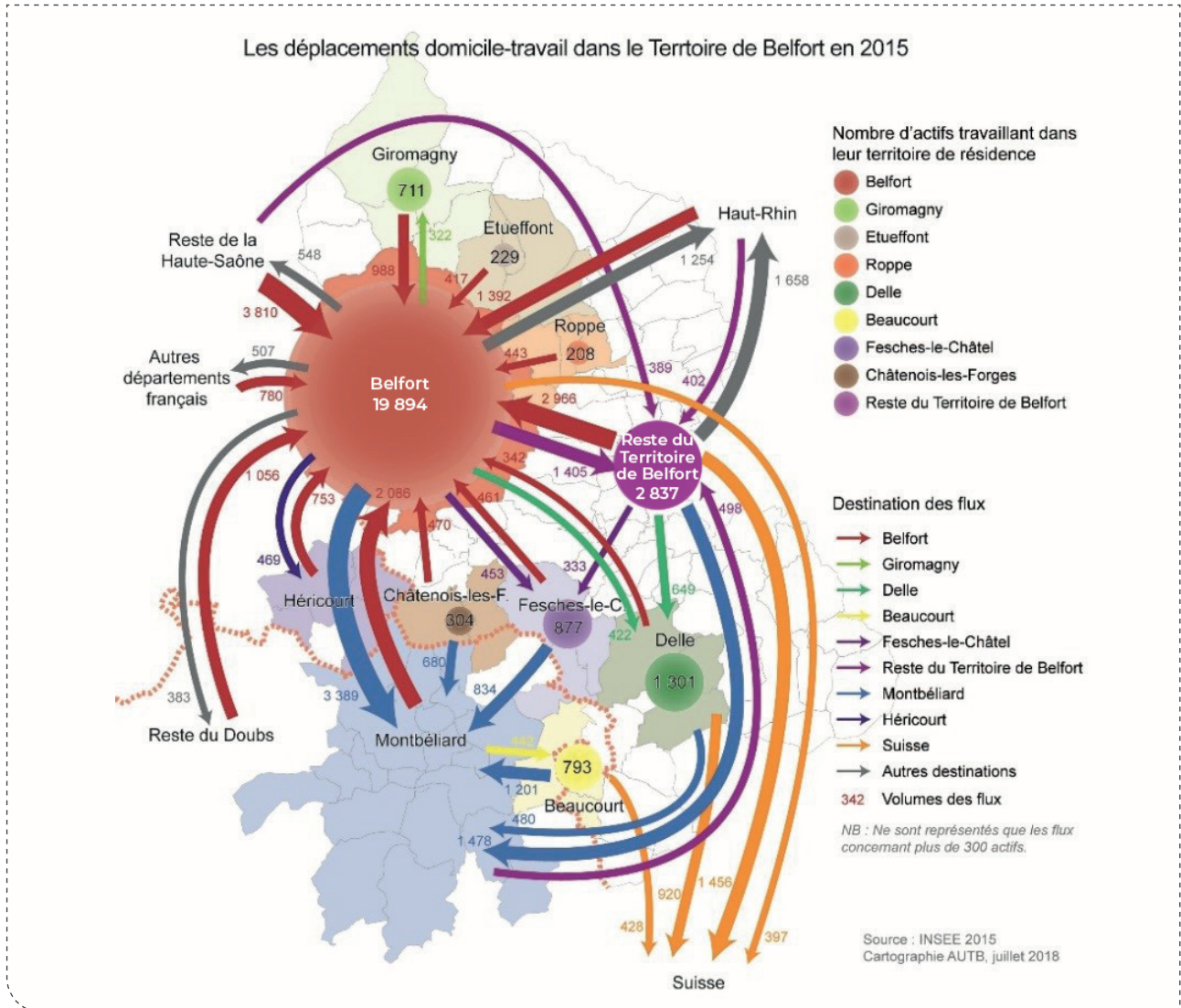
## UN TERRITOIRE LOCALEMENT BIEN MAILLÉ

À plus petite échelle, le Grand Belfort jouit d'un réseau viaire particulièrement bien maillé et assure donc une bonne desserte de son territoire. Ainsi, par la route, 20 à 30 minutes au plus suffisent pour rejoindre tout lieu du Grand Belfort. Malgré ce bon maillage du territoire, l'effet de concentration que crée inévitablement l'agglomération urbaine

de Belfort et sa première couronne de communes peuvent parfois créer quelques complications de circulation. C'est notamment pour répondre à l'un de ces dysfonctionnements, qu'en 2007, la route D5 dite « contournement de Valdoie » est créée afin de faciliter les déplacements des véhicules en frange Nord de Belfort.

## LES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DU GRAND BELFORT





Malgré les autres modes de déplacements possibles, le bon réseau viaire du Grand Belfort explique en partie pourquoi l'automobile demeure le moyen de locomotion privilégié sinon majoritaire.

65% des déplacements s'effectuent en voiture individuelle, voire beaucoup plus au-delà de 5 kilomètres, surtout en milieu périurbain et rural (source INSEE 2015). Ce constat révèle donc un recours à la voiture même pour les courtes distances du quotidien. En effet, si un bon réseau viaire encourage l'utilisation de la voiture individuelle, habiter en maison individuelle et/ou dans les villages hors agglomération appelle également et inévitablement son utilisation pour se déplacer. Les principaux motifs d'usages de la voiture individuelle sont d'abord les trajets domicile-travail (75% des déplacements, source INSEE 2016), les loisirs et activités sportives, et les achats.

Par ailleurs deux autres facteurs semblent rendre l'usage de la voiture incontournable :

- La portion gratuite de l'autoroute A36 au cœur du double bassin de vie et d'emploi Belfort / Montbéliard, sachant que le flux de déplacement le plus important est observé entre ces deux villes ;
- L'organisation et le développement de zones d'activités et de zones commerciales en périphérie des pôles urbains, dont les aménagements demeurent toujours de nos jours trop pensé exclusivement pour une accessibilité voiture. Bien que quelques aménagements récents intègrent quelques éléments à destination d'autres modes de déplacements, leur faible part anecdotique reste encore décourageant pour la plupart des usagers.



Si le réseau viaire est bien développé pour les déplacements en voiture, les zones de stationnement semblent l'être aussi pour l'arrêt, mais cela reste à nuancer selon les secteurs. Les zones naturellement ou urbanistiquement contraintes sont donc moins pourvues en stationnement, tandis que les zones d'activité économiques et commerciales sont généreuses en parking. Le stationnement étant une préoccupation de chacun pour toujours espérer profiter d'un parking au plus près de sa destination, il est toujours l'objet d'aménagement au cas par cas le plus adapté possible au lieu. Toutefois, le parking comme lieu d'intermodalité reste encore sous-développé sur le territoire. Bien que le Grand Belfort ne soit pas en mesure de se comparer à des métropoles ou d'autres zones urbaines d'importance françaises où les parkings relais font partie du paysage de la mobilité, il y aurait pourtant des opportunités locales pour aménager de telles aires de stationnement. Voire une opportunité à les coupler aux aires de covoiturage dont l'usage tend à se développer.

Par ailleurs, le bus reste une bonne alternative pour les déplacements courants de proximité en journée grâce au réseau de bus Optymo sur le département et principalement développé sur l'agglomération belfortaine. En effet, l'efficacité du réseau s'explique par ses deux grandes évolutions passées.

En 2007, lorsque le réseau de bus belfortain a été rebaptisé commercialement « Optymo », il accompagnait alors une première grande restructuration du réseau dans son tracé et dans son fonctionnement (billettique, mode de desserte, périodes de circulation, fréquence, ...) avec une finalité de réseau plus efficace et accessible à un plus grand nombre.

En 2013, le syndicat mixte des transports en commun (SMTC) du Territoire de Belfort a enclenché une grande opération « phase II » avec une nouvelle restructuration du réseau et une amélioration des services proposés. Si l'évolution du tracé était moins spectaculaire que précédemment, on peut retenir des changements notables :

- **Création de plusieurs tronçons** de voie de bus en site propre (TCSP), accompagnant par ailleurs des aménagements urbains qualitatifs ;
- **Organisation de pôles d'échange multimodal** (PEM) autour de lieux de desserte importante pour passer du bus à un autre mode de transport (et inversement) ; les quatre plus importants sont la gare SNCF (avec un nouveau parvis), la place de la République et le centre de Valdoie pour passer du réseau urbain au réseau suburbain, et enfin la gare TGV.
- **Définition d'une identité générale** et d'une cohérence visuelle passant par l'affichage, l'habillage des bus et du mobilier urbain.
- **Création d'un pass de transport** sous forme de carte à puce et nouvelle tarification avantageuse.

# BHNS

Bus à Haut Niveau de Service

## TRIPLE PLAY

Solutions de mobilités  
avec le Pass Optymo

- Bus
- Voiture
- Vélo



Ces principales évolutions du réseau ont permis à Optymo d'accéder au statut de réseau de bus à haut niveau de service (BHNS) et à haut cadencement avec des fréquences et des dessertes encore améliorées à la clef. Ces transformations se sont révélées « payantes » puisque Optymo a rencontré le succès espéré avec un accroissement notable de ses usagers.

Dans le même temps, la restructuration du réseau s'est accompagnée de l'offre de service « triple play » d'Optymo : à savoir pour ses usagers et clients, la possibilité de se déplacer soit en bus, soit en vélo libre-service (VLS) soit en voiture libre-service (ALS) avec le même pass de transport Optymo. Ainsi, plusieurs stations de VLS et ALS avec la flotte de véhicules correspondants ont été déployé en cohérence avec les principaux pôles générateurs de mobilité et les principaux arrêts de bus ; ces stations sont concentrées en milieu urbain belfortain.

La prochaine étape de développement Optymo semble se définir cette fois-ci davantage sur son matériel que son réseau : le renouvellement de ses bus par des véhicules à hydrogène est programmé pour 2025.

Quant aux vélos, le déploiement des VLS a créé dans un premier temps un engouement pour redécouvrir l'usage de ce mode de déplacement. Depuis 2020, année des contraintes liées au contexte sanitaire, d'une part, et des enjeux écologiques plus pressants qu'avant d'autre part, le vélo connaît un deuxième vague d'engouement quant à son usage régulier. Sa pratique trouve place dans le Grand Belfort grâce à un maillage viaire dédié également conséquent, qui dépasse les grandes voies structurantes du territoire évoquées précédemment : les nombreuses bandes cyclables, les pistes cyclables, et autres voies partagées ou voies vertes aménagées dans les communes et entre communes, tant par les villes, le Grand Belfort ou le département permettent aujourd'hui des itinéraires cyclables presque complets de bout en bout.

Des efforts restent néanmoins à faire sur les continuités du réseau cyclable, et également en matière d'équipement vélo au moment des haltes sur le parcours (abri, stationnement...), en complément du réseau de voies.

Enfin, le réseau ferroviaire belfortain en étoile est également une opportunité pour des trajets domicile-travail ou de loisirs à l'échelle du double bassin de vie Belfort / Montbéliard, voire Besançon dans un sens, ou Mulhouse dans une autre direction pour les usagers des destinations urbaines. Ceci reste possible grâce aux offres horaires de desserte des trains proposées par la SNCF, dès lors que les fréquences de train restent attractives.

**« Les nombreuses voies cyclables (pistes, bandes ou voies partagées) aménagées par les villes, le Grand Belfort ou le département permettent aujourd'hui des itinéraires cyclables presque complets de bout en bout. »**

# LE GRAND BELFORT, UN TERRITOIRE POLARISÉ

Nous l'avons vu, l'histoire du Grand Belfort explique l'aspect très contrasté en matière d'espaces urbanisés.

## UN TERRITOIRE STRUCTURÉ AUTOUR DE SA VILLE CENTRE

Le Grand Belfort est ainsi composé de sa ville préfecture : Belfort, qui est aussi en termes de population la 3<sup>e</sup> ville de la région, officie le rôle de premier pôle urbain structurant de l'agglomération où se trouve la plupart des services et équipements, autour duquel gravitent d'autres pôles urbains parmi les communes de la première couronne urbaine. À cela s'ajoutent quelques autres pôles plus éloignés de la ville-centre. Au total, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Territoire de Belfort dénombre 12 pôles pour le Grand Belfort, qui sont, par rang de structuration :

- Belfort
- Valdoie, Danjoutin, Bavilliers
- Essert, Offemont, Châtenois-les-Forges
- Roppe, Chèuremont, Montreux-Château, Bourogne, Moruillars.

Ainsi, la moitié ouest du Grand Belfort concentre la plus grande part d'espace urbanisé (urbanisation continue de communes limitrophes, zones d'activités et commerciales, infrastructures, équipements), tandis que la moitié est demeure beaucoup plus rurale en comparaison. La zone commerciale de Bessoncourt, l'Aéroparc de Fontaine, la zone industrielle de Bourogne-Moruillars, le quartier militaire Ailleret du 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie et même la Jonxion constituent quelques aires urbanisées non résidentielles exceptionnelles hors villages.

## UNE GÉOGRAPHIE PAYSAGÈRE EN ADÉQUATION

### AVEC LA RÉPARTITION URBAINE

Cette analyse simplifiée « moitié ouest / moitié est » se retrouve également en matière de relief : la partie plus rurale se développe sur un territoire très faiblement vallonné et de plaine, disposé pour des champs de culture, tandis que la moitié plus urbaine évolue au sein d'un territoire de collines.



Deux paysages complémentaires entre l'ouest urbain et l'est rural



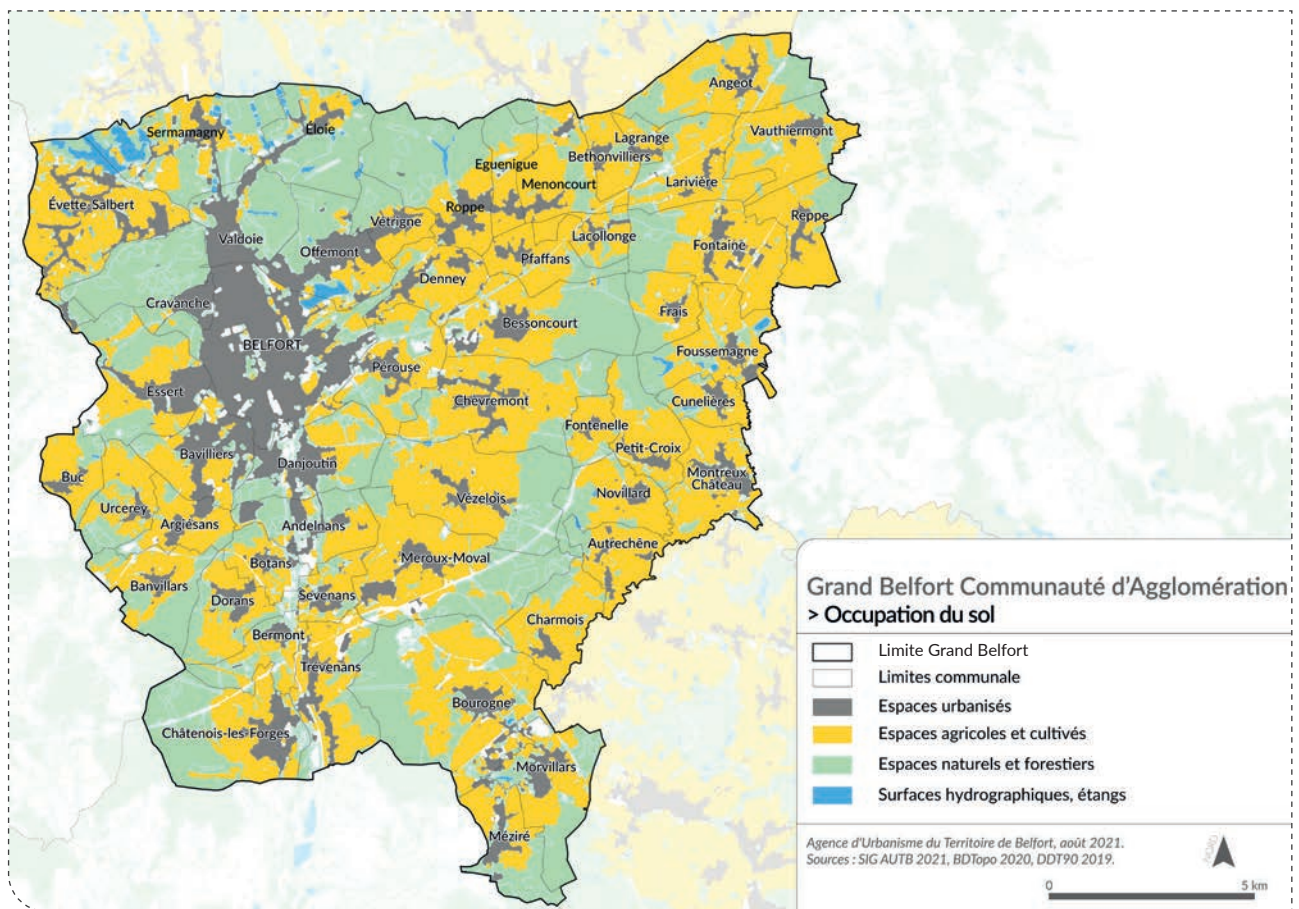
## SITUATION GÉOGRAPHIQUE

L'ensemble du Grand Belfort dispose de plusieurs boisements : les collines sont globalement boisées, et de grandes masses boisées traversent du nord au sud la plaine orientale du Grand Belfort, contribuant à la structure de la Trame Verte et Bleue du département (voir partie D).

Enfin, l'hydrographie maille l'ensemble du Grand Belfort. Les principaux éléments de cette trame

bleue sont autant les plans d'eau significatifs (étangs du Malsaucy, de la Véronne, des Forges) que les rivières Savoureuse, Douce, Bourbeuse, Madeleine, St Nicolas ou encore les canaux.

Au final, l'occupation du sol et la géographie naturelle du Grand Belfort créent un paysage plutôt varié et contrasté, avec plusieurs lieux de grande qualité paysagère.



## FORCES

Une situation d'interface entre territoires :  
possibilité d'échanges  
et de partenariats  
avec les territoires voisins

Une grande proximité  
des territoires européens voisins

Un EPCI moteur au sein  
du Pôle métropolitain

Un territoire de convergence  
de grands axes de transport

Un bon réseau d'infrastructures  
facilitant les déplacements

Des paysages variés et riches

### POINTS DE VIGILANCE

Une situation d'interface entre territoires :  
menace de situation concurrentielle  
pour certains secteurs ou activités

---

Un territoire déséquilibré  
entre l'ouest urbain et l'est rural

---

Une menace d'une urbanisation galopante  
aux abords des voies et équipements

## LE GRAND BELFORT, UN ESPACE ÉCONOMIQUE MAJEUR DU NORD FRANCHE-COMTÉ

L'économie est un moteur de notre territoire. Fortement corrélé aux dynamiques territoriales de population, l'emploi est un facteur majeur d'attractivité.

Depuis 2013, la dynamique démographique dans le Grand Belfort, tout comme celle du département, s'est inversée, enregistrant une perte de 2 285 habitants entre 2013 et 2018.

Sur cette même période, l'emploi recule et ne permet plus de fixer les habitants, réduisant l'arrivée de nouveaux habitants et renforçant les départs vers d'autres territoires.

L'ancrage économique, principalement industriel et militaire, s'est affaibli, conduisant à la reconversion de sites et au renouvellement de leur occupation.

L'emploi s'est progressivement transformé pour 'se tertiariser', avec des emplois plus qualifiés. Parallèlement, les entreprises ont été confrontées à des crises successives, conduisant à des restructurations notamment chez les grands donneurs d'ordre industriels et à la constante adaptation du tissu local de sous-traitants.

Bien qu'ayant perdu des emplois, notre territoire a su traverser ces épreuves, en préservant ses compétences ainsi que ses capacités d'investissement et d'innovation, et notamment grâce aux accompagnements publics.

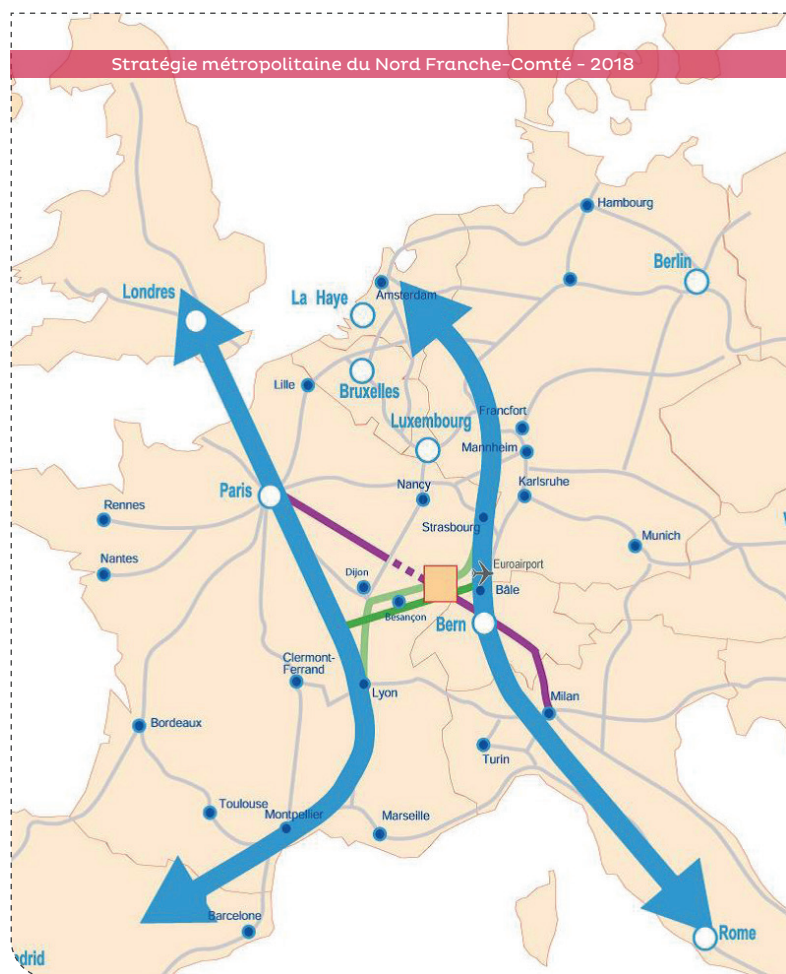
### UN TERRITOIRE STRUCTURÉ AUTOUR DE SA VILLE CENTRE

GBCA doit consolider sa position économique dans le Nord Franche-Comté et conforter ses emplois métropolitains.

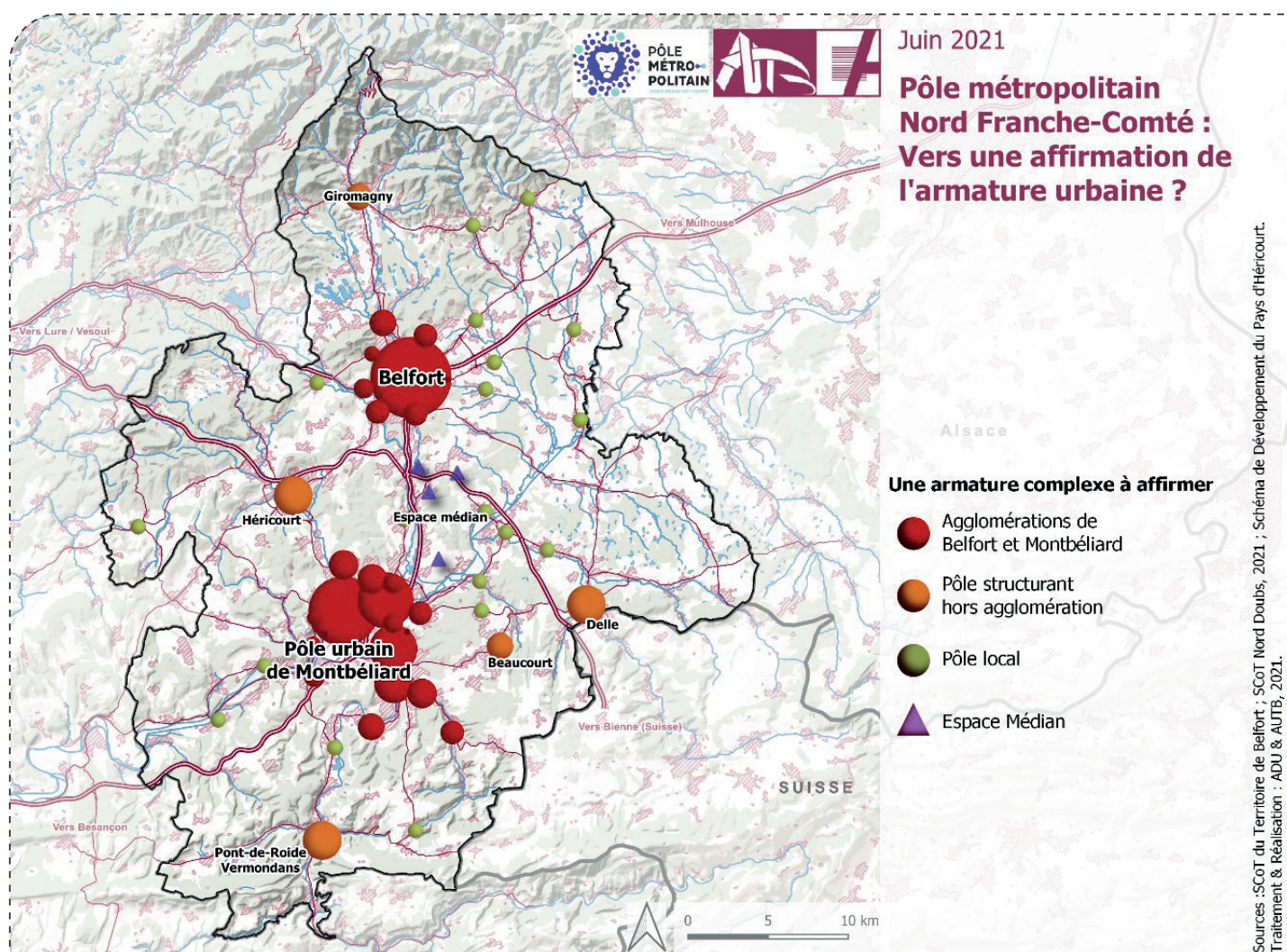
Avec 302 905 habitants et 117 500 emplois (INSEE, 2018), le pôle métropolitain Nord Franche-Comté représente une masse démographique et économique d'un niveau comparable ou supérieur à celui des premières concentrations urbaines de la Région Bourgogne Franche-Comté que sont Dijon et Besançon.

**« Le Grand Belfort se démarque  
par sa dimension  
« technopolitaine ». »**

Il forme un bassin de vie dont le cœur est constitué par les 2 villes-centres Belfort et Montbéliard et les 2 pôles d'équilibre Héricourt et Delle, relayés par tout un système multipolaire d'une vingtaine de petites villes comptant entre 15 000 et 3 000 habitants, parmi lesquelles Audincourt, Valentigney, Beaucourt, Pont-de-Roide, Sochaux, Giromagny, etc.



Les deux agglomérations présentent toutefois une différence notable, qui tient au poids démographique de la ville centre : Belfort pesant 50 000 habitants, soit la moitié de son EPCI, alors que Montbéliard ne compte que 25 000 habitants au sein d'une communauté d'agglomération de 140 000 habitants.

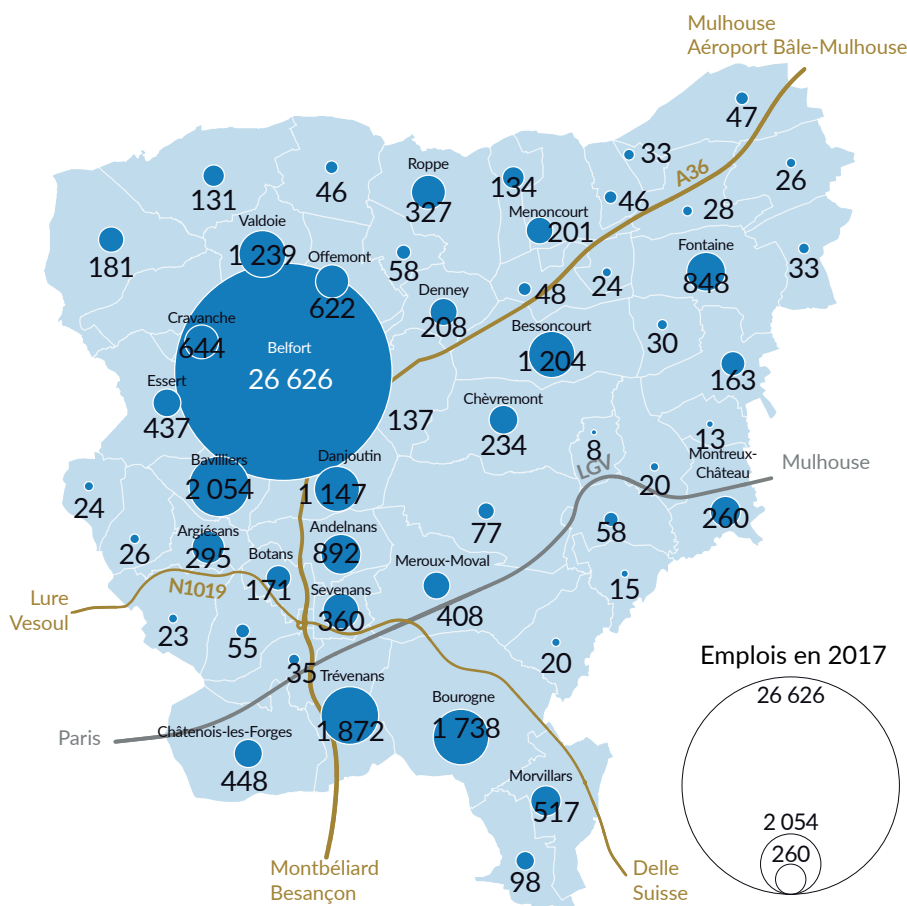


Alstom, General Electric (GE), Stellantis (Peugeot PSA) et d'autres figures emblématiques de l'économie se sont développées au cœur de ce territoire articulé autour des agglomérations de Belfort et Montbéliard. La concentration de forces vives industrielles a fait émerger une véritable capacité à générer des solutions industrielles innovantes et compétitives. Les secteurs du médical (Cluster des Technologies Innovantes de

la Santé (CTIS), de l'agroalimentaire (appellation Comté, Morbier, Saucisse de Montbéliard, ...), du numérique (projet régional Numerica, open Lab, ...) et de la maroquinerie haut de gamme (Manufacture Hermès, école Boudard) ont su prendre une place grandissante dans le paysage économique aux côtés des filières historiques que sont l'automobile, le transport ferroviaire et l'énergie.

# LE POIDS DE LA VILLE-CENTRE DANS L'ÉCONOMIE LOCALE

## UN TERRITOIRE AU SERVICE DE L'EMPLOI DES HABITANTS



L'emploi par communes en 2017 - Source INSEE 2017

L'agglomération belfortaine s'adosse sur la force de Belfort et de son centre-ville. Autour de Belfort, ville préfecture, gravitent de petites villes. Avec 26 626 emplois en 2017, Belfort est un pôle économique pertinent et innovant.

La ville fonctionne avec des relais de proximité au sein de ses quartiers comme avec des services présents dans certaines communes de la première couronne :

- **Bavilliers, Danjoutin, Valdoie...**  
Puis de plus petits centres comme Offemont et Essert.

D'autres pôles émergent à partir des grandes infrastructures :

- **L'Espace médian.** Il comprend l'Hôpital Nord Franche-Comté, la zone d'innovation de la Jonxion et la gare TGV Belfort-Montbéliard, à la croisée de l'A36 et de l'échangeur de Sévenans (N1019, D437 et D19).

L'armature territoriale belfortaine doit se consolider dans le but de maintenir une offre de services attractive à l'ensemble du Grand Belfort et harmoniser urbanité et ruralité.

## MOINS D'EMPLOIS MAIS PLUS QUALIFIÉS

Le pôle Nord Franche-Comté est davantage touché par le retrait de l'emploi : 11 400 emplois perdus entre 2007 et 2017 dont 10 000 uniquement dans l'industrie. La situation est plus nuancée pour le Grand Belfort avec une perte de 2 300 emplois dont deux-tiers dans l'industrie.

Cependant, le pôle Nord Franche-Comté conserve un équilibre entre emplois et population active. L'indicateur de concentration d'emploi<sup>1</sup> est de 100,5, légèrement supérieur à celui de la région (96). Malgré le retrait observé de l'emploi, le Grand Belfort conserve davantage une « vocation » économique que résidentielle puisque l'indicateur y est de 111.



<sup>1</sup> L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

	2017			ÉVOLUTION 2007-2017		
	EMPLOIS	ACTIFS OCCUPÉS	CHÔMEURS	EMPLOIS	ACTIFS OCCUPÉS	CHÔMEURS
PÔLE NFC	116 047	115 471	21 239	-11 413	-8 325	-2 953
<b>GRAND BELFORT</b>	<b>44 391</b>	<b>40 001</b>	<b>7 795</b>	<b>-2 160</b>	<b>-2 331</b>	<b>-1 636</b>
<b>DONT BELFORT</b>	<b>26 626</b>	<b>16 676</b>	<b>4 685</b>	<b>-3 511</b>	<b>-3 077</b>	<b>-785</b>

L'évolution de l'emploi entre 2007 et 2017 - Source : INSEE - à périmètre constant (52 communes)

Entre 2007 et 2017, la population active et le nombre d'emplois sont en forte baisse et le nombre de chômeurs augmente très fortement, cela place le Grand Belfort en situation dite d'affaiblissement économique à l'instar du Nord Franche-Comté et de la Bourgogne-Franche-Comté lors de cette période post-crise financière.

La comparaison de l'évolution des données avec celles de la moyenne des agglomérations du panel de 25 agglomérations françaises de dimension comparables (Cf carte des agglomérations p. 35) présente des situations similaires à celle du Grand Belfort, dans la perte d'actifs des villes centres.

	ÉVOLUTION 2007-2017		
	EMPLOIS	ACTIFS OCCUPÉS	CHÔMEURS
PÔLE NFC	-10 %	-7 %	+14 %
<b>GRAND BELFORT</b>	<b>-5 %</b>	<b>-6 %</b>	<b>+21 %</b>
<b>DONT BELFORT</b>	<b>-13 %</b>	<b>-18 %</b>	<b>+17 %</b>
PANEL 25 AGGLOMÉRATIONS	-2 %	-3 %	+18 %
DONT VILLES-CENTRE	-4 %	-11 %	+15 %

L'évolution de l'emploi entre 2007 et 2017 - Source : INSEE - à périmètre constant

Les emplois perdus sont essentiellement des emplois d'ouvriers (-2083) et d'employés (-983). Cette évolution correspond à la tertiarisation de l'activité économique et à l'élévation de la qualification des emplois occupés. Ainsi, le nombre de cadres a progressé de près de 500 emplois dans le Grand Belfort alors que l'emploi a connu un recul prononcé (-2 333 emplois).

	AGRICULTEURS EXPLOITANTS	ARTISANS, COMMERÇANTS CHEFS ENTREPRISE	CADRES PROF INTEL SUP	PROF INTERMÉDIAIRES	EMPLOYÉS	OUVRIERS
2017	112	2 343	8 313	12 187	13 323	8 083
	0 %	5 %	19 %	27 %	30 %	18 %
2007	182	2 106	7 850	12 084	14 306	10 166
	0 %	5 %	17 %	26 %	31 %	22 %
<b>ÉVOLUTION 2007-2017</b>	<b>-70</b>	<b>+238</b>	<b>+463</b>	<b>+103</b>	<b>-983</b>	<b>-2 083</b>
	<b>-39 %</b>	<b>+11 %</b>	<b>+6 %</b>	<b>+1 %</b>	<b>-7 %</b>	<b>-20 %</b>

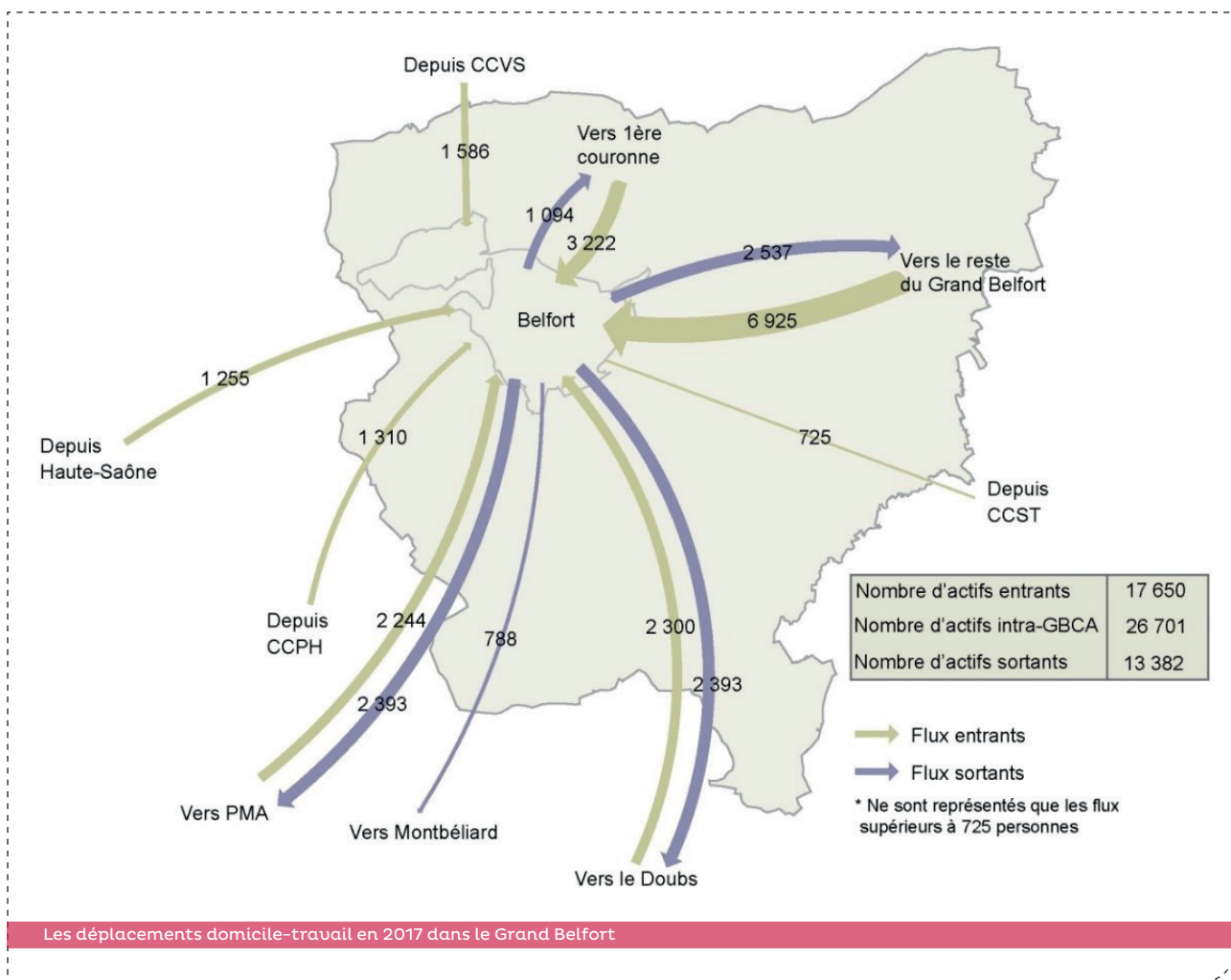
L'emploi au lieu de travail dans le Grand Belfort selon les professions et catégories socio-professionnelles en 2017 et son évolution depuis 2007 - Source : INSEE - à périmètre constant (52 communes)

# UNE DISSOCIATION CROISSANTE ENTRE LIEU DE RÉSIDENCE ET D'EMPLOI

## LES FLUX DOMICILE-TRAVAIL

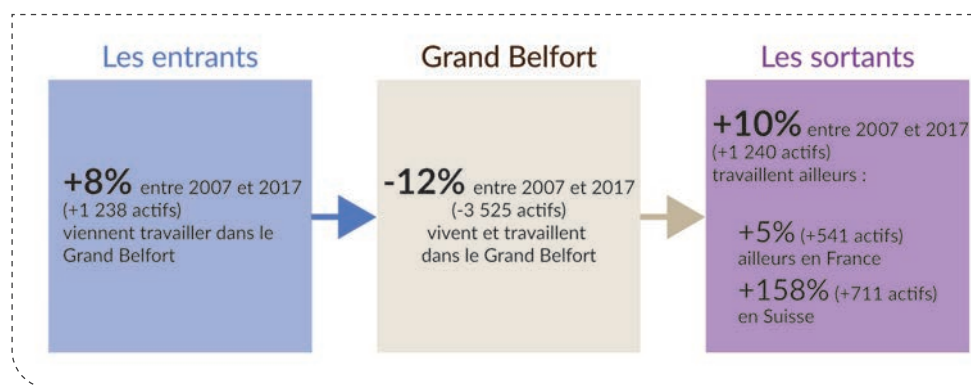
**Le Grand Belfort** est un territoire à vocation économique. Ainsi, 17 650 actifs viennent quotidiennement y travailler et 13 382 actifs quittent l'agglomération pour travailler. En même temps, 26 701 actifs résident et travaillent dans le Grand Belfort.

**Belfort** concentre les principaux flux : plus de 10 000 actifs du Grand Belfort viennent travailler en ville-centre.





Au sein du Grand Belfort, il y a donc une dissociation croissante entre lieu de résidence et d'emploi avec les phénomènes conjugués de périurbanisation des habitants et de diffusion de l'emploi sur le territoire. Conséquence, plus de déplacements internes et en 2017, trois quarts des actifs quittent leur commune de résidence pour travailler.



## UNE LOCALISATION DE L'EMPLOI QUI SE RÉÉQUILIBRE DANS LE GRAND BELFORT

Depuis 2007, la dynamique est opposée entre la ville-centre qui perd des emplois et la périphérie qui en gagne : il y a ainsi une « périphérisation » de l'emploi, dynamique similaire à celle du développement résidentiel.

En 2017, l'agglomération compte 44 390 emplois, dans un bassin d'emploi de plus de 100 000 emplois. Belfort accueille 60 % de ces emplois alors qu'elle en concentrait les trois quarts en 1990 (INSEE 2017).

Dans le Grand Belfort, il y a une concentration de l'emploi dans les pôles : à Belfort, mais aussi dans des pôles d'emplois secondaires en première couronne (Bavilliers, Danjoutin, Valdoie) et d'autres plus éloignés (Bessoncourt, Bourogne, Trévenans). La localisation de l'emploi respecte la logique des grands axes : l'A36 (Montbéliard-Mulhouse) et la N1019 (Héricourt-Delle).

D'autres communes comme Andelnans, Argiésans, Bessoncourt, Botans et Menoncourt ont une forte vocation économique et/ou de services affirmée. Elles sont de petite taille et accueillent davantage d'emplois que d'habitants.

Les pôles d'emplois de Bourogne et Fontaine accueillent des zones d'activités majeures. Le poids des emplois par rapport à la population y est élevé.

Aujourd'hui un transfert d'activités économiques à vocation tertiaire s'opère de Belfort vers la périphérie et notamment vers l'espace médian : l'hôpital à Trévenans mis en service en janvier 2017, des services de santé et des entreprises à la Jonxion, ainsi que du commerce le long de l'axe Belfort-échangeur de Sévenans.

## UNE « PÉRIPHÉRISATION » DU COMMERCE

Les zones commerciales significatives sont à examiner dans leur rapport au cœur de l'agglomération. La grande distribution et la diversité d'offre qui occupe ces espaces sont de longue date désignées comme cause du déclin (relatif) des centres villes et une menace pour leur développement futur. En effet, le secteur du commerce du centre-ville de Belfort subit le phénomène de « périphérisation », concurrencé par les zones commerciales périphériques et les achats en ligne. Comme le précise le tableau ci-dessous, le commerce belfortain a perdu 25 % de ses emplois en 10 ans. A contrario, l'emploi commercial s'est renforcé dans les communes de l'agglomération autour de Belfort (+ 30 %).

	EMPLOI DANS LE COMMERCE EN 2007	EMPLOI DANS LE COMMERCE EN 2017	ÉVOLUTION 2007-2017
BELFORT	3 094	2 301	-793
GRAND BELFORT HORS BELFORT	2 049	2 694	+645

L'évolution de l'emploi dans le secteur du commerce à Belfort et dans sa périphérie - Source : INSEE

Souvent implantées en entrée d'agglomération, l'accessibilité à ces zones commerciales est facilitée par la proximité des voies de circulation et est plutôt adaptée au caractère diffus et périurbain du Nord Franche-Comté.

Certaines zones sont plus proches du centre-ville, comme celle du secteur sud de Belfort. Cette dernière participe aussi à la vie culturelle, avec la présence du cinéma des Quais. Ce secteur mériterait d'être différencié des zones plus éloignées du centre, afin de renforcer leur caractère plus urbain et rehausser leur qualité en termes de paysage, de fonctionnement et d'activité.

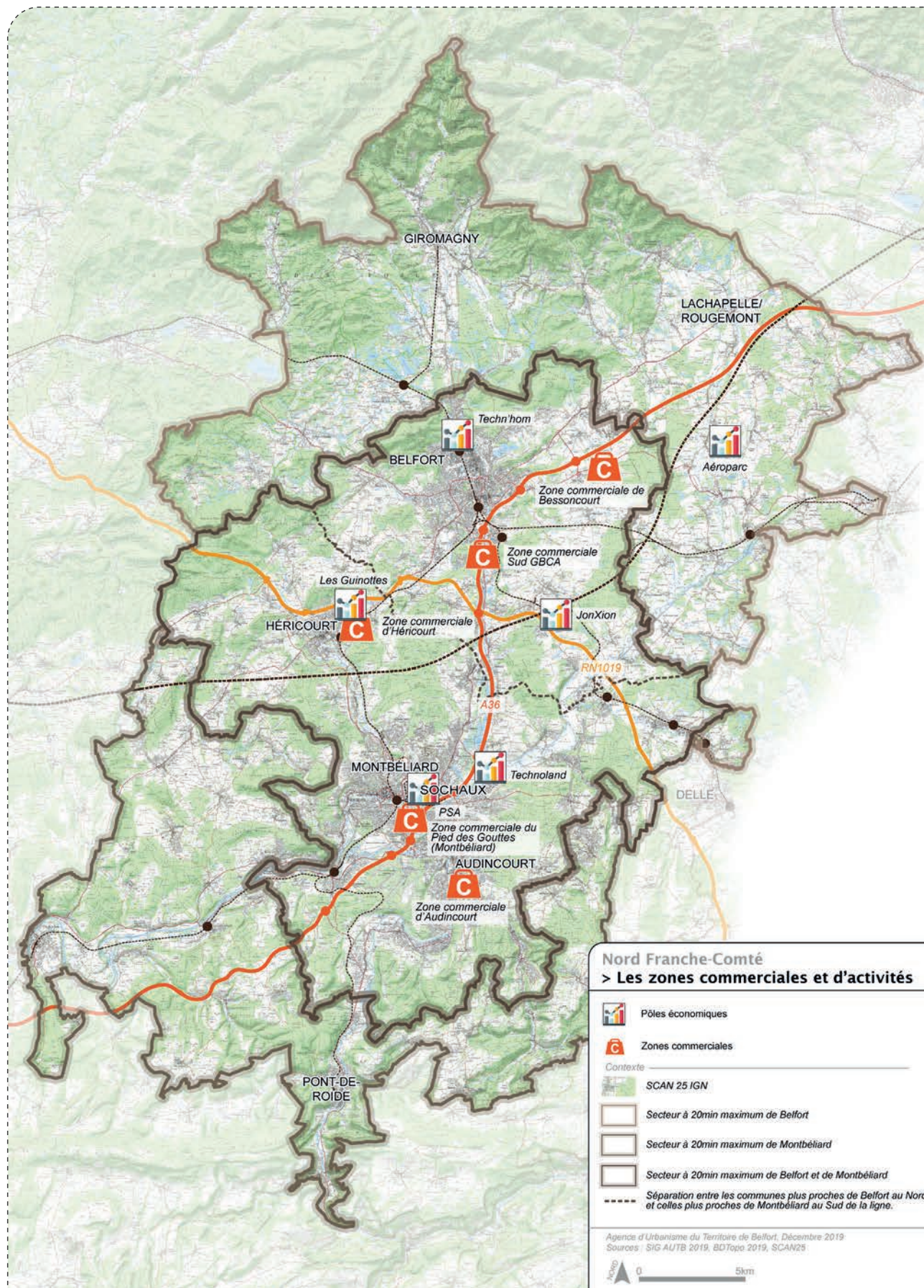
D'autres secteurs ont besoins d'attentions spécifiques afin de leur offrir une meilleure qualité d'espaces à l'entrée d'agglomération, éviter les concurrences par une trop grande proximité au centre-ville, ou pourvoir assurer un développement foncier maîtrisé.

Le secteur de Danjoutin à Trevenans connaît un étirement d'activités commerciales et servicielles, tantôt constitué de zones aménagées communautaires, tantôt débordant le long des voies de circulation. Cet espace se renouvelle de gré à gré, s'étend vers le sud, mais concentre des difficultés de circulation et présente un paysage médiocre.

La zone de Bessoncourt est une zone privée, distante de l'agglomération et directement branchée sur l'A36. Elle est tournée vers le Nord-Est du département et les espaces compris entre Belfort et Mulhouse. Cette zone dispose encore d'espaces disponibles.

Les zones plus éloignées (Bessoncourt, l'espace médian ou l'Aéroparc de Fontaine), sont des secteurs de grande dimension et interpellent le centre-ville au regard de leur fonction économique forte. Il s'agit de penser le lien à Belfort vis-à-vis de ces secteurs en termes de transports, de logements, de services et de ressources humaines (que les emplois créés bénéficient au territoire ou ne créent pas de tensions avec des activités existantes).

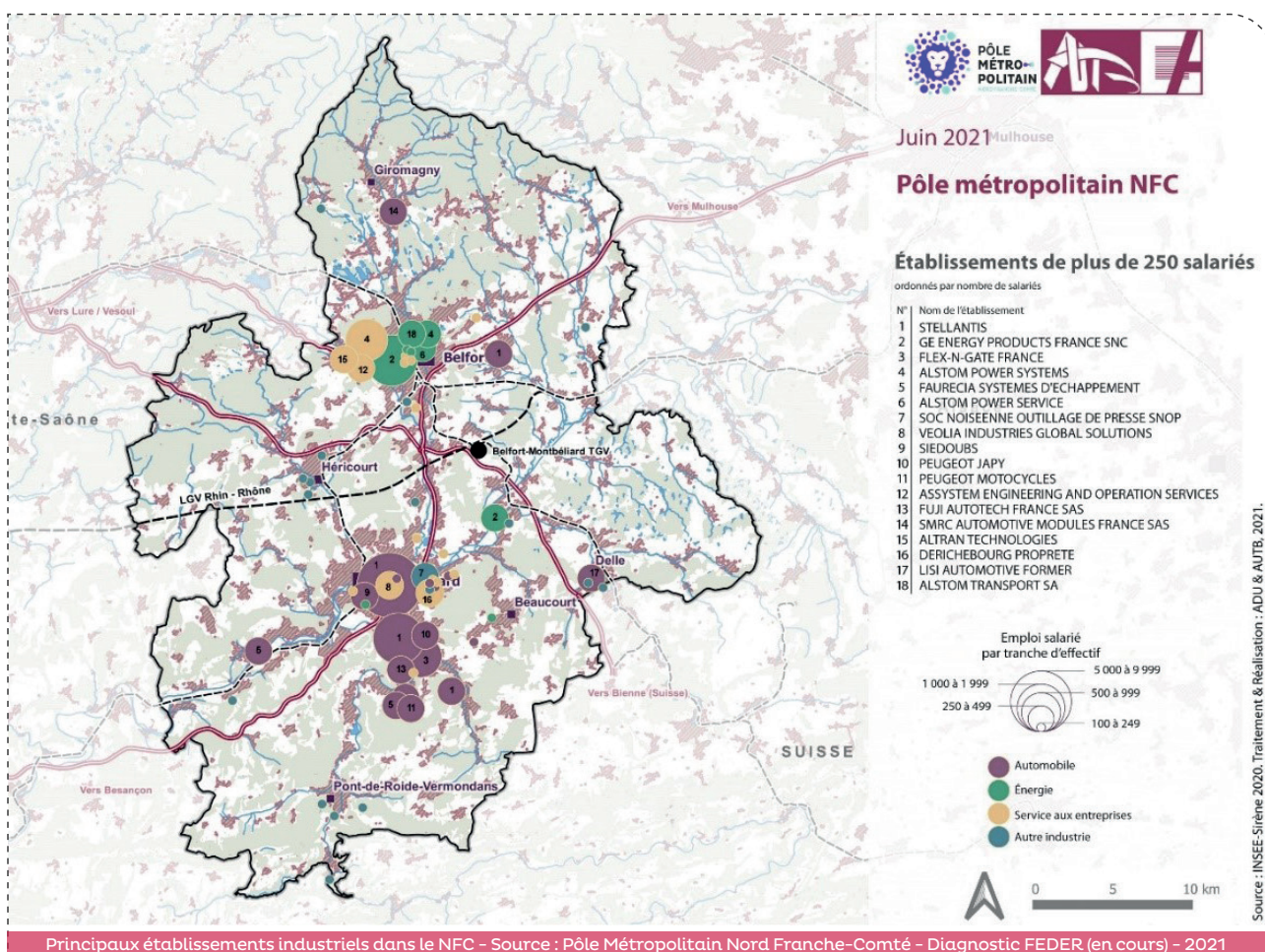
Les services apportés au lieu de travail sont à proposer comme un atout du centre-ville de Belfort. Ils permettent d'offrir une qualité de vie et non seulement un lieu de consommation de biens et de services détaché des autres fonctions urbaines.



# UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR SON HISTOIRE INDUSTRIELLE

## UNE EXCELLENCE INDUSTRIELLE RECONNUE

Le territoire du Nord Franche-Comté est renommé grâce à la présence de groupes industriels d'envergure mondiale (Stellantis, Alstom, General Electric (GE), Lisi, Faurecia...) dans les domaines de l'énergie et des mobilités qui forment une véritable toile industrielle. Ces établissements restent concentrés dans les principaux sites d'activités situés à proximité des centralités et des axes structurants (A36, N1019).



Principaux établissements industriels dans le NFC – Source : Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté – Diagnostic FEDER (en cours) – 2021

Cette vocation industrielle dépend donc des grands donneurs d'ordre et cela peut apparaître comme une fragilité face aux aléas socio-économiques. La crise financière de 2008 et la crise sanitaire ne permettent plus au territoire du Nord Franche-Comté de conserver son volume d'emplois avec une perte continue des emplois industriels mais aussi depuis 2007 dans le secteur tertiaire.

La modernisation économique constitue un enjeu primordial pour le territoire et son avenir. Le Nord Franche-Comté a été reconnu par le programme

national « Territoires d'industrie » pour redynamiser l'industrie française et le projet « Transformation d'un territoire industriel ». Le Pôle métropolitain assure le pilotage de la démarche, avec l'ambition d'accompagner les entreprises industrielles, et participe aux réflexions engagées à l'échelle nationale qui ont un lien avec l'industrie (friches industrielles, pacte productif, ...). Cette démarche, soutenue notamment par le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), constitue une opportunité pour la mise en œuvre d'une stratégie métropolitaine de développement économique.

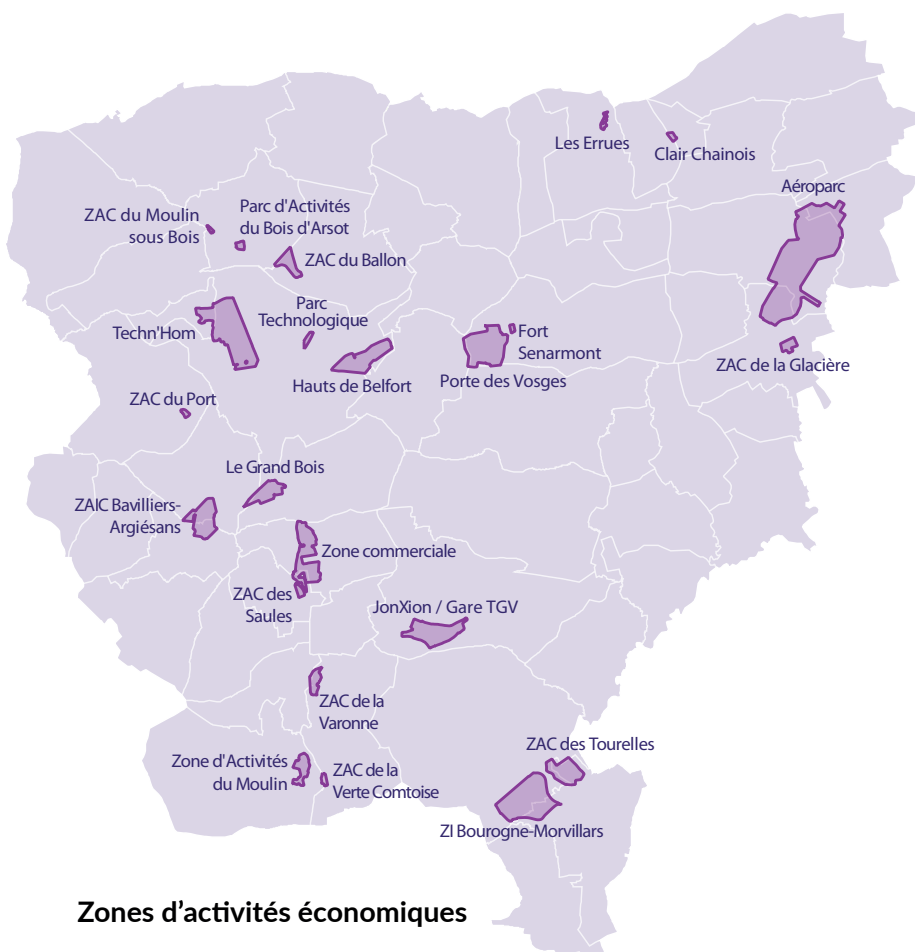
## DES ZONES D'ACTIVITÉS AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE

Le Grand Belfort compte 23 zones d'activités économiques (ZAE<sup>1</sup>).

Les collectivités en assurent la conception, la réalisation et la commercialisation (gestion directe). Certaines zones sont gérées par des tiers (SODEB<sup>2</sup>, TANDEM<sup>3</sup>, Conseil Départemental). Pour ces zones, le Grand Belfort intervient essentiellement sur les accès et la voirie.

649 établissements sont implantés dans ces ZAE, générant 14 235 emplois, soit 35 % des emplois du Grand Belfort.

Certaines zones parfois anciennes, peuvent souffrir d'une mauvaise image (mobilier, espaces verts, traitements des délaissés, etc.) et méritent d'être requalifiées.



Zones d'activités économiques

Source : AUTB, Observatoire des sites économiques - 2021



<sup>1</sup> Les ZAE sont des espaces aménagés par les collectivités territoriales en vue d'être commercialisés à des entreprises pour l'exercice de leurs activités économiques.

<sup>2</sup> La Société d'équipement du Territoire de Belfort, créée en 1958, réalise des actions en faveur du développement local.

<sup>3</sup> Société d'économie mixte, spécialisée en immobilier d'entreprise.

## LE TERRITOIRE DU GRAND BELFORT COMPTE QUATRE SITES ÉCONOMIQUES MAJEURS :

→ Le parc d'activités urbain de Belfort dénommé « Techn'hom », qui accueille l'innovation industrielle du territoire, cœur de la Vallée de l'Énergie<sup>4</sup>, et regroupe près de 8 000 salariés sur environ 100 hectares. Héritier de l'histoire industrielle belfortaine, le parc réunit de grandes entreprises dans les domaines du transport et de l'énergie, telles qu'Alstom, General Electric, mais aussi des PME dans le domaine industriel ou des services.



Disponibilité foncière : 1,8 hectare, soit un taux d'occupation de 98 %  
Disponibilité immobilière : taux d'occupation 78 %

Les laboratoires FC-Lab et FEMTO-ST sont également présents sur ce site, ainsi que l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), et travaillent en lien étroit avec les entreprises sur place. Urbanisme soigné, centres d'enseignement, espaces de vie, le Techn'hom s'apparente davantage à un campus qu'à une zone d'activités.



→ L'Aéroparc de Fontaine, concerne également les communes de Foussemagne et Reppe. Localisée à équidistance des deux sites majeurs de production automobile du Groupe PSA (Sochaux et Mulhouse), cette ancienne base aérienne de l'OTAN, desservie par l'autoroute A36, offre plus de 240 hectares de terrains.

Disponibilité foncière : 2,8 hectares, soit un taux d'occupation de 98 %



<sup>4</sup> Créée en juillet 2011, l'association « Vallée de l'Énergie » fédère l'ensemble des acteurs économiques locaux de la filière Énergie.



→ Les zones d'activités juxtaposées des Tourelles à Moruillars et la zone industrielle Bourogne-Moruillars, qui représentent à elles deux plus de 100 hectares et presque 1000 emplois, accueillent de petites entreprises, sur l'axe Belfort-Delle-la Suisse.

**Tourelles à Moruillars, disponibilité foncière : 13 hectares, soit un taux d'occupation de 59 %**  
**ZI Bourogne Moruillars, Disponibilité foncière : 21,1 hectares, soit un taux d'occupation de 70 %**

→ Le Parc de « La Jonxion », accueille des entreprises du secteur tertiaire technologique et administratif supérieur. Face à la gare TGV Belfort-Montbéliard et à proximité de l'Hôpital Nord Franche-Comté, ce quartier représente plus de 47 hectares et rassemble près de 500 emplois.



**Disponibilité foncière : 6 hectares, soit un taux d'occupation de 54 %**  
**Disponibilité immobilière : taux d'occupation 79 %**

L'inventaire des entreprises implantées dans ces zones, identifiées comme stratégiques par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Territoire de Belfort, témoigne de la vitalité économique du Grand Belfort et de ses capacités d'adaptation.

# VERS UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET DE RECHERCHE

## UN TERRITOIRE AVEC UNE SYNERGIE FORTE ENTRE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Profondément ancré dans les secteurs de l'énergie et des mobilités automobiles et ferroviaires, le Grand Belfort s'est engagé dans une réindustrialisation résolument tournée vers l'avenir, cherchant à créer des emplois dans des secteurs innovants.



Les principales entreprises structurantes du Nord Franche-Comté - Source : Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté - Diagnostic FEDER (en cours) - 2021

À côté des grands groupes industriels d'envergure mondiale (PSA Peugeot-Citroën, Alstom, General Electric, Lisi, Faurecia...) présents sur son territoire, et la présence de grands groupes internationaux (Voestalpine, Plastic Omnium,...), l'agglomération

belfortaine se distingue par des filières industrielles structurées (Vallée de l'Énergie, Pôle Véhicule du Futur et filière Hydrogène). Ces nouvelles filières complètes conduisent au développement des fonctions logistiques.



## L'HYDROGÈNE, UNE FILIÈRE D'AVENIR POUR LE TERRITOIRE

Le défi pour le Grand Belfort, mais plus largement pour le pôle Nord Franche-Comté, est de faire face aux enjeux de la transition écologique et numérique, en consolidant son appareil industriel et en favorisant sa diversification pour limiter sa vulnérabilité.

### UNE ÉCONOMIE VERTE QUI PREND DE L'AMPLEUR

La loi n°2021-110-4 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets vise à accélérer la transition de notre modèle de développement vers une société neutre en carbone, plus résiliente. Cette nouvelle loi doit permettre d'accompagner les entreprises en favorisant la décarbonation des modes de production ainsi que l'économie circulaire.

Elle a pour but de démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, développement de nouvelles formations).

L'hydrogène vert est une façon innovante et propre de stocker des énergies renouvelables. Par ses centres d'enseignement et de recherche d'excellence dans le domaine de l'hydrogène, l'agglomération belfortaine dispose de tous les atouts pour en devenir le leader.

D'ici 2023, l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène sera représenté dans le Territoire de Belfort, grâce à :

- **une station de production et distribution** conçue pour des usages de mobilité devrait s'implanter à Danjoutin. Ce projet est porté par le Grand Belfort, le SMTC<sup>3</sup> (en lien avec la RTTB<sup>4</sup>), Hynamics (filiale d'EDF) et la Caisse des dépôts et consignations ;
- **l'institut national du stockage d'hydrogène**, centre de référence mondial en matière d'essais et de certification, notamment de réservoirs à hydrogène, verra le jour en 2022 à Fontaine ;
- **les entreprises belfortaines H2SYS et Avions Mauboussin** devraient pouvoir concrétiser le développement de leurs produits innovants hybrides à hydrogène, respectivement un groupe d'électrogène et un avion à propulsion.
- **l'entreprise de fabrication d'électrolyseurs McPhy** devrait établir sa future 'gigafactory' à Belfort. Cette implantation conforterait la place d'excellence qu'occupe notre territoire dans le développement de la filière hydrogène.
- **Territoire habitat** va créer un premier programme immobilier dont l'hydrogène sera l'unique source d'énergie.
- **la flotte Optymo** sera remplacée par des bus à hydrogène



<sup>3</sup> Syndicat Mixte des Transports en Commun.

<sup>4</sup> Régie des Transports du Territoire de Belfort.

## ÉNERGIE

Enfin, le Grand Belfort concentre des laboratoires de recherche dynamiques comme le FC-Lab (hydrogène, pile à combustible), des centres de formation et campus professionnel, et des établissements d'enseignement supérieur particulièrement impliqués sur la filière industrielle (UTBM<sup>1</sup>, IUT<sup>2</sup> de Belfort-Montbéliard,...).

La filière énergie représente plus de 7 000 emplois dans le Territoire de Belfort, de par la présence de General Electric ainsi qu'un tissu dynamique de sous-traitants.

Les premiers travaux sur les systèmes pile à combustible du Fc-Lab ont démarré à Belfort à la fin du 20<sup>e</sup> siècle. 70 % des publications scientifiques nationales sur les systèmes Fuel Cell sont, depuis de nombreuses années, issus du Nord Franche-Comté : c'est en 2011 qu'est né à Montbéliard F-City H2, le premier véhicule full hydrogène immatriculé en France.

Plus de 100 entreprises œuvrent ainsi à différents niveaux de la chaîne de valeur, à la structuration et à la promotion de cette filière. Le Grand Belfort coordonne son développement.

L'objectif étant à la fois de générer des synergies entre les entreprises, les laboratoires et centres de R&D locaux tout en assurant la promotion et le développement des savoir-faire industriels.

## TRANSPORT

Ainsi, les métiers de conception-recherche représentent une part non négligeable de l'emploi local. C'est particulièrement vrai dans la filière automobile où l'innovation est en partie portée par le pôle de compétitivité « Véhicule du Futur » à Étupes qui fédère industriels, chercheurs et centres de formation autour de la thématique des véhicules et de la mobilité durable, mais également dans le domaine du ferroviaire avec Alstom.

Dans un objectif de création d'emplois et de développement de l'attractivité du territoire, ce pôle a pour mission d'améliorer la compétitivité des entreprises du domaine automobile, avec :

- l'émergence de projets innovants et accompagnement à la mise sur le marché,
- la performance industrielle des entreprises,
- l'accompagnement de la croissance des entreprises.

Le Grand Belfort a été un acteur majeur dans la création d'une association de préfiguration de la Vallée de l'énergie, d'un nouveau programme de soutien à la filière pour 2013 et 2014 et de la mise en œuvre de projets collectifs.

## SANTÉ

Le Grand Belfort a également participé au suivi des actions dans d'autres domaines (tourisme et santé), notamment dans le cadre du cluster des Technologies Innovantes de la Santé.



<sup>1</sup> Université Technologique de Belfort-Montbéliard.

<sup>2</sup> Institut Universitaire de Technologie.

## DE NOUVEAUX BESOINS D'ESPACE ÉCONOMIQUE

### UNE RÉINTERROGATION SUR LES BESOINS FONCIERS

Dans le Grand Belfort, le remplissage des zones d'activités a été important ces dernières années et les espaces disponibles pour accueillir des entreprises se raréfient.

Parallèlement la préoccupation en faveur de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, accentuée par la mise en œuvre de l'objectif national ZAN (zéro artificialisation nette d'ici 2050), obligent les collectivités à davantage de sobriété foncière.

Les stratégies économiques risquent d'être ainsi fortement perturbées, contraignant collectivités et aménageurs à mieux s'interroger sur les besoins

fonciers des activités économiques au regard des enjeux écologiques, climatiques, énergétiques et alimentaires.

La capacité du territoire à offrir les espaces suffisants pour répondre à ces besoins pourrait s'en trouver réduite, conduisant à saisir les opportunités d'insertion d'activité économique dans le tissu urbain, en réinvestissant par exemple les sites industriels anciens.

### LA RECONQUÊTE DES FRICHES INDUSTRIELLES, UN ENJEU MAJEUR POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE

L'organisation territoriale du Nord Franche-Comté s'est façonnée en grande partie avec son industrialisation. En plein cœur des espaces urbanisés, le territoire compte aujourd'hui plus d'une centaine de sites issus du « 1<sup>er</sup> âge » de la ville industrielle et des mutations qui ont suivi. Lorsqu'ils ne sont pas requalifiés, ces anciens sites industriels renvoient une image négative avec du bâti à l'abandon, des façades dégradées, des friches, des occupations partielles ou des usages précaires.

Aujourd'hui, ces sites représentent une ressource précieuse pour le développement du territoire. Ils permettent d'envisager une vision différente du développement économique et urbain, fondée sur le renouvellement de lieux identitaires et une gestion économe et durable de l'espace.

L'observatoire des espaces mutables développé par l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) recense à l'échelle du cœur de l'agglomération belfortaine 91 sites et 61 hectares d'espaces bâtis, de friches, de terrains vides ou aux usages partiels.

Pour la moitié d'entre eux (terrains libres ou plus facilement mobilisables), une nouvelle fonction est envisageable sous certaines conditions (démolition du bâti existant, dépollution, restructuration de la composition foncière, etc...).

Une étude attentive de chaque site permettra d'envisager leur potentiel économique futur, notamment en termes de gestion de la pollution et de ses capacités de réhabilitation.

Enfin, le SCoT du Territoire de Belfort, dont la mise en révision devrait intervenir très prochainement, permettra d'engager une réflexion sur le développement de nouveaux sites économiques, de manière à assurer le maintien de l'emploi au sein du département, et de faire face aux enjeux des transitions économiques et numériques, en consolidant son appareil industriel, tout en favorisant sa modernisation pour limiter sa vulnérabilité.

## FORCES

Une situation d'interface  
au sein du système  
métropolitain multipolaire  
Sud Alsace/ Nord Franche Comté / Suisse

Une accessibilité  
depuis les grandes  
infrastructures  
de transports  
(TGV, autoroute, Euroairport)

Une modernisation  
et diversification  
de l'économie grâce  
aux savoir-faire locaux

Une présence de filières  
économiques stratégiques  
et valorisation  
de l'excellence industrielle

Une synergie entre l'économie  
et l'enseignement  
supérieur & recherche

Un potentiel d'espaces  
à réappropriier pour  
le développement économique

## POINTS DE VIGILANCE

Des disponibilités foncières moindres  
au sein des zones d'activités

---

Une mauvaise image des sites  
en reconversion ou zones d'activités

---

Un retrait des emplois de Belfort  
par rapport à sa périphérie,  
impliquant des flux domicile-travail  
toujours plus importants

# UNE SITUATION DÉMOGRAPHIQUE EN MUTATION

## UN AFFAIBLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE DU CŒUR DE L'AGGLOMÉRATION

Les dynamiques démographiques de l'agglomération belfortaine, comme celle de tout le Nord Franche-Comté, ont été tout au long du 20ème siècle étroitement corrélées à celles de son tissu industriel. Après une croissance ininterrompue de la population depuis plus d'un siècle liée aux besoins massifs de main-d'oeuvre, la baisse régulière du volume d'emplois se traduit inversement depuis les années 1980 par un déficit migratoire structurel.

Dès les années 90, ce déficit migratoire a été compensé par un solde naturel positif, dû à une population jeune, particulièrement dans la ville centre. La proximité des bassins d'emplois du Sud Alsace, de la Suisse frontalière et la diversification économique mise en place ont contribué à limiter la perte de population. Jusqu'à récemment, le Nord Franche-Comté a plutôt bien résisté aux changements économiques de ces quarante dernières années.

Avec son poids démographique (73 % de la population départementale), le Grand Belfort influence fortement la dynamique départementale. De même, la dynamique du cœur d'agglomération impacte l'ensemble de l'intercommunalité, même si son territoire s'est récemment enrichi de 19 communes, à la faveur de son regroupement avec l'ancienne Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse.

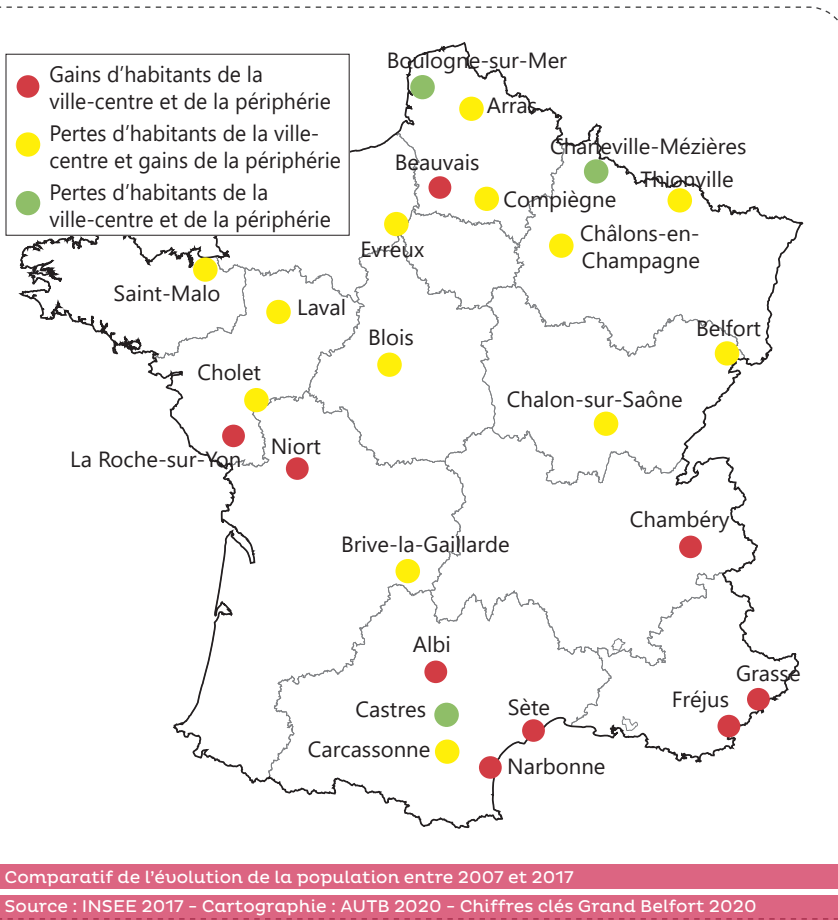
Après une longue période de croissance, la dynamique démographique de l'agglomération est en voie de changement. Le poids du cœur de l'agglomération n'a cessé de diminuer depuis les années 80.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la ville de Belfort compte 47 656 habitants et concentre 45 % de la population du Grand Belfort (103 741 habitants). En 1968, la ville accueillait 62 % de la population de l'agglomération (à périmètre constant, 52 communes). Depuis 1975, elle a perdu 6 959 habitants, soit 13 % de son poids démographique.

Cette dynamique récente touche l'ensemble du Territoire de Belfort. La comparaison des différentes intercommunalités le souligne.

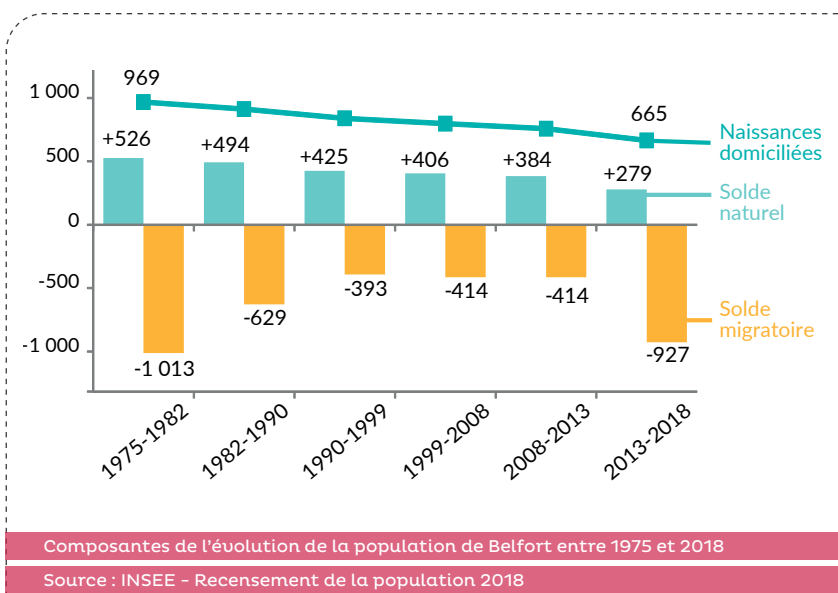
	POPULATION MUNICIPALE 2018	ÉVOLUTION 2013-2018		ÉVOLUTION 2008-2013	
		NOMBRE	PAR AN (%)	NOMBRE	PAR AN (%)
GRAND BELFORT	103 016	- 2 285	- 0,4 %	+ 2 244	+ 0,24 %
BELFORT	46 954	- 3 242	- 1,3 %	- 150	- 0,1 %
HORS BELFORT	56 062	+ 957	+ 0,3 %	+ 2 394	+ 0,9 %
CC DU SUD TERRITOIRE	25 579	- 80	- 0,1 %	+ 15	0,0 %
CC DES VOSGES DU SUD	15 257	- 101	- 0,1 %	+ 101	+ 0,1 %
TERRITOIRE DE BELFORT	141 852	- 2 466	- 0,3 %	+ 2 360	+ 0,3 %

L'évolution de la population dans les intercommunalités\* du Territoire de Belfort - Source : INSEE - recensement de la population 2018  
\* Périmètre constant, c'est à dire avec les périmètres au 1<sup>er</sup> janvier 2021



Cet affaiblissement des cœurs d'agglomération n'est pas seulement propre à Belfort. La mise en perspective de Belfort au regard d'un panel de 25 agglomérations françaises de taille similaire est un phénomène notable, comme le montre le graphique ci-contre ; même si certaines agglomérations, en particulier dans le sud de la France semblent mieux s'en sortir de ce point de vue.

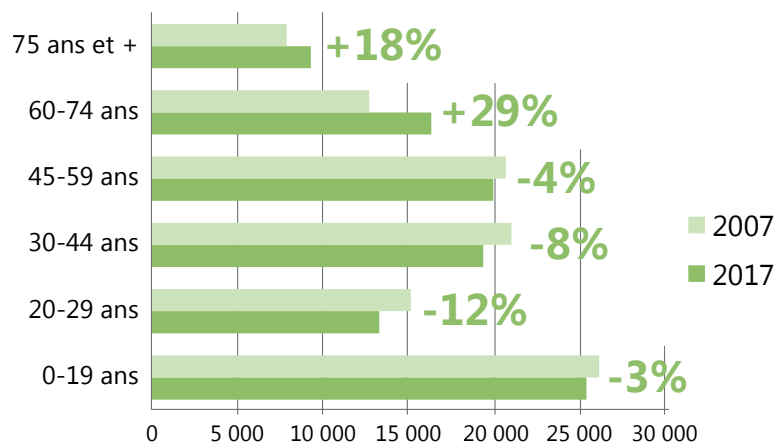
L'AFFAIBLISSEMENT DU SOLDE NATUREL



Au cours des décennies 80 - 2010, les mouvements naturels compensaient un solde migratoire négatif. Même si ce solde migratoire se réduisait progressivement jusqu'aux années 2010, ce rééquilibrage entre les deux mouvements s'est aujourd'hui tari, par la baisse des naissances et le renforcement des pertes issues des mouvements migratoires.

## LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION COMME CONSÉQUENCE

Avec un vieillissement assez rapide de la population résidente, la dynamique naturelle s'essouffle et génère de nouvelles pertes démographiques. L'évolution de l'indice de jeunesse de l'agglomération, passé de 1.27 à 0.991 est un indicateur significatif de cette tendance générale du vieillissement de la population, aggravée par des mouvements migratoires défavorables.



Évolution des tranches d'âge du Grand Belfort entre 2007 et 2017 - Source : INSEE 2017

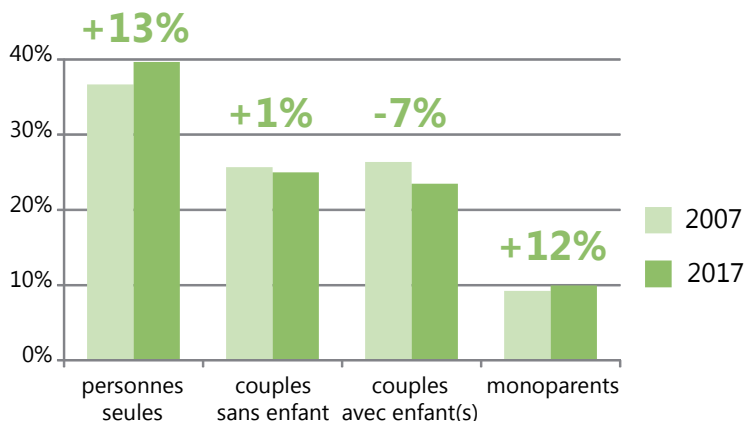
Ce phénomène est présent dans de nombreuses communes de ce panel de villes présenté en comparaison de Belfort. Le Grand Belfort est en 8<sup>ème</sup> position des agglomérations observées et Belfort en 7<sup>ème</sup> position des villes observées pour leur indice de jeunesse. Notre territoire subit un effet de rattrapage et la perte d'un socle de renouvellement avec des populations jeunes. Ce cinq dernières années, le départ plus marqué des classes d'âge 25 / 34 ans est notable.

Cette évolution entraîne majoritairement l'affaiblissement démographique de l'ensemble du Territoire de Belfort.

La capacité du territoire à trouver de nouveaux gisements d'emplois est ainsi essentielle pour contribuer à renouveler la population.

Une des causes de la diminution de la taille moyenne des ménages et de l'accroissement des ménages de petite taille est le vieillissement de la population. Entre 2007 et 2017, l'accroissement du nombre de personnes seules dans l'agglomération est marquant : +2100 ménage de ce type.

La moitié des ménages de Belfort sont des personnes seules. La dynamique de croissance de ces ménages est donc plus du côté des autres communes.



Évolution de la composition des ménages entre 2007 et 2017 - Source : INSEE 2017

Le constat du départ de Belfort de 900 couples avec enfants entre 2007 et 2017 aggrave cette dynamique.

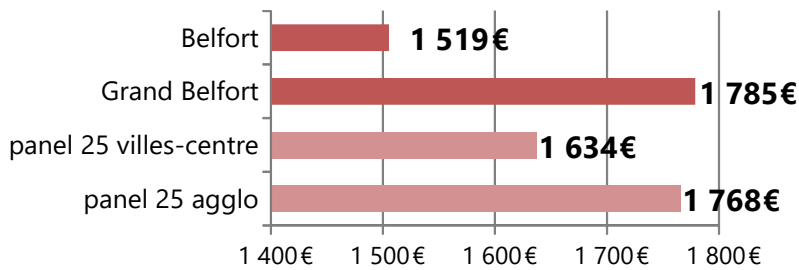


<sup>1</sup> L'indice de jeunesse correspond au nombre de jeunes de moins de 20 ans rapporté au nombre de personnes âgées de plus de 60 ans. Plus l'indice est élevé, plus la population est jeune.



## UNE DIMENSION SOCIALE PLUS MARQUÉE DANS LA VILLE-CENTRE

### UNE CONCENTRATION DES MÉNAGES LES PLUS PAUVRES À BELFORT



Comparatif du niveau de vie mensuel médian en 2018

Source : INSEE - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Filosofi 2018 - Chiffres clés Grand Belfort 2021

Le taux de pauvreté est de 16 % en 2018 dans le Grand Belfort et 25 % à Belfort.

Le comparatif réalisé avec 25 agglomérations françaises de taille et de composition similaire au Grand Belfort place Belfort au 7<sup>ème</sup> rang des villes-centres du panel de 25 agglomérations pour son taux de pauvreté.

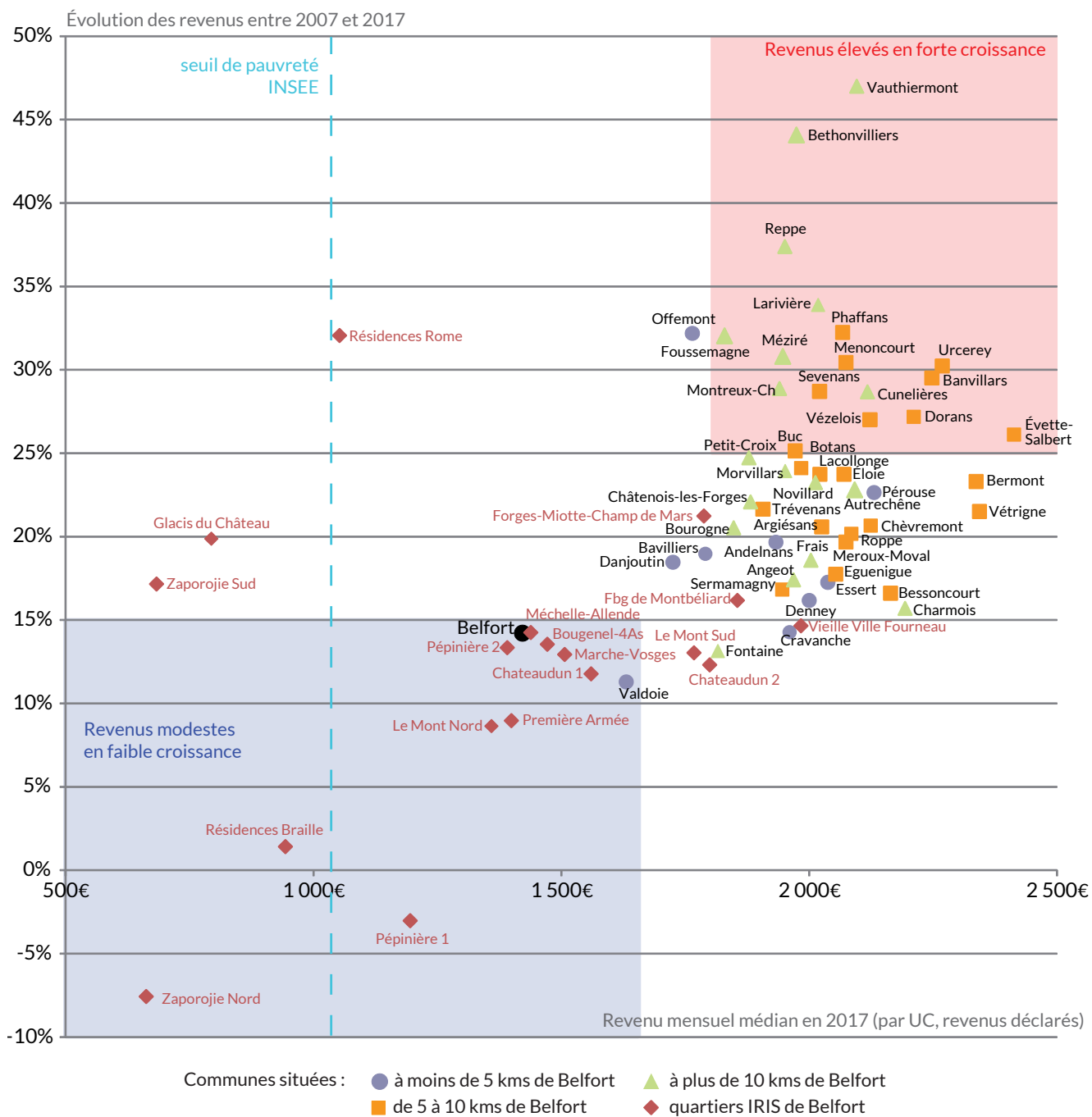
La concentration du parc social de l'agglomération dans la ville de Belfort et la présence de services et de commerces de proximité, rend possible la vie quotidienne des populations les plus fragiles avec un minimum de déplacements.

La géographie des revenus souligne les contrastes sociaux entre Belfort et sa périphérie. La ville-centre concentre le plus de précarité et dispose donc du niveau de vie le plus faible des 52 communes du Grand Belfort. Le niveau de vie reste moyen dans les plus grandes communes de la première couronne, alors qu'il augmente

plus fortement dans les villes les plus éloignées. Les choix de résidence des ménages les plus aisés répondent à des stratégies d'évitement et la périphérie de Belfort est davantage privilégiée. Le graphique suivant illustre parfaitement ces distinctions.



<sup>1</sup> Le panel des 25 agglomérations est le même que celui mentionné page 35.



Source : INSEE, Filosi 2017 - traitement AUTB 2020

### LA POLITIQUE DE LA VILLE COMME RÉPONSE DANS LES QUARTIERS LES PLUS MARQUÉS

Depuis de nombreuses années, une politique spécifique sur plusieurs quartiers de l'agglomération a été apportée à ces écarts de caractéristiques de population, et principalement à Belfort, où les taux de pauvreté y sont encore accentués, à hauteur de 35 à 55 %.

Aujourd'hui, 5 quartiers, dont 4 à Belfort, font l'objet d'un Contrat de Ville Unique et Global qui formalise les engagements pris par l'État, la collectivité territoriale et les autres partenaires, au bénéfice des quartiers prioritaires. La programmation des crédits « politique de la ville » est structurée autour de trois piliers : la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le renouvellement urbain et le cadre de vie.

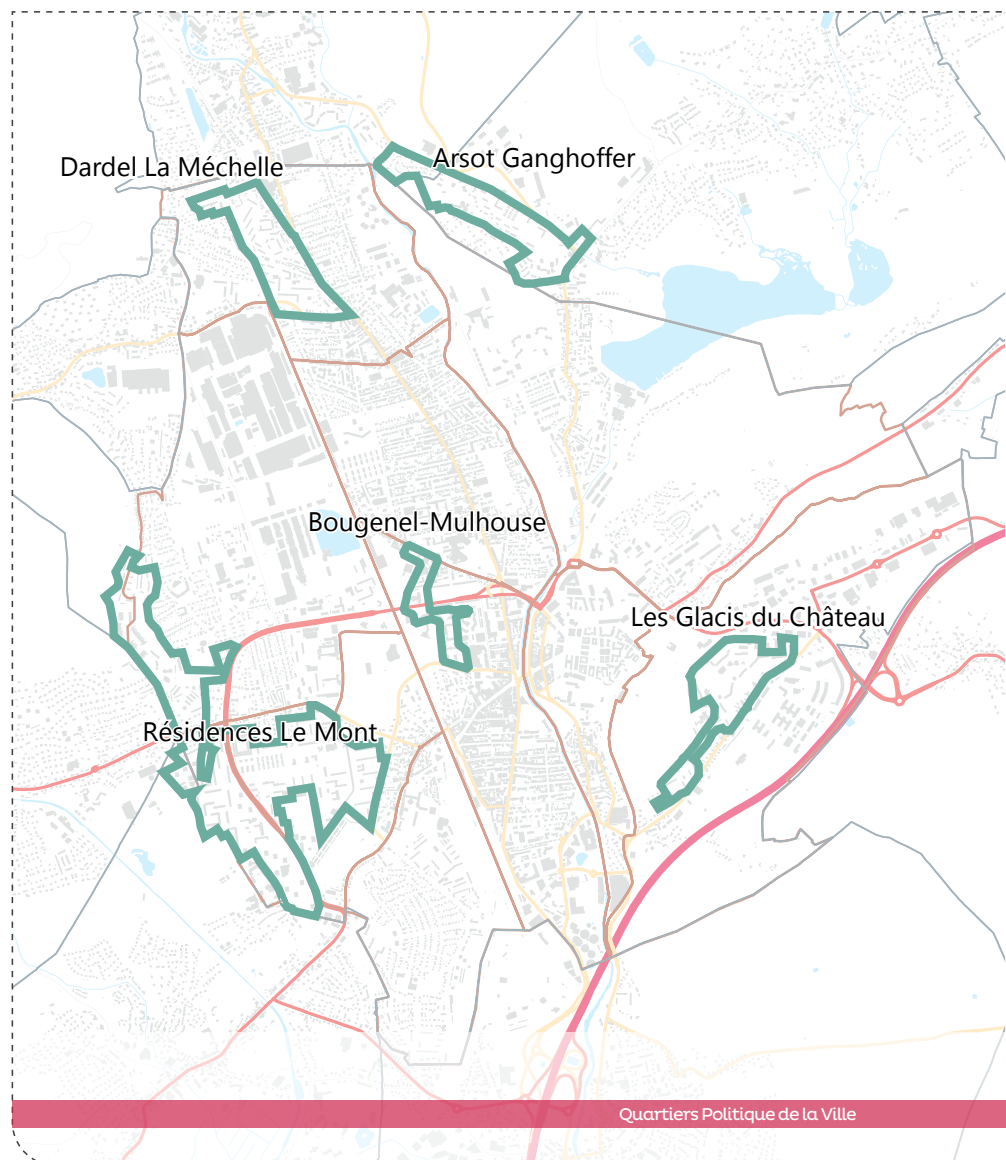
Ces actions concernent ainsi 16 % de la population de l'agglomération et 31 % des Belfortains.

D'importantes opérations de démolition / reconstruction et de revalorisation des espaces publics ont été mises en œuvre. Mixité sociale et variété de typologies de logements, recomposition urbaine des espaces publics, ainsi qu'apport d'activités économiques et de services, ont été des objectifs importants dans ces quartiers.

Ces actions se poursuivent aujourd'hui avec le renouvellement urbain du secteur Dorey du quartier des Résidences/Le Mont.

Ce programme regroupe plusieurs actions sur le quartier :

- La démolition de 300 logements sociaux,
- La reconstitution de 65 logements sociaux hors site
- La requalification de 528 logements sociaux du quartier (réhabilitation énergétique),
- La construction de 69 logements neufs en accession à la propriété,
- L'aménagement des espaces de l'ensemble du secteur Dorey (voiries, espaces extérieurs, réseaux, démolition de l'ancien centre commercial),
- Construction de 800 m<sup>2</sup> de cellules commerciales neuves en front de boulevard,
- La construction ou la restructuration de divers services publics.



# UN ÉQUILIBRE À TROUVER ENTRE VILLE-CENTRE ET PÉRIPHÉRIE

## UNE DYNAMIQUE RÉSIDENIELLE FRAGILE DANS LA VILLE-CENTRE

Le parc de logements belfortain compte 27 336 logements en 2017 ; le Grand Belfort en compte 53 149 à cette même date.

Par sa forme, le parc belfortain est dominé par le logement collectif avec 86 % des logements. Le parc locatif y est largement majoritaire avec 65 %.

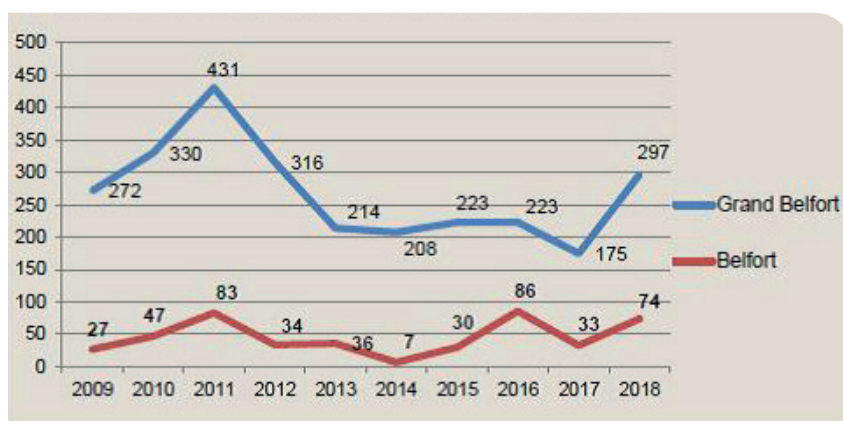
La ville centre concentre davantage de logements sociaux (75 %). Le parc ancien, c'est à dire d'avant 1971, représente 63 % des logements.

La vacance du parc de logements est élevée : 12 % à Belfort et 7.6 % hors Belfort. Les villes-centres du panel des 25 agglomérations affichent un taux de vacance de 9 %. La ville concentre le parc le plus dégradé. Pour l'améliorer, la collectivité a mis en place des opérations ciblées tant pour le parc public que le parc privé : le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour le quartier des Résidences à Belfort, et une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAHRU) en cours sur le quartier Belfort

Jean-Jaurès, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville\*. Historiquement, la ville de Belfort concentre l'habitat collectif du département. Elle subit les difficultés conjoncturelles de l'habitat collectif de ces dernières années avec moins de 50 logements commencés par an depuis 10 ans.

Avec 74 logements commencés en 2018 et 121 en 2019 (jusqu'à septembre), la hausse de la construction à Belfort portée par des opérations d'envergure (la ZAC de l'Hôpital notamment) semble relancer la promotion immobilière.

La construction neuve à Belfort reste dans un cycle de faible intensité en raison de la conjoncture immobilière détendue et de la concurrence de l'habitat individuel périurbain. Les récentes progressions de population des communes périphériques de Belfort en sont une illustration, même si elles tendent à s'atténuer.



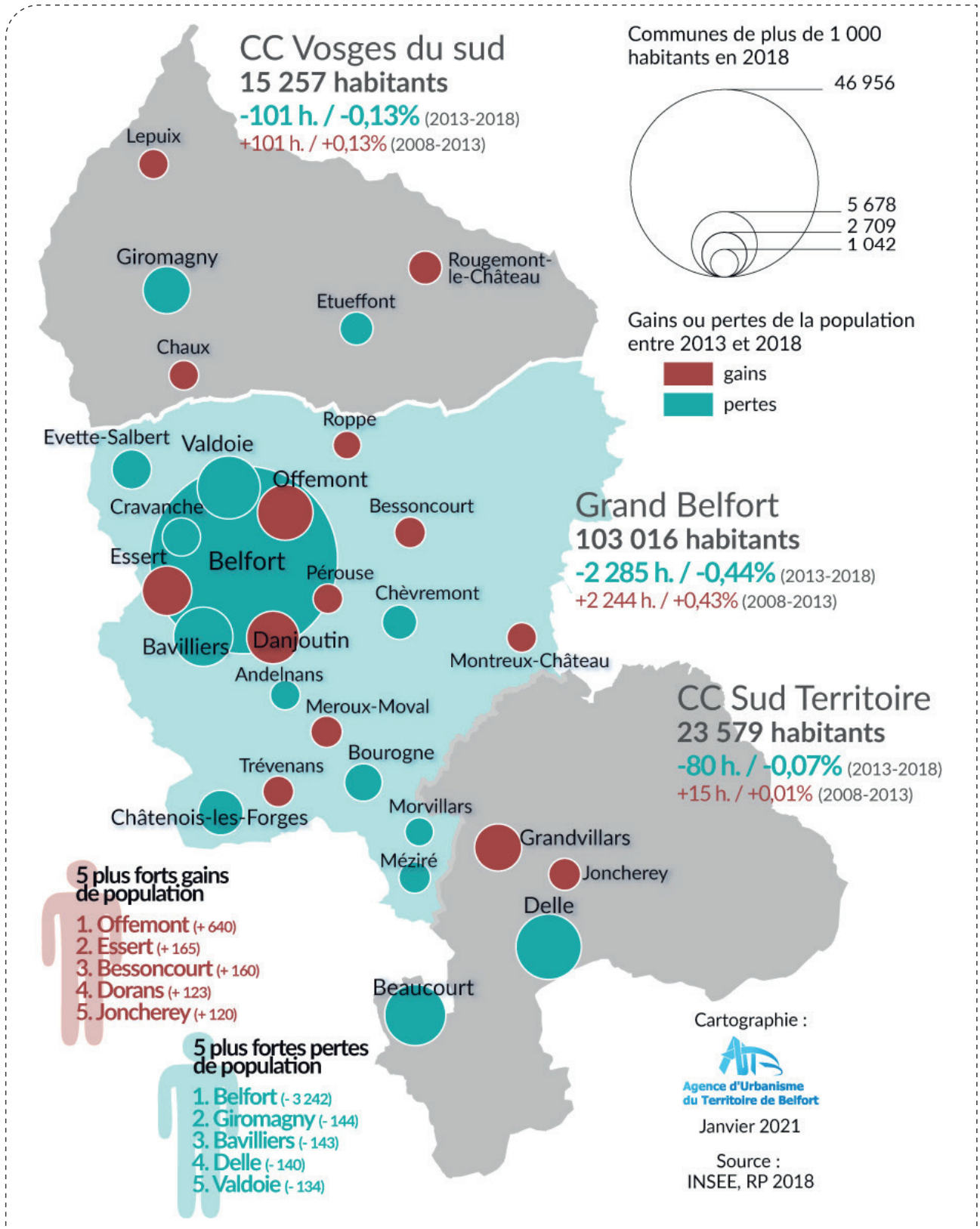
Production de logements à Belfort et dans le Grand Belfort depuis 2009

Source : MEEM/CGDD/SOeS/DREAL, Sit@del, logements commencés, traitements AUTB



\* Le programme Action Cœur de Ville

L'objectif de ce programme national est de revitaliser les centres-villes des villes moyennes en mobilisant des financements d'État. 222 villes, réparties dans toute la France bénéficient de ce programme. Il a pour objectifs de redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres de ces villes à travers l'habitat, le commerce, la création d'emplois ou encore la culture. Ce plan s'inscrit dans une double volonté d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces villes ainsi que de conforter le rôle de moteur de développement du territoire.



## LE DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE OFFRE D'HABITAT

Dans la recherche d'un équilibre du développement résidentiel de l'agglomération, plusieurs opérations importantes de reconquête urbaine sont engagées à Belfort, sur des anciennes emprises militaires ou hospitalières.

**Le Parc à Ballons**, est une opération engagée depuis le début des années 2000 sur l'ancien site militaire de l'ERM. Cette opération a déjà accueilli 462 logements de taille et de statut d'occupation variés. Ce quartier poursuit son développement. Plusieurs opérations immobilières sont envisagées, à hauteur de 371 logements. Une recomposition de la partie sud et son articulation au carrefour de l'Espérance sont également envisagées, à la faveur du départ probable de la gendarmerie. Un espace public, le Parc Mitterrand, agrément le cadre de vie du quartier, le long de la Savoureuse.

Engagé en 2019, sur le site de **l'ancien hôpital de Belfort**, un nouveau quartier est implanté pour répondre aux besoins de diversification de l'habitat et apporter des logements de standing. Un projet immobilier en deux tranches, nommé les Jardins du Square, à proximité du square Lechten, est en cours de réalisation. Des logements de standing en accession, et des locaux professionnels en rez-de-chaussée sont également proposés.

Un ensemble de 119 logements seniors est également en cours de construction dans la partie centrale du futur quartier, à l'arrière d'un pôle gérontologique placé dans la partie restante des bâtiments de l'ancien hôpital. Ce pôle est un transfert de la Résidence Bonnef (anciennement Fbg de Montbéliard), avec un accroissement des capacités d'accueil de personnes âgées dépendantes, un siège social et des services d'accueil de jour.

Enfin, un ensemble de logements est également prévu à l'ouest de ces premières réalisations.

Ancien bâtiment abritant le conservatoire de musique, **la Maison des Arts** fait aujourd'hui l'objet d'un projet immobilier composé de logements de standing de tailles variées, en accession à la propriété. Une vingtaine de logements de deux à cinq pièces en accession y sont envisagés.

**L'ancienne laiterie**, aujourd'hui entièrement démolie, à proximité de l'étang des Forges, fera également l'objet un nouveau projet d'urbanisation. Les contours du projet ne sont pas encore définis, mais un potentiel de 80 à 100 logements y est envisageable.

Une opération neuve en accession est également en projet dans le quartier de la Miotte, **les Terrasses du Lion**, avec 38 logements en accession avec terrasses, pour une livraison envisagée en 2023.

D'autres projets de réhabilitation et de transformation d'immeubles sont en cours dans la ville. On peut citer par exemple **l'ancienne résidence Bonnef**, Faubourg de Montbéliard, qui devient **le Clos des Berceaux**. Un ensemble de 22 appartements en accession, de dimensions variées, sont proposés à la vente depuis juin 2021.

Une opération de 98 logements seniors, **rue des Capucins** est également projetée sur l'espace d'un ancien commerce. La livraison de ces logements de standing est envisagée à l'horizon 2023.

**Des opérations d'habitat social se réalisent également à Belfort. Pour n'en citer que quelques unes :**

- Une opération de 16 logements sous la forme d'immeubles de Carrés de l'Habitat est en cours **rue de Vesoul**, sur une ancienne friche foncière, pour une livraison en 2022.
- Une opération innovante de 30 logements en deux bâtiments, sur le Parc à Ballon, **Avenue du Champs de Mars**, dont le chauffage sera assuré par une pile à combustible (système de fabrication d'hydrogène) pour l'un des bâtiments.

L'ensemble de ces reconquêtes urbaines est le résultat d'une volonté de diversification et de requalification de l'offre de logements dans la ville centre.

D'autres opérations sont également projetées ou en cours en dehors de Belfort, en particulier des opérations de lotissement ou de réalisation de logements sociaux. Un réel mouvement de diffusion de l'habitat social par de petites opérations dans les bourgs de l'agglomération est en cours depuis plusieurs années.

Parmi les opérations en cours en dehors de Belfort, plusieurs opérations immobilières et foncières voient le jour. Par exemple :

- **Les Champs Rougeots à Bavilliers**, opération de lotissement de 74 lots, dont 3 immeubles de 12 logements.

- **Les Jardins du Villiers à Bavilliers**, opération immobilière de 38 logements en accession, en cours de réalisation.

- **Les Grands Champs à Sevenans**, opération de lotissement de 31 lots.

Plusieurs opérations privées et sociales de 15 à 20 logements chacune sont également engagées, en vue d'une livraison à la fin de l'année ou en 2022 à Danjoutin, Cheuremont, Meroux-Moual, Moruillars, Chatenois les Forges, Montreux-Château et Moruillars.

Enfin, une opération d'habitat sénior est également en cours à Cravanche pour la réalisation de 18 logements et 5 lots à bâtir.

### LE DÉVELOPPEMENT D'ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ

Cette diversification de l'offre s'accompagne d'une requalification d'espaces urbains, en particulier à Belfort :

L'élargissement du **Square Lechten**, en relation avec le nouveau quartier de l'ancien site de l'hôpital, permet de renouveler cet espace emblématique de Belfort. Avec 1000 m<sup>2</sup> supplémentaires, ce parc urbain accompagne l'agrandissement du musée d'art moderne Maurice Jardot.

La transformation de **la Place de la République** vise à renouveler ce trait d'union entre le vieux centre, le Boulevard Carnot et le Faubourg de France. En donnant davantage de place aux usages doux, à la nature en ville, et en redonnant une meilleure visibilité aux bâtiments qui la bordent, le projet, qui a fait l'objet d'une consultation publique, vise à redonner une nouvelle qualité urbaine et paysagère.

Au sein du quartier Bougenel, **l'ancien institut de formation en soins infirmiers (IFSI)** doit être démoli pour faire place à un aménagement paysager qui doit apporter un nouvel espace de respiration à ce quartier.

Enfin, la reconfiguration de **l'avenue du Maréchal Juin**, voie particulièrement fréquentée qui jouxte l'espace économique du Techn'Hom, vise à encourager les modes de déplacement doux, par une réduction de l'emprise automobile, la création de voies cyclables séparées, un élargissement des trottoirs et un embellissement paysager, notamment grâce à de nouveaux alignements d'arbres.

Cette reconquête des espaces urbains de Belfort est une dynamique déjà bien ancrée depuis plusieurs années. Elle a pour objectif une réelle amélioration du cadre de vie du cœur de l'agglomération et l'accroissement de son rayonnement et son attractivité.

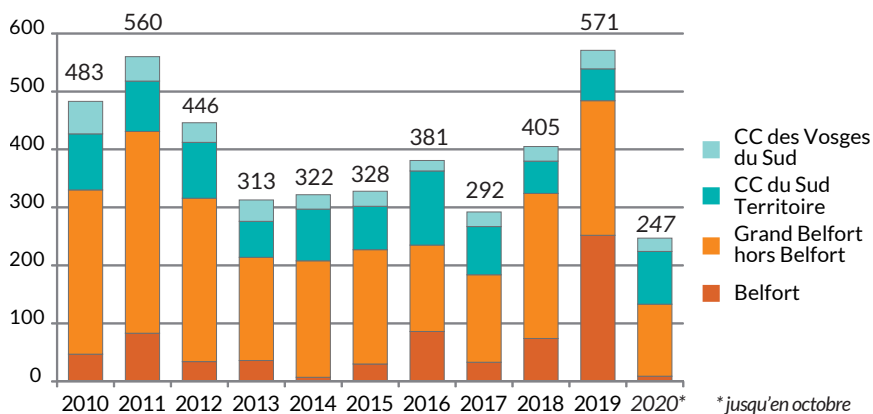
## UNE CONSOMMATION FONCIÈRE ENCORE IMPORTANTE DANS LES COMMUNES DE LA PREMIÈRE COURONNE

L'observation de l'artificialisation des sols réalisée dans le cadre du bilan du SCoT du Territoire de Belfort a montré l'importance de la consommation foncière en périphérie de l'agglomération, en particulier pour l'habitat. Sur 228 hectares artificialisés, dans l'agglomération, entre 2011 et 2017, 10 hectares ont été consommés à Belfort.

55 % de ces espaces artificialisés dans le Grand Belfort (125 hectares) sont le fait du développement résidentiel. L'attrait de la maison individuelle et la proximité du centre urbain et de ses services ont largement encouragé ce développement.



Malgré l'affaiblissement démographique global, le mouvement de périurbanisation se poursuit dans l'agglomération, affaiblissant encore plus la ville-centre. Ce phénomène est récurrent dans de très nombreuses villes moyennes.



Logements mis en chantier dans le Territoire de Belfort entre 2010 et 2020

Source : MEEM/CGDD/SOeS/DREAL, Sit@del, logements commencés en dates réelles

jusqu'en 2018 et en date de prise en compte en 2019 et 2020, traitement statistique : AUTB

Les opérations récentes de reconquête des espaces urbains disponibles, en particulier l'ancien hôpital, le quartier du Mont ou d'autres opérations au cœur de la ville centre, sont de nature à proposer une nouvelle offre attractive à Belfort. La dynamique de construction neuve doit faire face aux incertitudes économiques liées à la crise sanitaire, malgré la valeur refuge que constitue souvent le logement dans ces périodes.

Cette dynamique de construction neuve s'est considérablement ralentie en 2020 dans le Territoire de Belfort, et en particulier dans l'agglomération, qu'il s'agisse de l'individuel ou du collectif.

La demande ne va pas disparaître pour autant, mais les attentes vont sans doute évoluer. Des critères tels que les capacités des équipements numériques ou les espaces de respiration, balcons ou jardins prendront sûrement plus d'importance dans les choix résidentiels, en particulier en centre-ville. À moyen terme, les difficultés économiques et le vieillissement des populations vont probablement peser sur les capacités financières des ménages à se loger. Réaliser des logements accessibles à tous types de ménages est ainsi essentiel.



## LA CULTURE ET LE TOURISME, UN ATOUT POUR L'ATTRACTIVITÉ

### LA CULTURE, UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

#### ESSENTIEL AU RAYONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Les centres sont souvent identifiés comme denses, actifs et exposés à des flux importants et certains inconvenients. Il est important d'équilibrer ces représentations avec des avantages, comme l'accès à la culture, l'épanouissement de la personne, tout en procurant également un accès facile aux espaces plus naturels. Les offres formulées par les territoires sont autant des prestations tournées vers la population locale que des moyens de séduction, de réputation pour les villes.

Belfort et Montbéliard sont les deux villes du Nord Franche-Comté qui ont développé une offre diversifiée dans le champ culturel et sportif, en termes d'animation événementielle et d'infrastructures. A Belfort, festivals de musique ou de cinéma (Festival International de Musique Universitaire, Eurockéennes, Festival du cinéma

Entrevue, ...), structures culturelles (Scène nationale Théâtre Granit, Centre Chorégraphique National Viadance, Conservatoire Henri Dutilleux, la Maison du Peuple, La Poudrière,...), le gymnase le Phare, l'Atraxion, l'Atria sont autant de support d'activités culturelles et sportives et d'événements variés qui permettent une offre de loisirs d'une diversité indéniable.

Le lien entre nature et culture est très présent dans de nombreuses manifestations, comme les Eurockéennes au Malsaucy. Les réseaux de déplacements de loisirs et les attracteurs naturels apportent beaucoup à la ville, sous réserve d'être facilement atteignables. Les réseaux pédestres, cyclables et navigables sont bien établis à l'échelle du Nord Franche-Comté.

Cette « qualité de vie » est indéniablement un domaine sous-médiatisé à Belfort, même s'il est facilement reconnu par des habitants provenant d'autres régions.



Festival International de Musique Universitaire

Le patrimoine fortifié et l'originalité historique de Belfort constituent une référence nationale. Cette thématique est déjà exploitée sous l'angle touristique, mais reste à déployer à grande échelle, au contact de l'Alsace qui est une grande destination touristique. Le patrimoine fortifié doit pouvoir susciter des innovations touristiques dans divers domaines. De même les autres grands dossiers touristiques du Territoire (Ballon d'Alsace labellisé, canal et Euro-véloroute, ...) doivent mobiliser les intervenants du Grand Belfort afin qu'ils greffent leur offre d'accueil ou de récréation sur ces flux.

Le développement touristique a longtemps été porté par le tourisme d'affaire. Il s'appuie sur un socle qualitatif construit à la base pour le quotidien. Les infrastructures d'hôtellerie ont fait des progrès très importants à Belfort, surtout depuis la mise en service du TGV Rhin-Rhône. Des marges de progression sont encore possibles.

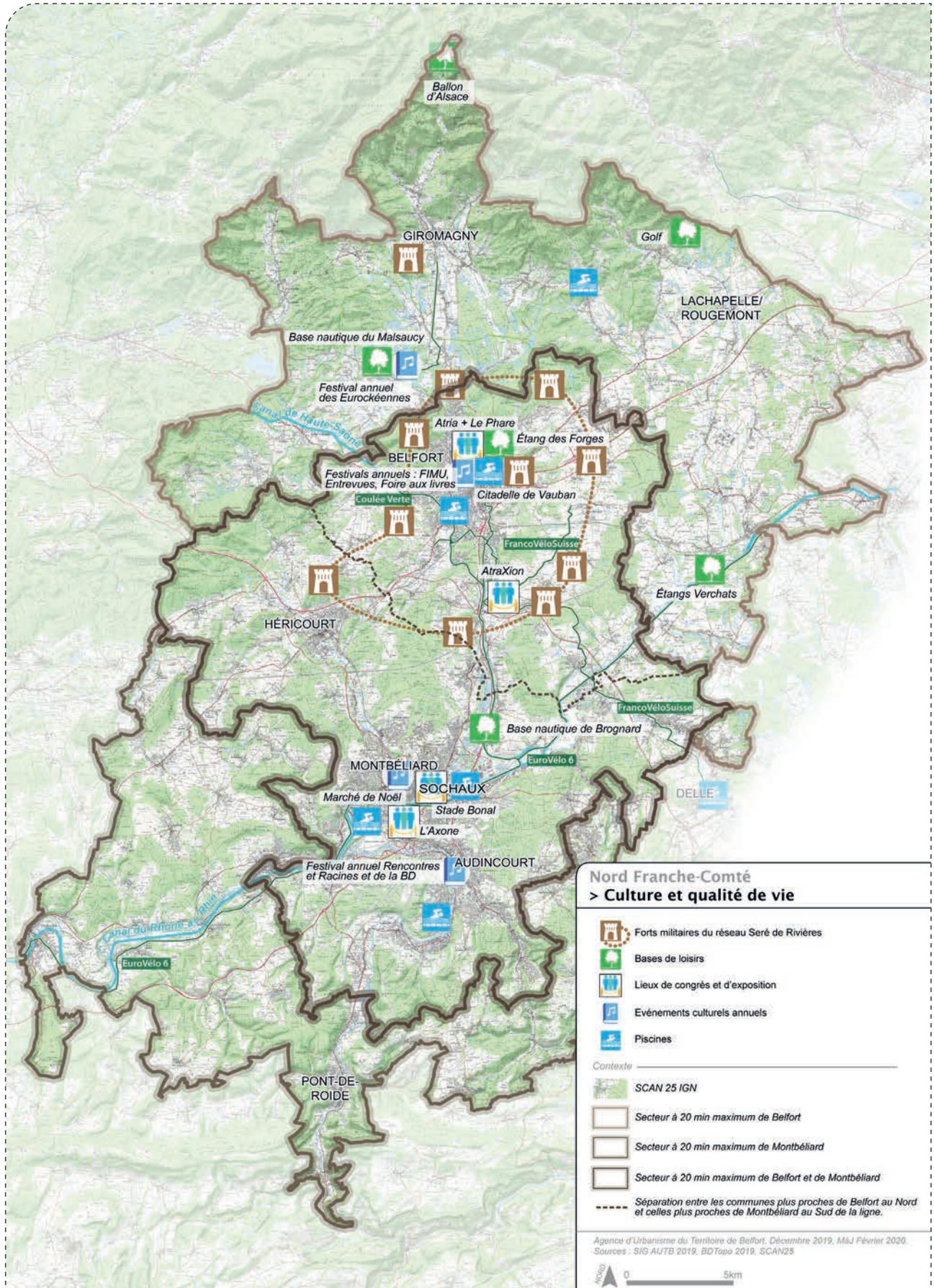
## UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ À VALORISER

L'animation événementielle est importante dans le sens où, au-delà du contenu, elle construit une marque identitaire susceptible de rééquilibrer des lieux communs de notoriété, injustement dévalorisés. Par ailleurs, l'événement est un moment d'ouverture et de découverte de l'agglomération pour un public extérieur. Il donne l'opportunité de communiquer un sentiment favorable, et la qualité des espaces publics que le visiteur va percevoir aura une grande importance. Le Grand Belfort doit veiller au renouvellement continu de ses infrastructures

culturelles et sportives, pour en préserver le bénéfice et l'attractivité.

La proximité de l'Alsace, de la Suisse, et de l'Allemagne est un atout certain dans l'attractivité du territoire. Elle permet d'avoir une palette de propositions culturelles élargies dans un petit périmètre, à moins d'une heure de déplacement. Développer cette vision de la proximité et ce positionnement culturel de Belfort et de son territoire est un enjeu important dans le rayonnement de la ville et de son agglomération.





## FORCES

Une centralité claire et fonctionnelle

Un cadre urbain en recomposition

Une périphérie avec des pôles relais

Des marges de requalification  
et de densification

Un cadre de villages ruraux attractifs

Une reconquête urbaine en marche

Une forte densité d'activités culturelles

Un cadre naturel d'accès facile

## POINTS DE VIGILANCE

Une dynamique démographique affaiblie

Une population vieillissante

Un parc ancien encore peu qualifié

Un parc ancien avec des îlots  
de précarité structurelle

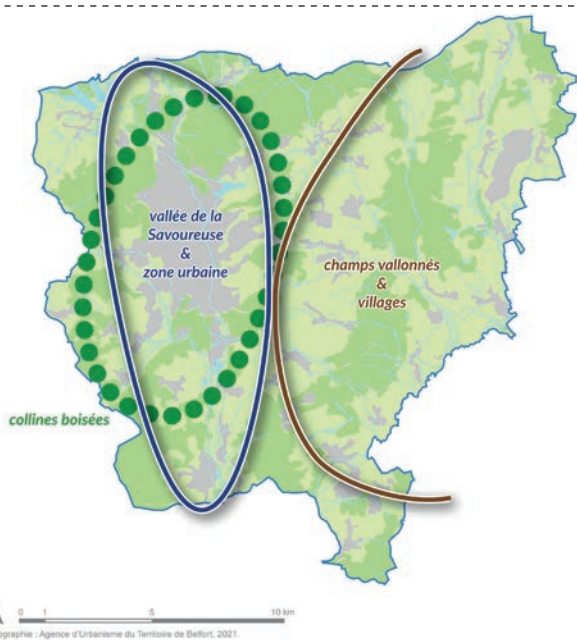
Une faible médiatisation  
de la qualité de vie présente

## UN TERRITOIRE AUX IDENTITÉS MULTIPLES

Dans sa situation géographique entre Vosges et Jura, le territoire du Grand Belfort a une position singulière dite « trouée de Belfort » qui, depuis l'Antiquité marque un passage et un axe commercial majeur.

Cette situation géographique a préfiguré une diversité paysagère et une occupation du territoire différenciée.

### UN TERRITOIRE FORMÉ DE DEUX GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS



Ce territoire peut se découper facilement en deux parties distinctes :

- La partie ouest, qui est très urbanisée qui comprend la ville de Belfort et l'ensemble des communes de la première couronne (Bavilliers, Essert, Cravanche, Danjoutin, Valdoie et Offemont) ;
- Et la partie est, qui est une partie beaucoup plus rurale, naturelle et agricole.

L'Atlas des paysages de Franche-Comté réalisé par l'Etat découpe en quatre entités paysagères le territoire du Grand Belfort.

L'entité principale comprenant l'agglomération belfortaine et la vallée de la Savoureuse est un paysage dominé par l'urbanisation dans un espace très fragmenté par de nombreuses infrastructures. Des ceintures boisées contrebalancent l'impression d'urbanisation continue.

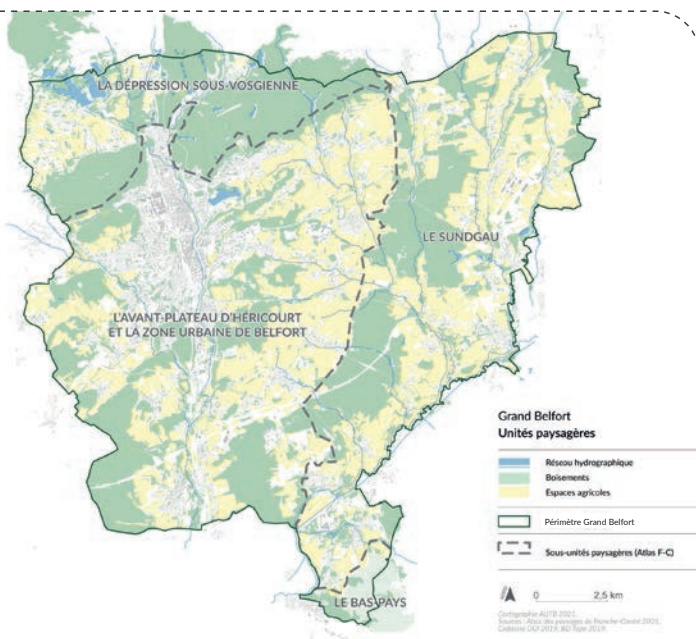
Le Sundgau est un espace reliant les deux grands bassins versants fluviaux européens du Rhône et du Rhin et comprend le bassin versant de la Bourbeuse et Allaine. Les nombreux étangs, l'imbrication étroite des milieux aquatiques et forestiers, ainsi que la présence de prairies régulièrement inondées, expliquent la richesse écologique du Sundgau.

Au nord de l'agglomération belfortaine, se situe l'entité paysagère de la dépression sous-vosgienne assurant une zone de contact entre la montagne vosgienne et la plaine de la Savoureuse. Cette entité est constellée d'étangs principalement utilisés pour la pêche et les pratiques de loisirs.

Le bas pays, rattaché aux avants plateaux jurassiens.

Ces grands ensembles apportent une diversité paysagère notable. Ainsi, un Plan Directeur Paysage a été réalisé en 2011 sur le périmètre de l'ancienne Communauté d'Agglomération Belfortaine.

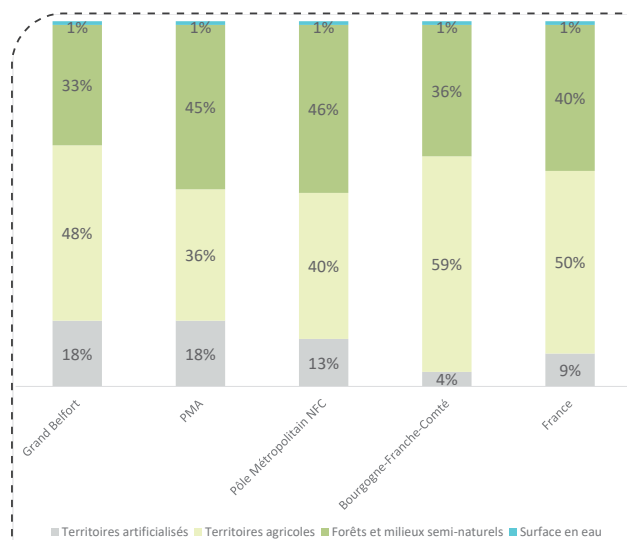
Lecture schématique de la structure géo-paysagère du Grand Belfort



Ce Plan Directeur Paysage est un document de référence pour une approche paysagère du cadre de vie et de ses évolutions. Son objectif est de coordonner une politique paysagère à l'échelle de l'agglomération, en aidant les communes et les acteurs locaux. Il répond à l'obligation de prise en compte dans les documents d'urbanisme de la protection des paysages, des espaces agricoles et forestiers et des continuités écologiques, en présentant notamment 20 paysages remarquables.

Ce contraste entre urbain et rural est d'autant marqué lorsque l'on compare le Grand Belfort aux deux autres communautés de communes du Territoire de Belfort (la Communauté de Communes des Vosges du Sud et la Communauté de Communes du Sud Territoire). La Communauté d'Agglomération est une véritable porte d'entrée du Massif des Vosges (Ballon des Vosges).

Concernant l'occupation du sol, l'artificialisation du Grand Belfort (18 %) est identique à la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard. Cette artificialisation est deux fois plus importante que la moyenne nationale.



Source : comparatif issu de la stratégie métropolitaine

du nord Franche-Comté, mai 2018

## UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR LA PRÉSENCE DE L'EAU

Sur le Grand Belfort, l'eau est très présente et compte environ 1 % de son territoire constitué de surfaces en eau. Celles-ci sont présentes sous différentes formes comme :

- Les rivières avec la Savoureuse ou la Madeleine ;
- Les canaux : du Rhône au Rhin et de la Haute-Saône
- Les étangs avec l'étang des Forges ou du Malsaucy ;
- De petites masses d'eau réparties sur le territoire (plus de 900 plans d'eau).

Les différents canaux servent aujourd'hui essentiellement à la navigation de plaisance (haltes fluviales et équipements touristiques) et à la pêche. Les berges des canaux servent de supports pour les voies douces (cyclotourisme).

Les étangs des Forges ou du Malsaucy ont pour caractéristiques communes d'avoir été transformés dans leurs usages d'origine (pisciculture, retenue d'eau, besoins industriels) pour répondre à une demande d'espaces naturels et de loisirs proches des centres urbains. De nos jours, ils sont fréquentés pour des pratiques sportives ou de loisir (camping, baignade, nautisme... ) mais également valorisés pour leur intérêt écologique.

Les petits plans d'eau et étangs ont une influence sur les cours d'eau puisqu'ils sont remplis par prélèvement en rivière. Or, l'eau en nappe s'évapore davantage qu'en rivière, ces étangs ont donc un impact écologique négatif sur les rivières.

## UNE ARTIFICIALISATION DES SOLS MARQUÉE

Sur la période 2011-2017, le Grand Belfort compte une augmentation de 228 hectares de terres artificialisées. C'est plus de la moitié de l'artificialisation du Territoire de Belfort sur cette période. Ces chiffres montrent que cette artificialisation se retranscrit concrètement en un développement résidentiel, des activités ainsi que des infrastructures. Plus de 75 % des

surfaces artificialisées sur cette période sont en périurbanisation. La périurbanisation correspond à l'extension des surfaces artificialisées en périphéries des agglomérations urbaines (ici première et deuxième couronne belfortaine). La ville de Belfort et les communes de la première couronne forment un noyau d'artificialisation important.

	Total 370			Habitat 190		Activité 72		Équipement 15		Infrastructure 52		Chantier et carrière 41	
	Total	dans l'emprise urbaine	hors emprise urbaine	dans l'emprise urbaine	hors emprise urbaine	dans l'emprise urbaine	hors emprise urbaine	dans l'emprise urbaine	hors emprise urbaine	dans l'emprise urbaine	hors emprise urbaine	dans l'emprise urbaine	hors emprise urbaine
<b>CCST</b> <small>27 communes</small>	<b>84</b>	<b>18</b>	<b>66</b>	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
<b>CCVS</b> <small>22 communes</small>	<b>58</b>	<b>11</b>	<b>47</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
<b>CCPVS</b> <small>14 communes</small>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>26</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>6</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b>CCHS</b> <small>8 communes</small>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<b>GB</b> <small>53 communes</small>	<b>228</b>	<b>59</b>	<b>170</b>	<b>40</b>	<b>85</b>	<b>7</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>37</b>	<b>3</b>	<b>14</b>
<b>CAB</b> <small>23 communes</small>	<b>178</b>	<b>47</b>	<b>131</b>	<b>31</b>	<b>65</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>34</b>	<b>3</b>	<b>14</b>
<b>CCTB</b> <small>30 communes</small>	<b>51</b>	<b>12</b>	<b>39</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

Surfaces artificialisées entre 2011 et 2017 - Valeurs arrondies exprimées en hectares

Source : Bilan du SCoT - 2019 (Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort)



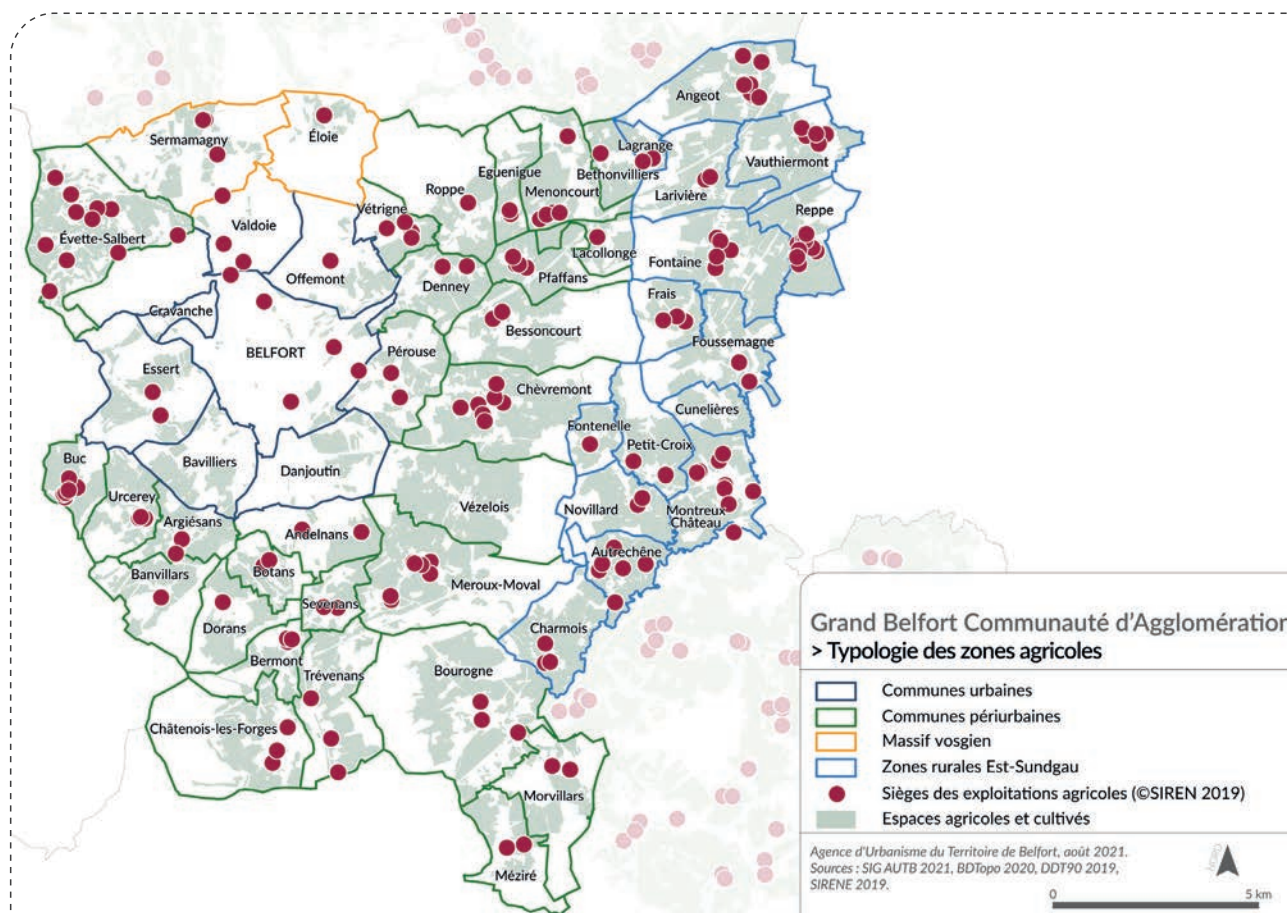
## DES RESSOURCES À CONFORTER

### DES ESPACES AGRICOLES ET SYLVICOLES IMPORTANTS ET DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX À DÉVELOPPER

#### L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE SUR LE GRAND BELFORT

L'agriculture a pour vocation première de répondre aux besoins alimentaires de la population. De par son occupation du sol, le Grand Belfort est segmenté en 4 parties :

- La zone communes urbaines où l'agriculture y est quasiment inexistante ;
- La zone Sundgau - zone rurale est où on retrouve une agriculture dynamique et stable ;
- Et la zone Massif Vosgien en marge du territoire.



Les terres agricoles sur le Grand Belfort sont majoritairement orientées vers de l'élevage bovin (lait et viande) et de la polyculture (prairies et cultures destinées à l'alimentation des troupeaux). D'autres exploitants se sont également spécialisés dans l'élevage de caprins, d'ovins et dans l'élevage avicole.

De fortes tensions foncières sont présentes sur les terres agricoles du Grand Belfort. De nombreux projets d'infrastructures et d'urbanisation ont supprimé des sols de bonne qualité de la première couronne belfortaine. Aujourd'hui, l'ensemble des terres agricoles sont exploitées, même lorsque la qualité des sols est moindre.

Concernant la sylviculture, le Grand Belfort compte sur son périmètre :

- des forêts privées, représentant un quart des boisements,
- des forêts relevant du Régime Forestier, c'est-à-dire gérées par l'ONF (Office National des Forêts). Elles représentent 6 412 ha (chiffres 2021 ONF), soit environ les trois quarts des boisements, et sont composées des forêts communales (propriétés des communes), des forêts domaniales (domaine de l'État), et des forêts militaires. Ces forêts communales et

domaniales sont réparties en unité territoriale (échelon de gestion des forêts par l'ONF sous la responsabilité d'un Responsable d'unité technique) :

- Une unité territoriale regroupe quasi l'intégralité du Grand Belfort, et s'étend au sud sur le Pays de Montbéliard et le Sud Territoire
- La seconde unité prend place au nord-est du Grand Belfort, sur la CC des Vosges du Sud et sur la Haute Saône, et englobe des forêts sur les communes d'Éloie et Sermamagny entre autres.

## LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

325 exploitants agricoles sont implantés dans le Territoire de Belfort et majoritairement en polyculture-élevage. Parmi eux, une vingtaine est en agriculture biologique et ¼ sont engagés dans les contrats agro-environnementales et climatiques.

Les productions agricoles issues du territoire sont en grande majorité commercialisées dans des filières standard (grandes surfaces ...). Environ 60 d'agriculteurs (soit 18 % des exploitants) valorisent une partie de leur production en circuits de proximité,

Le Département est lauréat de cet appel à projet national du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentaire en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Le PAT du Territoire de Belfort a également pour volonté de relancer certaines filières délaissées comme le maraîchage (approvisionnement de la restauration collective sur le territoire).

## UNE BIODIVERSITÉ ET DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À PROTÉGER

**Des zones d'inventaires et de protections du patrimoine naturel sur la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort.**

Au Nord du territoire, de par sa proximité avec le Ballon des Vosges, la commune d'Evette-Salbert a adhéré au Parc Naturel Régional des Ballons de Vosges. Les communes qui adhèrent à un Parc Naturel Régional ont pour objectif commun de s'organiser autour de projets de territoire où la préservation du patrimoine est au service du développement local.

À l'extrême sud du Grand Belfort, les communes de Châtenois-les-Forges et de Trévenans sont incluses dans un arrêté inter-préfectoral de la protection de biotope (APB), situé entre la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort et la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard. Afin de protéger les espèces remarquables identifiées, l'APB englobe et réglemente l'usage complet des étangs de la Basse Savoureuse.

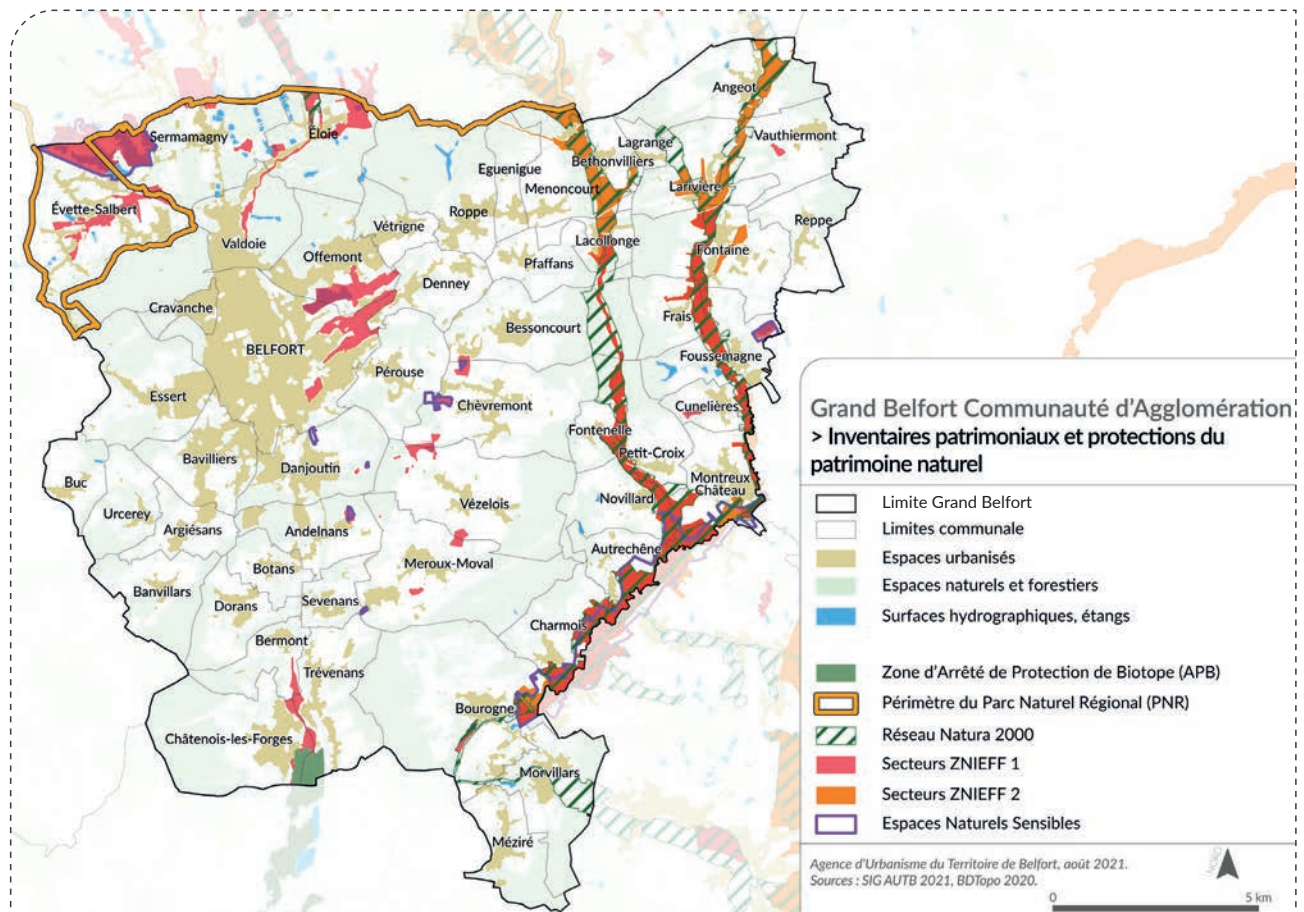
## CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

Le Grand Belfort possède un vaste réseau Natura 2000 (étangs et vallées du Territoire de Belfort) qui s'étend, à l'est, sur 22 communes et environ 1 321 hectares. Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale et faisant l'objet d'un document de gestion.

L'agglomération enregistre aussi plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Pour rappel, ces ZNIEFF ne sont que des inventaires de faune et de flore et n'apportent pas de statut de protection.

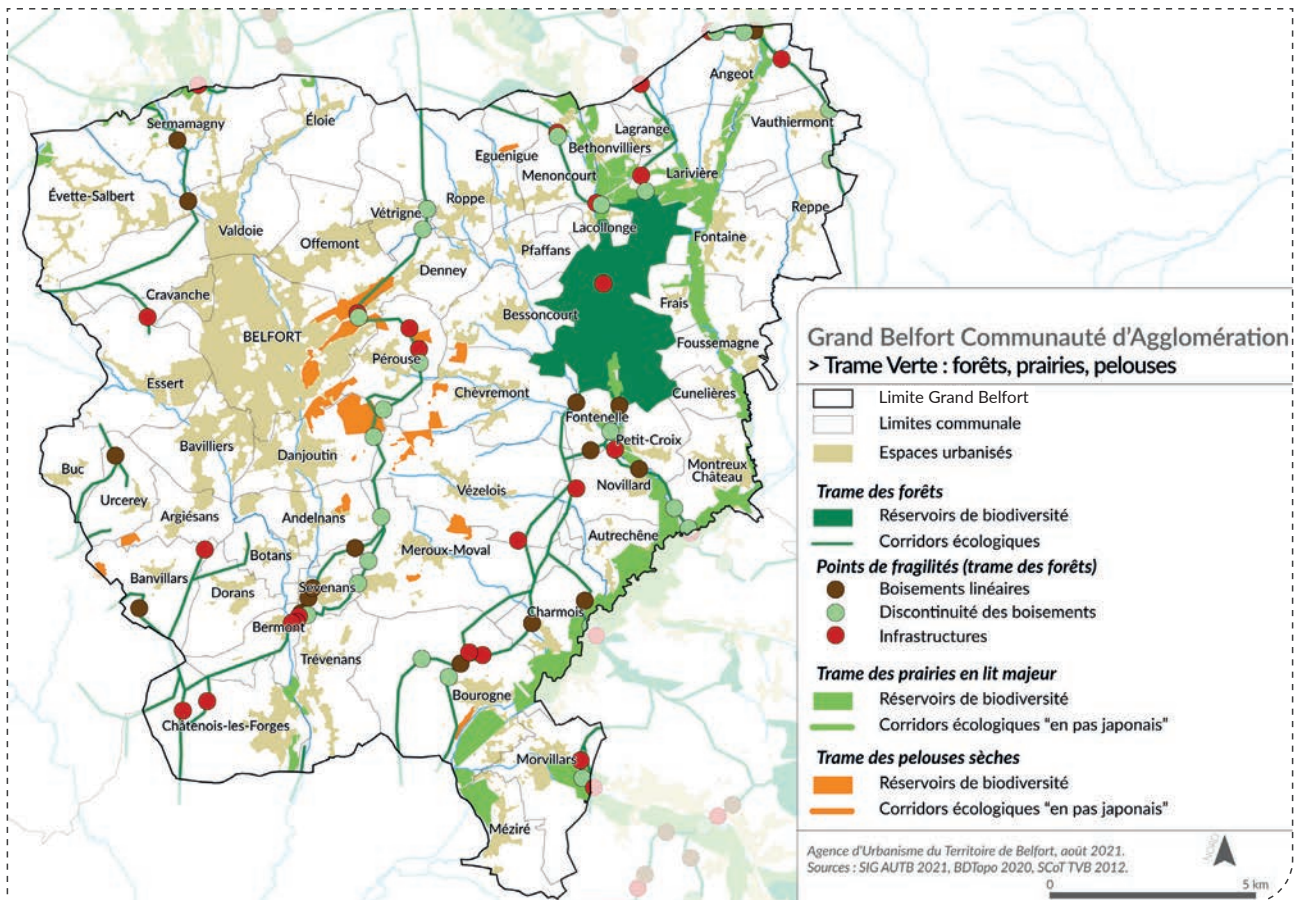
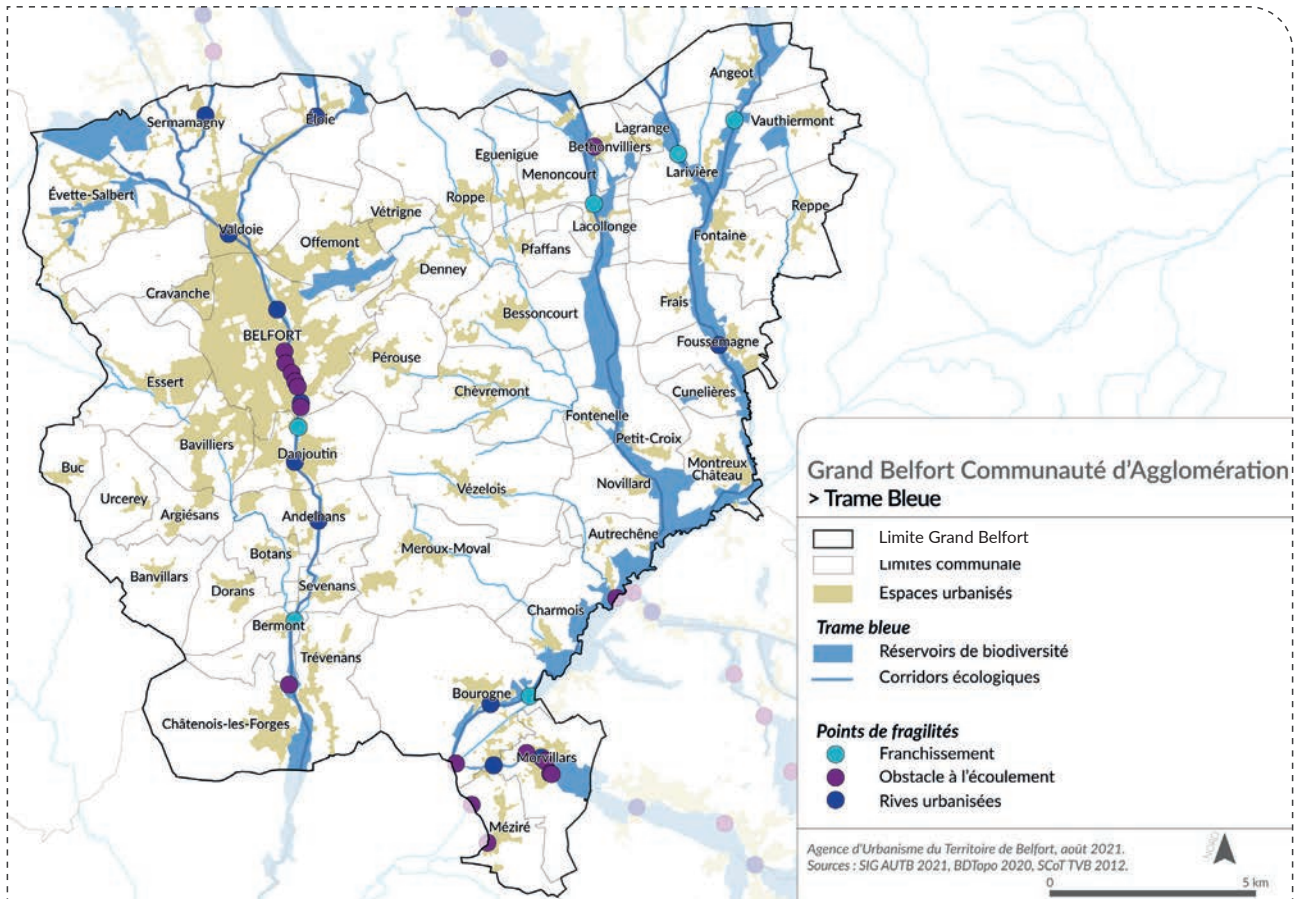
10 de ces ZNIEFF sont des pelouses sèches, essentiellement concentrées sur les collines préjurassiennes dans la première couronne belfortaine. Ces sites de petites tailles sont soumis à de fortes pressions anthropiques telles que l'agriculture, l'urbanisation et les infrastructures.

De plus on répertorie, 7 sites classés comme Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ces ENS sont un outil pour le département qui lui permet de protéger ces espaces et de les ouvrir au public, financés en partie par la part départementale de la Taxe d'Aménagement.



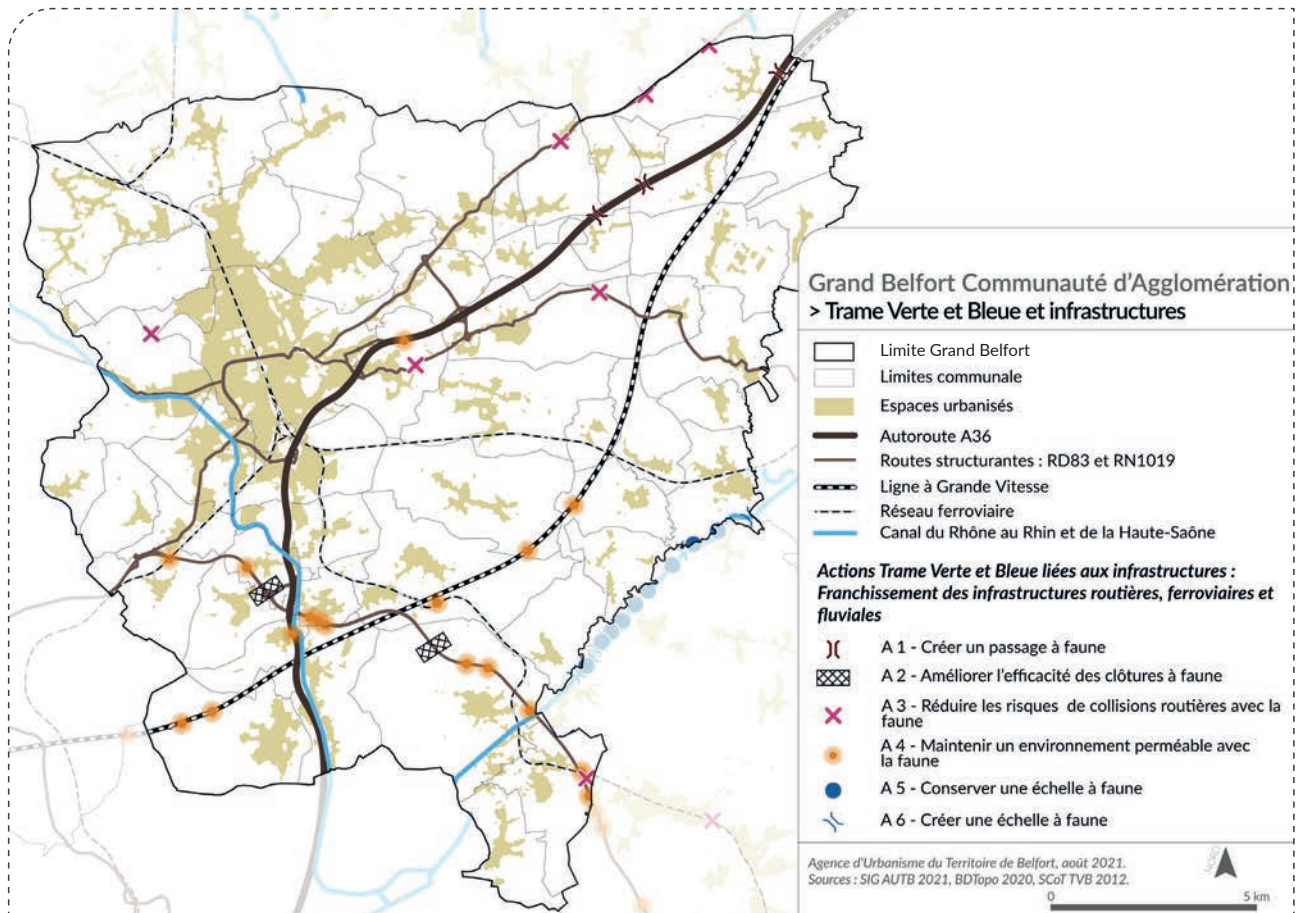
Le Grand Belfort abrite d'autres corridors écologiques tels que les corridors forestiers ou aquatiques. Ils forment de longues continuités entre les différents réservoirs alentour à l'agglomération. Concrètement, le Ballons des Vosges au Nord est relié au massif Jurassien

(réservoirs) par les différentes rivières et forêts (corridors). Ces corridors offrent aux espèces végétales ou animales des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. C'est ce qu'on appelle la Trame Verte et Bleue, cartographiée plus bas.



# CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

Certaines infrastructures fragilisent les différents corridors qu'elles traversent, car elles fragmentent les milieux naturels et induisent donc une perte nette de biodiversité. Il s'agit de trouver un équilibre entre aménagement du territoire et protection de ces corridors naturels.



## UNE RESSOURCE EN EAU FRAGILE

Le Grand Belfort, compétent en terme de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis janvier 2018, s'attache à améliorer la continuité écologique des rivières présentes sur son territoire et prévoit la réhabilitation des tronçons de rivières, particulièrement dégradés et identifiés prioritaires d'après le SAGE Allan (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

En effet, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Rhône-Méditerranée 2016-2021 identifie le bassin

versant de l'Allan comme un territoire nécessitant un SAGE, ceci dans le but d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (Qualité, Quantité, Gouvernance, Morphologies des cours d'eau, Risques). Le SAGE Allan, approuvé le 28 janvier 2019, développe sa stratégie autour de quatre enjeux majeurs qui concernent le Grand Belfort :

l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau, l'amélioration de la qualité de l'eau, la prévention et la gestion des risques inondation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.

Depuis quelques années, le Grand Belfort connaît des diminutions de précipitations qui impactent la ressource en eau. L'alimentation en eau du territoire est assurée principalement par le point de captage de Sermamagny (70 % en 2020), réservoir majeur de l'agglomération. Afin de satisfaire les besoins en eau des habitants, une partie de l'alimentation se fait par le captage de Mathay (23 %) situé dans le Doubs (Pays de Montbéliard Agglomération) et par le Syndicat des eaux de Champagne (3 %) situé en Haute-Saône. Le captage de Mathay est d'une grande importance en cas d'étiage sévère de la Savoureuse. En effet, dans ces conditions, celui-ci fournit jusqu'à deux tiers de la demande en eau de l'agglomération.

Par ailleurs, de gros travaux ont été réalisés sur les réseaux d'eau du territoire et le rendement du réseau atteint désormais 84 %. En l'espace de 6 ans, c'est environ 1 million de m<sup>3</sup> par an qui a pu être économisé.

**La ressource en eau du Grand Belfort est vulnérable pour deux raisons principales :**

- **En cas d'étiage sévère** car le Grand Belfort n'a pas la capacité de réserve suffisante ;
- **En cas de pollution de la Savoureuse** et/ou du Doubs, sans possibilité d'alternatives.

Des actions sont menées pour améliorer **la qualité de l'eau** dans les zones de captages prioritaires de Sermamagny, Moruillars et Fosse-magne. Pour cela, un partenariat entre la collectivité et la Chambre d'Agriculture existe depuis 2011 pour assurer l'animation d'un programme d'actions. Des journées techniques sont ainsi réalisées pour les agriculteurs afin de présenter, sensibiliser et former à de nouvelles pratiques professionnelles qui permettront de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Les agriculteurs qui sont engagés dans des mesures agro-environnementales sont également accompagnés dans cette démarche.

Toutes ces actions ont pour objectifs de diminuer les concentrations de produits phytosanitaires et en nitrates dans l'eau et sécuriser d'avantage la ressource en eau.

Tout comme pour le réseau d'eau potable, le Grand Belfort investit également chaque année dans un programme d'actions sur le réseau d'**eaux usées** qui permet la traque des eaux claires parasites ainsi que la reprise des réseaux fuyards, pour limiter les rejets vers le milieu naturel.

A ce titre, une autosurveillance des réseaux est en place sur 13 points de mesures réglementaires afin de mesurer et surveiller que les rejets vers le milieu naturel n'excèdent pas 5% du volume total des eaux usées générées par l'agglomération.

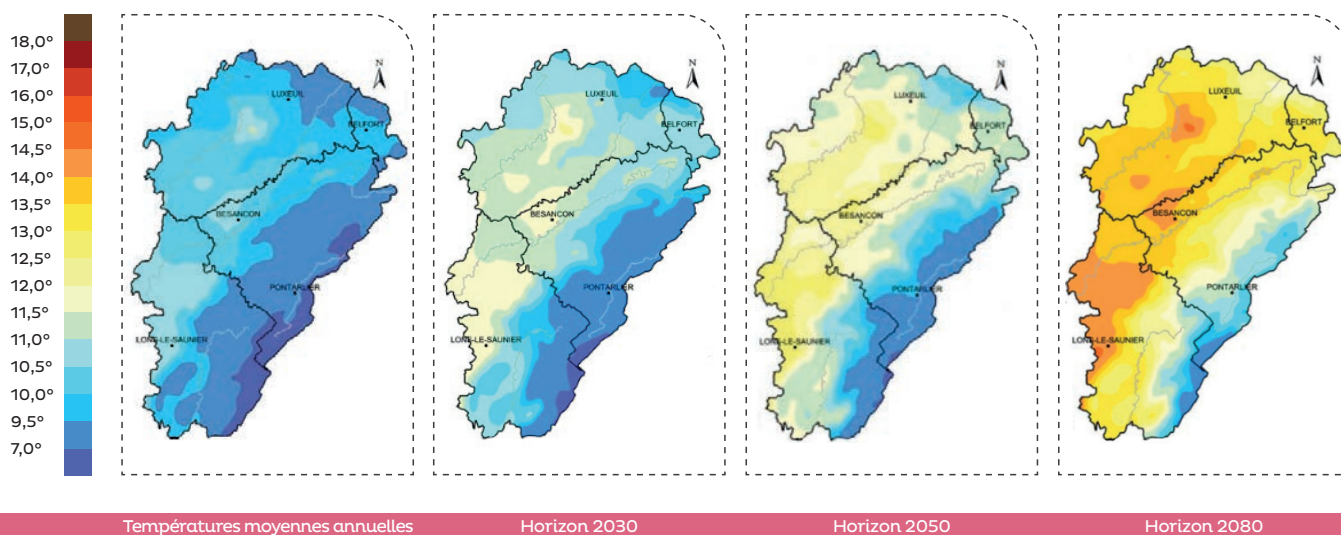
Le traitement des effluents participe lui aussi à la préservation de l'environnement avec la mise en place de stations très performantes ayant des rendements épuratoires compris entre 90 et 100%. Les équipements mis en place ces dernières années sont également sobres énergétiquement. Une récupération des calories sur les effluents traités est également active sur la STEP Sud Savoureuse à Trévenans.

De plus, dans le cadre de sa prise de compétence **Gestion des Eaux Pluviales**, le schéma directeur des eaux pluviales en cours d'élaboration aboutira à un zonage des eaux pluviales pour les agglomérations de Belfort et de Baillières réaffirmant l'infiltration à la parcelle comme principe de base à privilégier.

## UN TERRITOIRE FACE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE ÉLÉVATION DES TEMPÉRATURES

#### MÉTÉO FRANCE - CLIMATOLOGIE DE RÉFÉRENCE (1971-2000)



Le Grand Belfort connaît un climat semi-continental, avec de grandes variations saisonnières, des hivers froids et neigeux et des étés où les températures dépassent les 40°C.

Météo-France a réalisé plusieurs simulations de scénarios et l'ensemble tend vers une hausse des températures de 0,6 à 1,3°C pour la période 2021-2050 par rapport à la période 1976-2005. Cette hausse sera d'autant plus visible pour la période 2071-2100 avec des températures pouvant aller jusqu'à 5,3°C plus chaudes en été.

Le Grand Belfort va donc connaître dans les années à venir une augmentation des températures annuelles, une augmentation du nombre de

jours de vagues de chaleur (entre 5 et 20 jours de canicule par an en 2030), une diminution des jours de gels, et une réelle modification de la pluviométrie. Celle-ci va diminuer nettement sur les périodes estivales sans être suffisamment compensée par les précipitations hivernales.

En croisant l'ensemble de ces phénomènes, Météo-France estime que la ville de Besançon connaîtra en 2030 un climat similaire au climat actuel de Lyon, en 2050 un climat proche de celui de la ville d'Arrezzo en Toscane, et en 2080 un climat analogue au climat actuel d'Ioannina en Grèce continentale.

### DES RISQUES ACCRUS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Le changement climatique ou dérèglement climatique se traduit concrètement par l'augmentation des risques naturels.**

L'agglomération de Belfort fait face à de plus en plus d'épisodes climatiques violents comme par exemple les orages. Ceux-ci déversent des quantités d'eau importantes en un laps de temps très court que les terres plus sèches, plus artificialisées et imperméabilisées ne peuvent pas suffisamment absorber. Les risques liés aux **inondations** et aux **ruissellements** sont accrus.

Le Grand Belfort compte de nombreuses rivières, la Savoureuse, la Madeleine et la Bourbeuse, soumises à un Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) qui à ce jour est en cours de révision afin de prendre en compte l'évolution de l'urbanisation et les aléas. Sur l'ensemble du territoire, de nombreuses habitations sont déjà incluses dans les différentes zones à risques d'inondation.

L'aléa **retrait-gonflement des argiles** constitue un risque naturel correspondant à une alternance de phénomènes où les argiles se gonflent en présence d'eau et inversement se rétractent lors de fortes sécheresses. Ces changements d'état ont pour conséquence de fragiliser les sols du Grand Belfort et donc les fondations des différentes constructions.

L'augmentation des périodes de sécheresses impacte **la ressource en eau** en limitant le rechargement des nappes phréatiques. Elle fragilise également les productions agricoles et sylvicoles nécessitant une adaptation des types de cultures et des espèces plantées et cultivées.

À titre d'exemple, les hêtres et les sapins du Salbert sont extrêmement fragilisés par les sécheresses et canicules successives. La Ville de Belfort participe depuis 2019 à l'opération Parcelles

d'Avenir, en partenariat avec l'ONF, afin de tester de nouvelles essences plus résistantes comme le pin sylvestre, le cèdre, le sapin de Douglas, ou des feuillus tels que le châtaignier, qui pourraient repeupler les forêts fragilisées.

Les changements de températures accentuent les risques de **dégradation des écosystèmes** par l'évolution des parasites ravageurs sur le territoire du Grand Belfort et la disparition d'espèces.

Il est observé un dépérissement accéléré des épicéas depuis 3-4ans par les scolytes. Le cycle de reproduction de cette espèce n'est plus régulé. Les scolytes font des ravages dans toute la moitié nord de la France, ils s'attaquent à des arbres déjà affaiblis et y déposent leurs larves sous l'écorce. Celles-ci se nourrissent du bois et forment des galeries.

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables, d'améliorer la qualité de l'air et de maîtriser la consommation d'énergie. La mise en place d'un PCAET (diagnostic, stratégie territoriale, plans d'actions et dispositif de suivi) revient aux EPCI (obligation dès 2017 pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants).

Les mesures mises en place dans le cadre des PCAET mobilisent tous les secteurs d'activités. L'objectif est d'agir localement au niveau des territoires intercommunaux, en sollicitant tous les acteurs économiques sociaux et environnementaux.

Depuis 2012, le Grand Belfort possède un Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Un nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est en cours d'élaboration et une stratégie territoriale devra être validée par le Grand Belfort fin 2021.

(source : diagnostic territorial du PCAET du Grand Belfort, avril 2020)



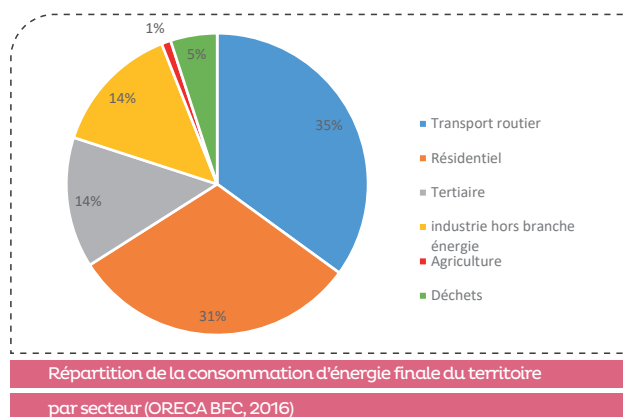
## BILAN ÉNERGÉTIQUE DU GRAND BELFORT

En 2016, le Grand Belfort a consommé environ 29 MWh/habitant (soit 9 litres de pétrole consommés par habitant et par jour). C'est inférieur à la moyenne régionale (33 MWh/habitant) et légèrement supérieur à la moyenne nationale (28 MWh/habitant). Belfort est la commune qui consomme le plus d'énergie mais cela s'explique par le nombre d'habitants (45 % du Grand Belfort). Parmi les autres communes du Grand Belfort, Bourogne fait exception avec une consommation d'énergie élevée du fait de la présence de l'unité de traitement des déchets.

Les principales sources de consommation d'énergie sont liées aux transports routiers (35%) et au secteur résidentiel (31%). Ces valeurs s'expliquent par son positionnement géographique. En effet, Belfort, situé entre le massif des Vosges et le massif du Jura, offre le passage le plus rapide entre Lyon, Strasbourg et l'Allemagne. La polarité du territoire accentue ce constat, les habitants de territoires ruraux travaillant sur des communes urbaines sont obligés de prendre leur véhicule (distance

domicile-travail). Le secteur résidentiel est un important consommateur d'énergie de par le climat local et le manque d'isolation des logements : le Nord Franche-Comté est soumis à des hivers froids et rudes qui obligent les habitants à chauffer et des étés de plus en plus chauds et secs qui encouragent la climatisation.

Le coût total lié aux consommations d'énergie est estimé à 2400 euros par an et par habitant.



71 % de l'énergie consommée provient d'une énergie fossile (43 % de pétrole, 28 % de gaz), c'est 2% de plus que la moyenne régionale et nationale.

Sur l'année 2016, seule 3,7% de l'énergie consommée est produite sur le territoire alors que la moyenne régionale s'élève à 9%. La dépendance énergétique du territoire est donc très importante.

## LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions de gaz à effet de serre du Grand Belfort (6 teq CO<sub>2</sub> par an et par habitant) sont inférieures aux émissions régionales (8,7 teq<sup>1</sup> CO<sub>2</sub> par an et par habitant) et nationales (7,2 teq CO<sub>2</sub> par an et par habitant). Tout comme les consommations d'énergie, les principales émissions de gaz à effet de serre sont dues aux secteurs transport (43%) et résidentiel (26%). Le secteur des transports est également à l'origine

de pollutions à particules fines (PM10), ce qui a pour conséquence de dégrader la qualité de l'air (suivi par ATMO). L'agglomération encourage les déplacements doux et moins émetteurs en gaz à effet de serre par la création de pistes cyclables.

Grand Belfort est en capacité de séquestrer environ 7% des émissions de gaz à effet de serre actuelles, par l'intermédiaire des forêts du territoire.



<sup>1</sup> Tonne équivalent CO<sub>2</sub>.

## LA VALORISATION DES SOURCES D'ÉNERGIE AXÉE SUR LA FILIÈRE HYDROGÈNE ET L'ÉNERGIE SOLAIRE

Grand Belfort possède une réelle volonté concernant les énergies renouvelables en se tournant particulièrement vers l'énergie solaire et l'hydrogène. En tant que Territoire d'Innovation, le développement de la filière industrielle hydrogène s'appuie sur l'installation du futur institut national du stockage d'hydrogène et du fabricant d'électrolyseurs McPhy sur la commune de Fontaine. L'hydrogène peut être utilisé soit comme fuel pour la mobilité soit pour faire de l'électricité via les piles à combustibles. D'ores et déjà, des bus à hydrogène sont prévues pour 2023 dans le cadre du remplacement des bus Optymo. L'hydrogène a pour avantage de ne générer aucune émission de polluants.

Le territoire du Grand Belfort possède un potentiel de production photovoltaïque. Ce dernier se traduit de deux manières différentes. Tout d'abord par la production via les toits des logements. En effet, d'après les estimations, si 50 % des maisons et 75 % des logements collectifs étaient couverts de panneaux photovoltaïques (20 m<sup>2</sup> les maisons et 5 m<sup>2</sup> les appartements), le territoire pourrait produire jusqu'à 58 600 MWh/an d'énergie. La seconde est via les grandes toitures et le sol. Ces surfaces peuvent être des bâtiments agricoles, industriels et commerciaux mobilisables. Sur l'Agglomération, il existe déjà quelques installations photovoltaïques comme sur le toit de l'école maternelle de Châtenois-les-Forges et sur quelques bâtiments de Fosse-magne. Le potentiel de production annuelle est d'environ 1 900 MWh. La mise en service d'une ferme solaire de 36,6 hectares à l'aéroparc de Fontaine est attendue pour fin 2022. Elle délivrera une puissance nominale de 37 MWc<sup>2</sup>

Le potentiel issu de la filière bois-énergie constitue une autre ressource mais elle est encore peu développée sur Grand Belfort. Celle-ci,

en 2016, représentait près de 83 % de l'énergie renouvelable produite. La surface boisée du territoire est d'environ 33 %. Le territoire compte une chaudière à granulés bois à Autrechêne et plusieurs chaufferies à bois automatiques installées dans des bâtiments communaux de Fosse-magne et Belfort. La biomasse peut être trouvée même dans les déchets. En effet, les déchets ligneux (taille de bois, déchets forestiers) possèdent un bon pouvoir calorifique.

Le potentiel hydroélectrique du Grand Belfort est très faible en comparaison d'autres potentiels de production d'énergie renouvelable du territoire. De manière générale, les débits et chutes d'eau sont trop faibles. Concernant la géothermie, il existe un potentiel de très basse énergie contenue dans les alluvions de la Savoureuse. La température de la ressource est située entre 10 et 15°C ce qui est adapté pour un prélèvement à partir de pompes à chaleur.

Enfin, un intéressant potentiel de méthanisation pourrait être étudié localement avec les agriculteurs. Il existe déjà une unité de méthanisation sur la commune d'Andelnans. Celle-ci produit du biogaz qui est directement injecté dans le réseau. Les gisements potentiels sont les résidus de culture, les déjections animales et peuvent être complétés par les biodéchets de ménages ou les déchets alimentaires.

La partie urbaine du territoire possède aussi un potentiel au niveau des industries et/ou des eaux usées. Le principe est de récupérer la chaleur des eaux usées pour alimenter un réseau de chaleur pour une zone urbaine à proximité.

Il n'y a actuellement aucun parc éolien sur le Grand Belfort mais il existe tout de même un potentiel.



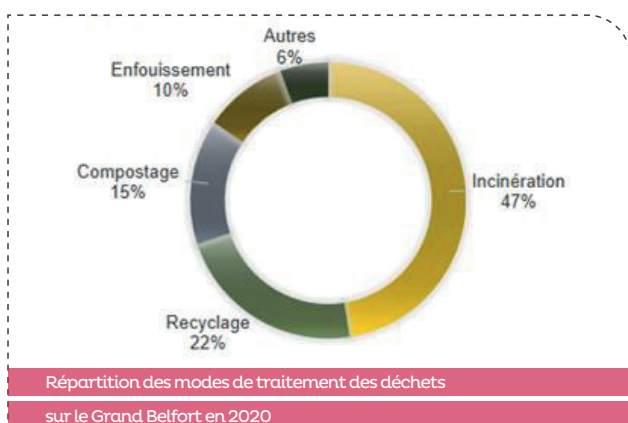
<sup>2</sup> Le megawatt crête est la puissance maximale instantanée produite par une installation dans des conditions standards.

## GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS SUR LE GRAND BELFORT

Le principe de collecte sélective permet de séparer les ordures ménagères résiduelles (bacs gris ou bruns) des déchets recyclables (bacs jaunes) comme le papier, le carton, les bouteilles en plastique, les emballages métalliques et les briques alimentaires. Le verre est collecté aux différents points d'apport volontaire (PAV) mis à disposition sur le territoire.

18 des 52 communes du Grand Belfort sont en extension de consignes de tri des plastiques. Ces communes font parties de l'ex Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB) qui était anciennement collectée par le SMICTOM de la zone sous-vosgienne. Cette extension permet aux habitants de trier d'autres déchets comme des pots, des barquettes et des films plastiques.

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est réalisé par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (taux de 9,80 % prélevé sur la taxe foncière).



Sur le territoire du Grand Belfort, le traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) est délégué au SERTRID. Les ordures ménagères collectées sont valorisées à l'usine d'incinération de Bourogne (47 % du traitement). La chaleur dégagée par la combustion des déchets permet de produire de l'électricité. Il est estimé que 50 % des déchets incinérés peuvent être considérés comme renouvelables.

En 2020, la production de déchets ménagers et assimilés par habitant est estimée à 214 kg/an.

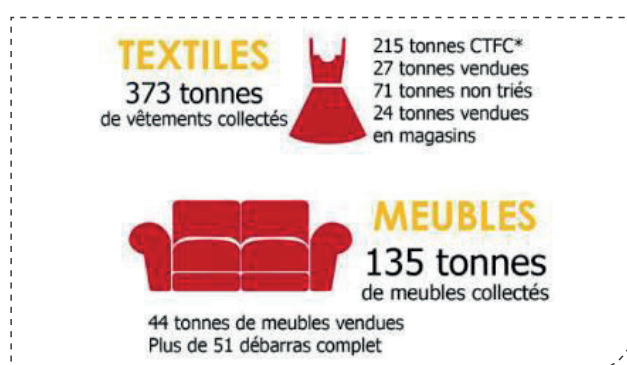
Sur le Grand Belfort, le compostage individuel fait l'objet d'une promotion auprès des particuliers. Ainsi, les usagers participent à la prévention des déchets en diminuant le tonnage des déchets organiques emmenés à l'incinération.

Certains déchets sont valorisables par le recyclage.

Des associations sont positionnées sur des activités de collecte, rénovation, revente et recyclage d'objets, meubles et textiles telle que « La Ressourcerie 90 » à Belfort.

Elle s'affirme comme actrice incontournable de l'économie sociale et solidaire à l'échelle du département en développant des emplois locaux et en favorisant l'insertion des personnes en difficulté.

Chiffres des tonnages totaux récoltés par la Ressourcerie en 2020



## FORCES

Une mosaïque paysagère support de la qualité du cadre de vie

L'eau et la proximité des massifs des Vosges et du Jura comme valeur ajoutée au territoire

Un patrimoine naturel riche tramé de corridors écologiques majeurs entre Vosges et Jura avec une particularité marquée par la présence de pelouses sèches

Des exploitations dynamiques grâce à un potentiel de terres agricoles de bonne qualité et une agriculture de proximité en développement

Un potentiel de développement d'énergie renouvelable et de la filière hydrogène pour faire face à la transition écologique et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre

Une gestion des déchets par valorisation énergétique et recyclage

### POINTS DE VIGILANCE

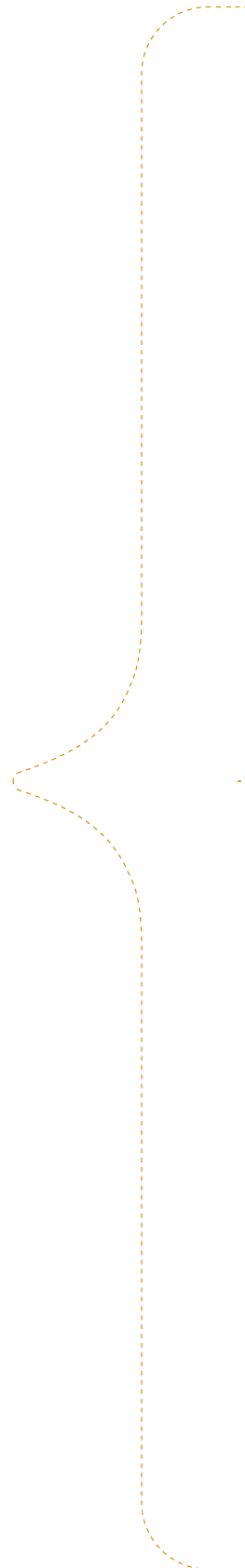
Une consommation foncière marquée par la péri-urbanisation (habitat et activités) et la banalisation des formes urbaines, notamment en extension

Une pression foncière forte sur les espaces agricoles qui contraint le développement des circuits courts

Des points de rupture dans les continuités écologiques

Une tension sur la ressource en eau (ressource vulnérable et dépendance des territoires voisins)

Une consommation énergétique forte dans le domaine des transports et du résidentiel, générant des gaz à effet de serre et des dépenses importantes pour les ménages



# LES 5 ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT ET LEURS PROGRAMMES D' ACTIONS

## **PILIER 1**

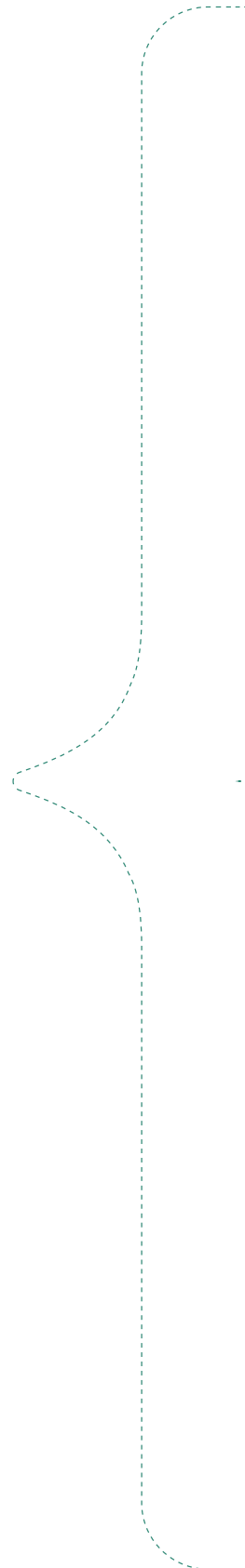
ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT  
DU TISSU ÉCONOMIQUE  
ET PRODUCTIF LOCAL,  
L'INSCRIRE DANS L'ÉCONOMIE  
DE DEMAIN POUR DÉVELOPPER  
L'EMPLOI

<b>PILIER 1 :</b> ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET PRODUCTIF LOCAL, L'INSCRIRE DANS L'ÉCONOMIE DE DEMAIN POUR DÉVELOPPER L'EMPLOI	<b>ORIENTATION N°1 :</b> POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA DIVERSIFICATION DES FILIÈRES D'AVENIR	<b>OBJECTIF 1 :</b> Promouvoir les filières actuelles et impulser un travail sur les filières d'avenir compatibles avec le tissu économique du Grand Belfort
		<b>OBJECTIF 2 :</b> Renforcer l'attractivité du Grand Belfort auprès des entreprises
		<b>OBJECTIF 3 :</b> Fédérer les entreprises et les compétences en lien avec l'hydrogène
		<b>OBJECTIF 4 :</b> Renforcer les coopérations pour stimuler la connaissance et les échanges
	<b>ORIENTATION N°2 :</b> ENCOURAGER L'INITIATIVE, L'INNOVATION ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	<b>OBJECTIF 1 :</b> Favoriser les liens et la fertilisation croisée entre le monde universitaire et celui de l'économie
		<b>OBJECTIF 2 :</b> Aménager des espaces d'avenir pour créer un nouvel écosystème économique sur les sites du Techn'hom et de la Jonxion-Plutons
		<b>OBJECTIF 3 :</b> Apporter des outils dédiés à l'entrepreneuriat en lien direct avec l'enseignement supérieur et la recherche
		<b>OBJECTIF 4 :</b> Participer au développement des compétences, des métiers et de la formation en tissant des liens entre les entreprises et les acteurs publics
	<b>ORIENTATION N°3 :</b> ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES	<b>OBJECTIF 1 :</b> Accompagner les entreprises locales dans leur démarche de solutions immobilières adaptées
		<b>OBJECTIF 2 :</b> Développer une stratégie foncière maîtrisée pour l'accueil des entreprises



N°	ACTION
1	Veiller les tendances de marché et les évolutions du tissu économique
2	Capter les tendances et accompagner la concrétisation de celles-ci en activités économiques ou en formation
3	Faire connaître le territoire du Grand Belfort auprès des acteurs des filières d'avenir
4	Promouvoir le territoire auprès de nouveaux porteurs de projets développant des activités peu présentes sur le Grand Belfort
5	Accompagner l'installation de nouvelles entreprises
6	Mettre en place un espace d'échanges entre les acteurs
7	Favoriser le développement économique et industriel de la filière hydrogène
8	Soutenir les entreprises à transitionner vers l'hydrogène
9	Constituer un espace dédié à l'échange au sein de ces acteurs mêlant entreprises et universitaires
10	Construire un réseau avec les institutionnels proches
11	Engager une participation active dans les systèmes spécialisés : Vallée de l'énergie, pôle véhicule du futur, territoire d'innovation
12	Conforter les campus universitaires de Belfort et Sévenans et la vie étudiante
13	Encourager le resserrement des liens entre la formation et les entreprises
14	Accroître l'offre universitaire.
15	Faire du Techn'hom le centre de l'innovation et de la recherche du Grand Belfort en s'appuyant sur ses atouts
16	Créer un deuxième site d'excellence en matière de recherche et d'innovation sur le site de la Jonxion-Plutons
17	Créer des tiers lieux mêlant étudiants, chercheurs, porteurs de projets et chefs d'entreprise
18	Créer des structures pour un parcours de la maturation à la concrétisation d'un projet
19	Favoriser la mise en relation entre compétences et offres d'emploi
20	Promouvoir les métiers et les savoir-faire
21	Enrichir l'offre à destination des entreprises
22	Se réappropriier les bâtiments économiques vacants pour générer de nouvelles installations
23	Gérer les réserves foncières pour des projets stratégiques
24	Porter une démarche active de reconquête des friches industrielles
25	Optimiser les implantations dans les zones d'activité existantes

## ACTIONS PRIORITAIRES 2022 > 2026



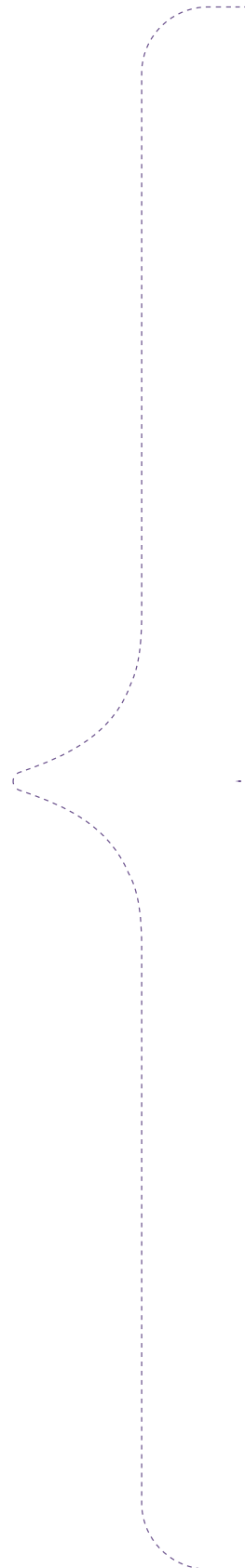
# LES 5 ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT ET LEURS PROGRAMMES D' ACTIONS

## **PILIER 2**

FAIRE DU GRAND BELFORT  
UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE  
ENVIRONNEMENTALE  
ET RELEVER LE DÉFI  
DES GRANDES TRANSITIONS

<b>PILIER 2 :</b> FAIRE DU GRAND BELFORT UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET RELEVÉ LE DÉFI DES GRANDES TRANSITIONS	<b>ORIENTATION N°1 :</b> ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE PCAET	<b>EN COURS D'ÉLABORATION</b>
	<b>ORIENTATION N°2 :</b> PRÉSERVER LE GRAND CYCLE DE L'EAU ET ANTICIPER SES ÉVOLUTIONS	<b>OBJECTIF 1 :</b> Sécuriser la ressource en eau
		<b>OBJECTIF 2 :</b> Améliorer le fonctionnement des rivières
	<b>ORIENTATION N°3 :</b> PROPOSER UNE GESTION DES DÉCHETS COHÉRENTE ET DÉVELOPPER LE RECYCLAGE	<b>OBJECTIF 1 :</b> Communiquer sur les actions déjà lancées sur les déchets et le recyclage
		<b>OBJECTIF 2 :</b> Conforter le positionnement du SERTRID
	<b>ORIENTATION N°4 :</b> VALORISER LE PATRIMOINE AGRICOLE ET NATUREL DU TERRITOIRE	<b>OBJECTIF 1 :</b> Améliorer, conserver et mettre en valeur les paysages
		<b>OBJECTIF 2 :</b> Améliorer l'entrée d'agglomération sud et offrir une zone récréative et de loisirs autour des thématiques liées à la nature
	<b>ORIENTATION N°5 :</b> PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICE MOBILITÉS ET TRANSPORTS MODERNE	<b>OBJECTIF 1 :</b> Développer le schéma directeur des pistes cyclables communautaires
		<b>OBJECTIF 2 :</b> Développer et favoriser le covoiturage
		<b>OBJECTIF 3 :</b> Déployer des transports en commun propres
		<b>OBJECTIF 4 :</b> Défendre l'achèvement de la 2 <sup>e</sup> phase de la branche Est de la LGV Rhin Rhône
	<b>ORIENTATION N°6 :</b> POURSUIVRE LA TRANSITION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	<b>OBJECTIF 1 :</b> Poursuivre la mise en place d'infrastructures
<b>OBJECTIF 2 :</b> Renforcer la sécurité des systèmes d'informations		
<b>OBJECTIF 3 :</b> Développer une politique de la donnée		
<b>OBJECTIF 4 :</b> Renforcer le service public numérique		

N°	ACTION
26	En cours d'élaboration
27	Economiser la ressource
28	Trouver des ressources alternatives
29	Sécuriser la qualité de l'eau
30	Prévenir et gérer les risques d'inondation
31	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
32	Améliorer la qualité de l'eau des rivières
33	Etendre des consignes de tri des emballages en plastique
34	Favoriser le compostage individuel et promouvoir le compostage collectif et la gestion des déchets verts à la parcelle
35	Positionner le SERTRID comme pôle unique d'incinération à l'échelle du Pôle métropolitain et organiser les déchetteries et le tri préalable
36	Aider les communes à travers le Plan paysage à préserver l'originalité et la richesse des paysages
37	Réaliser un atlas de la biodiversité intercommunal
38	Poursuivre le projet d'aménagement du secteur Bellerive
39	Développer le schéma directeur des pistes cyclables
40	Aménager un parking de covoiturage, au niveau de l'échangeur de Sévenans de l'A36/RN1019
41	Commander 7 bus à hydrogène
42	Défendre l'achèvement de la 2 <sup>e</sup> phase de la branche Est de la LGV
43	Construire un réseau radioconnecté couvrant l'ensemble du périmètre géographique du Grand Belfort
44	Mettre en place des infrastructures serveurs permettant le stockage, le traitement et l'analyse des gros volumes de données engendrés par l'internet des objets
45	Assurer une couverture 4G sur l'ensemble du territoire intercommunal
46	Développer le Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU), réseau de fibre optique de l'agglomération
47	Mettre en place une politique de sécurité des systèmes d'informations qui permet de définir une exigence de sécurité à tous les niveaux et dans chacun des projets de la collectivité
48	Former les utilisateurs aux bonnes pratiques et mise en place d'outils de simulation d'attaque informatique
49	Mettre en place un système d'information décisionnel permettant le pilotage de l'action publique par la donnée
50	Construire et développer la stratégie Open data afin de favoriser l'émergence de nouveaux services
51	Mettre en place un compte citoyen unique permettant de réaliser l'ensemble des démarches auprès de l'administration ne nécessitant pas de signature et dématérialiser l'ensemble des processus de relation avec le citoyen/usager
52	Pérenniser le développement de l'E SCHOOL (élémentaire)
<b>ACTIONS PRIORITAIRES 2022 &gt; 2026</b>	



## LES 5 ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT ET LEURS PROGRAMMES D' ACTIONS

### **PILIER 3**

AMÉNAGER LE TERRITOIRE  
DE FAÇON HARMONIEUSE  
ET ÉQUILBRÉE ENTRE VILLE  
ET CAMPAGNE

<b>PILIER 3 :</b> AMÉNAGER LE TERRITOIRE DE FAÇON HARMONIEUSE ET ÉQUILIBRÉE ENTRE VILLE ET CAMPAGNE	<b>ORIENTATION N°1 :</b> METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	<b>OBJECTIF 1 :</b> Lancer une réflexion intercommunale sur la préfiguration d'un futur PLUi  <b>OBJECTIF 2 :</b> Mettre en place une autorité organisatrice des mobilités unique à l'échelle du pôle Métropolitain  <b>OBJECTIF 3 :</b> Proposer une offre de santé équilibrée  <b>OBJECTIF 4 :</b> Définir une stratégie d'aménagement pour les secteurs de l'agglomération à enjeux  <b>OBJECTIF 5 :</b> Poursuivre la redynamisation commerciale du cœur de l'agglomération
	<b>ORIENTATION N°2 :</b> METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE D'HABITAT RENFORÇANT L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	<b>OBJECTIF 1 :</b> Développer de manière équilibrée l'offre en logements pour renforcer l'attractivité des territoires  <b>OBJECTIF 2 :</b> Accompagner le renouvellement des territoires pour un développement économe en espace (faire la ville sur la ville)
	<b>ORIENTATION N°3 :</b> PROPOSER UNE POLITIQUE DE LA VILLE ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ORIENTÉE VERS LES SOLIDARITÉS	<b>OBJECTIF 1 :</b> Corriger les dysfonctionnements urbains et sociaux  <b>OBJECTIF 2 :</b> Redéployer l'accueil des gens du voyage



N°	ACTION
53	Créer un groupe de travail avec les maires des communes et membres du Bureau communautaire
54	Renforcer les connexions et les services de mobilité entre le cœur de l'agglomération et la périphérie
55	Renforcer l'interconnexion avec les territoires extra territoriaux
56	Définir une politique d'aide à l'installation des professions de santé
57	Requalifier l'axe RD 19 - RD 437
58	Poursuivre le projet de mise à 2x2 voies de la RN1019 entre Héricourt et Sévenans
59	Définir les grands enjeux de développement du secteur Sévenans/Morvillars/Delle
60	Poursuivre la redynamisation commerciale du centre-ville de Belfort via Action Cœur de Ville
61	Elaborer le Programme Local de l'Habitat 2024-2030
62	Poursuivre la rénovation/réhabilitation du parc ancien dégradé à Belfort et dans les communes concernées
63	Poursuivre la diversification de l'offre de logements pour renforcer l'attractivité résidentielle
64	Encourager la rénovation énergétique de l'habitat
65	Accompagner la remise sur le marché des logements vacants
66	Anticiper la dégradation des copropriétés fragiles
67	Poursuivre le renouvellement urbain du quartier des Résidences Le Mont
68	Poursuivre les efforts de la politique de la ville initié dans le Contrat de ville
69	Redéployer l'aire de grand passage à l'échelle départementale voire du Pôle métropolitain

### ACTIONS PRIORITAIRES 2022 > 2026



## LES 5 ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT ET LEURS PROGRAMMES D' ACTIONS

### **PILIER 4**

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ  
ET LA QUALITÉ DE VIE GRÂCE  
AUX SPORTS ET AUX LOISIRS,  
À LA CULTURE ET AU TOURISME

<b>PILIER 4 :</b> RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE GRÂCE AUX SPORTS ET AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET AU TOURISME	<b>ORIENTATION N°1 :</b> PROPOSER UNE OFFRE CULTURELLE RAYONNANTE	<b>OBJECTIF 1 :</b> Moderniser nos structures culturelles
		<b>OBJECTIF 2 :</b> Renforcer nos atouts patrimoniaux
	<b>ORIENTATION N°2 :</b> DÉVELOPPER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DE NOTRE TERRITOIRE	<b>OBJECTIF 1 :</b> Engager notre schéma de valorisation touristique de la ceinture fortifiée
		<b>OBJECTIF 2 :</b> Renforcer, diversifier et diffuser l'offre touristique
	<b>ORIENTATION N°3 :</b> CONSERVER DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS STRUCTURANTS DE QUALITÉ	<b>OBJECTIF 1 :</b> Maintenir le niveau de prestation dans nos équipements

N°	ACTION
70	Sécuriser, mettre aux normes et moderniser les installations scéniques du Granit
71	Spécialiser le nouveau site du Conservatoire à Rayonnement Départemental à Châtenois-les-Forges à l'accueil des personnes handicapées
72	Poursuivre le fonds de valorisation du patrimoine
73	Envisager une labellisation Pays d'Art et d'Histoire
74	Valoriser le patrimoine culinaire
75	Développer la communication sur les manifestations hors Eurockéennes et FIMU
76	Faire vivre et connaître le réseau des acteurs
77	Renforcer l'attractivité des sites et engager une mise en valeur cohérente
78	Renforcer et diversifier l'offre touristique en s'appuyant sur la stratégie régionale en lien avec Belfort Tourisme en se différenciant de la signature "Vosges du Sud"
79	Amplifier et communiquer l'offre de tourisme d'affaires et de congrès
80	Développer l'itinérance sur le canal du Rhône au Rhin
81	Réhabiliter la Patinoire du Grand Belfort à Essert
82	Réhabiliter la piscine Pannoux à Belfort
83	Renforcer les circuits de randonnées, des voies cyclables et des parcours de VTT

### ACTIONS PRIORITAIRES 2022 > 2026



# LES 5 ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT ET LEURS PROGRAMMES D' ACTIONS

**PILIER 5**  
AGIR AU SEIN  
DES DIFFÉRENTES  
ÉCHELLES TERRITORIALES

## **ORIENTATION N°1 :**

### **LE GRAND BELFORT,**

### **MOTEUR DU PÔLE MÉTROPOLITAIN**

### **NORD FRANCHE-COMTÉ**

Créé le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté regroupe deux agglomérations et trois communautés de communes : Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA), Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), les Communauté de communes du Pays d'Héricourt, du Sud Territoire et des Vosges du Sud.

Le Pôle mène des actions d'intérêt métropolitain sur les 5 axes de compétence suivants :

- la santé
- la promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture
- le transport et les mobilités
- le développement économique
- l'aménagement du territoire

Le Pôle représente également le territoire aux échelles nationale et européenne, en étant force de propositions lors des différentes contractualisations ou temps d'élaboration des schémas régionaux.



## **ORIENTATION N°2 :**

### **LE DÉVELOPPEMENT**

### **DE COOPÉRATIONS**

### **EXTRA TERRITORIALES**

Le développement de coopérations extra territoriales est un axe de travail majeur de notre collectivité pour renforcer le rayonnement et l'attractivité de notre territoire au niveau national et international en privilégiant notre bassin de vie. L'objectif est de mieux se connaître, d'échanger, de développer des synergies entre les territoires nécessaires à l'élaboration de projets communs. Nous avons choisi de mettre en place des actions extra territoriales autour de 5 thématiques : le développement économique et touristique, la formation et la recherche, les mobilités, la culture et la citoyenneté. Pour ce faire, nous élaborons un schéma de coopérations nationales et internationales qui précise les axes de la coopération et les projets retenus en commun. A l'aide de cet outil, nous développons les échanges concrets avec les territoires partenaires et nous irriguons aussi naturellement le fait transfrontalier dans le quotidien des habitants.

## **OBJECTIF 1 :**

### **LE SUD ALSACE ET NOTAMMENT MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Une histoire, un bassin de vie et de grands enjeux lient nos deux agglomérations. Le pôle de compétitivité Véhicule du Futur, l'enjeu de la qualité de la desserte du TGV Rhin - Rhône et la réalisation de la branche Est de la LGV ou les passerelles à imaginer en terme d'enseignement supérieur sont autant de sujets qui justifient le développement d'un partenariat plus affirmé.

---

## **OBJECTIF 2 :** **LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE**

---

La ligne Belfort-Delle, le forum économique transfrontalier, le développement d'une offre touristique, culturelle et sportive transfrontalière sont autant de sujets qui invitent le Grand Belfort à développer davantage ses partenariats thématiques avec la Suisse, et notamment avec la République et Canton du Jura suisse. Grand Belfort et le canton du Jura partagent le même bassin de vie. Aussi, il est essentiel d'élaborer des projets communs afin d'accroître les échanges, mais aussi que le fait transfrontalier s'impose naturellement dans le quotidien des habitants de part et d'autre de la frontière. Pour répondre à ces objectifs, Grand Belfort met en place avec ses partenaires un schéma de coopération transfrontalière afin de définir les axes de travail transfrontaliers mais aussi de définir des actions précises, des événements communs. Cinq axes ont été actés : le développement économique, l'apprentissage et la formation, la culture/sport, l'environnement et la jeunesse. Enfin, la coopération sera étendue à Bienne (Canton de Berne) et à Neuchâtel avec l'Université de l'Arc, qui travaille déjà en étroite collaboration avec l'UTBM.

Le rayonnement du Grand Belfort est essentiel au-delà de nos frontières notamment pour développer une véritable coopération trans territoriale au sein de l'Arc jurassien.

A cet effet, le Grand Belfort s'est doté d'une direction de coopérations transfrontalières et internationales.

## **OBJECTIF 3 :** **L'ALLEMAGNE**

---

C'est dans cette même démarche que nous développons une coopération de projets avec le Bade-Wurtemberg, notamment la ville de Leonberg et de Freiburg, qui appartient au même bassin de vie que Belfort. A 30 mn de l'Allemagne, desservie par l'autoroute et le TGV, il est important que des échanges économiques et touristiques puissent voir le jour dans le souci d'accroître l'attractivité et le rayonnement de notre territoire auprès de nos voisins partenaires.

## **OBJECTIF 4 :** **LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

---

Les liens historiques qui lient Belfort à la Principauté de Monaco ont conduit le développement d'une coopération internationale avec l'Etat monégasque sur le plan économique, touristique et culturel. L'objectif est de développer les échanges, élaborer des projets communs et créer ainsi des synergies nécessaires au rayonnement et à l'attractivité de nos territoires.

### **ORIENTATION N°3 :**

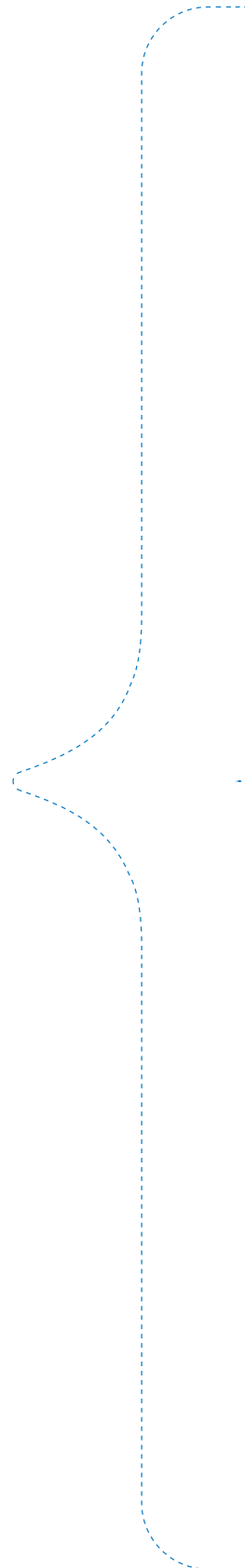
#### **DÉVELOPPER**

#### **DES PARTENARIATS PRIVILÉGIÉS**

#### **POUR MENER UNE ACTION**

#### **PUBLIQUE EFFICACE**

Différents échelons institutionnels (Département, Région, Etat, Union Européenne) et structures (pôle métropolitain, établissements publics, agences...) territoriaux disposent de compétences propres et donc d'une ingénierie associée. Ainsi, le Grand Belfort s'impliquera auprès de chacun pour mener des politiques publiques cohérentes et être accompagné de manière efficace. A terme, cette logique partenariale doit permettre à chaque commune de trouver, au niveau du Grand Belfort, une porte d'entrée de proximité pour accéder aux dispositifs nécessaires afin de mener à bien ses propres projets.





## LES MODALITÉS

DE MISE EN ŒUVRE  
DU PROJET  
DE TERRITOIRE

## UN PROJET QUI VIT ET S'ENRICHIT

Le projet de territoire n'est pas un document figé. Il est appelé à s'enrichir et à évoluer en fonction des opportunités nouvelles qui pourraient apparaître.

Un projet de territoire ne s'écarte pas du principe de réalité. Il tiendra compte des difficultés rencontrées dans la conduite des actions pour réajuster si besoin certaines des interventions programmées.

Ce document vivant est appelé à évoluer et à être évalué tout au long de sa mise en œuvre.

### UNE REVUE DE PROJETS ANNUELLE



Chaque année, un Bureau communautaire sera dédié à la présentation de l'avancée des actions et projets de l'année écoulée. Ce point d'étape contribue à dresser un panorama général de l'action du Grand Belfort et à adapter, si nécessaire, les orientations du projet de territoire.

### L'ÉVALUATION, UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

Dans un contexte budgétaire contraint, il est nécessaire d'instaurer des outils performants d'évaluation des politiques publiques.

Ceux-ci doivent permettre de hiérarchiser les priorités d'interventions au regard des capacités financières de GBCA et d'ajuster les dispositifs existants afin de les rendre plus efficaces.

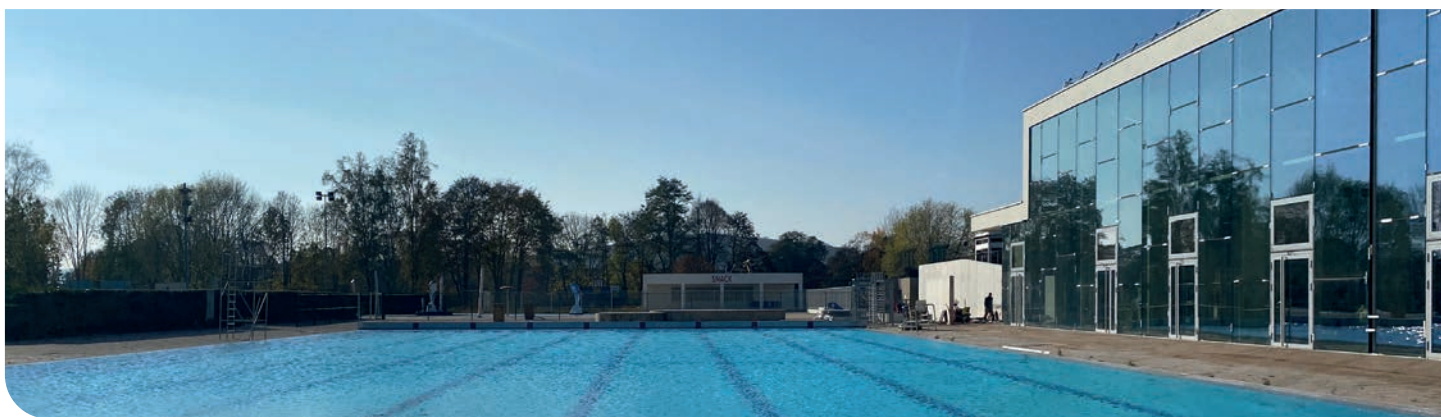
Le projet de territoire sera donc évalué tout au long de son déroulement, en même temps que les politiques publiques mises en œuvre, pour celles présentant un enjeu fort : financier, économique, environnemental...

## LA MOBILISATION DES MOYENS

La question des moyens n'est pas éludée dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire :

### PLANIFIER LES INVESTISSEMENTS

Les actions contenues dans le projet de territoire seront financées ou accompagnées par le Grand Belfort qui mobilisera ses fonds propres, dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissements, ayant vocation à garantir le maintien de la capacité d'investissement, la préservation d'une épargne suffisante et la stabilisation des dépenses de gestion.



### CONSTRUIRE LE PROJET D'ADMINISTRATION

Nouveaux objectifs, nouvelle organisation, nouvelles compétences dessinent un projet d'administration à repenser au service du cap fixé par les élus.

Ce projet constitue le socle commun à l'ensemble des agents de la collectivité, rappelant les valeurs dans lesquelles chaque agent doit évoluer, le rôle de chaque composante de l'administration et son engagement pour le service public. Il formalise également les enjeux et les grands chantiers à mener sur la période.



**GRAND  
BELFORT**

Place d'Armes  
90020 BELFORT

[www.grandbelfort.fr](http://www.grandbelfort.fr)



Crédits photos :

Alexandre Baehr | Laurent Herbrecht | D. Grandemange | Ville de Belfort, DR | AUTB